

Comité scientifique

Professeurs :

BITOTA Joséphine (UKA),
BOB BOBUTAKA (ISS /Kinshasa),
BUKASA KABONGO Justin (ISP/Mwene-Ditu),
BUSHABU MBENGELE (ISP/Gombe),
D^r MPUTU LOBOTA (UNIKIN),
D^r UWONDA AKINJA (UOM),
IDRISSA ASSUMANI ZABO (UPN/Kinshasa),
KALUNGA TSHIKALA Victor (UNILU),
KAPAND'a MBAL Laurent (ISP/Mbujimayi),
LIKOKU BEKODJ' AOLUWA (UNIKIN),
LUKUSA MUKUNAYI Crispin (UMD),
MABIKA Crispin (UNIKIN),
MAMPETA WABASA Salomon (UNIKIS),
MAYAMBO MAYOBO Edmond (ISP/Kikwit),
MIMBORO MWENDELE Léon (UNIKIN),
MPALA MBABULA Louis (UNILU),
MPAMBA KAMBA KAMBA F. (UPKAN),
MULAMBA MUBYABO NGELEKA (UNILU),
MUNGENGA KAWANDA F. (UNIKIN),
OPANGA EKANGA Venance (UMD),
TETE WERSEY aul (UNIKIN),...

M A D O S E

Revue culturelle et scientifique

MADOSE Revue Culturelle et Scientifique, N°092, Mai / Juin 2024

MADOSE

Revue Culturelle et Scientifique



MAI / JUIN 2024

- Les articles de MADOSE à l'heure de 64 ans de l'indépendance de la RDC, par **Laurent KAPAND' a MBAL**
- La mise en œuvre du principe de mutabilité des services publics de l'Etat : cas de la Police Nationale Congolaise à Kalemie, par **KAMBEYA LUSAMBA Kaba**
- Etude socio-économique de l'aviculture familiale à Mwene-Ditu, par **D^r Willy MBANGU MUKINI, Héritier TSHIAMA MULAJI et Dieudonné KAZADI KABAMBA**
- La dépréciation du franc congolais face à la devise étrangère en RDC : effets, causes et remèdes, par **Jules NKASHAMA MULUMBA et Eddy MBUYI MULUMBA**
- Les déterminants de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant dans la zone de santé de Kanzala de 2021- 2023, par **Faustin MBENGA MAYAMBO et Benjamin NDAMBO NDJONDO**
- Causes de la faible proportion de femmes enceintes aux séances de consultations prénatales (CPN) dans la Zone de santé de Kenge, par **Marc LUKANZU BUKAKA**
- De la scholonymie dans la ville de Mbujimayi, par **KABUYA LUMEMBE-LA, BUKASA SABWE et Albert KABANGA MBUYI**

092

M A D O S E
*Revue Culturelle et
Scientifique*

N° 092

MAI / JUIN 2024

Comité de rédaction

- **Rédacteur en chef :**

- Prof. Abbé Laurent KAPAND' a MBAL

- **Secrétariat de rédaction :**

- A.R. Odon MANDJWANDJU MABELE

- **Révision :**

- C.T. Jean SABUE KANYANG'A KABUE
- M. Fernand MPYANA KAMONA

- **Relations publiques :**

- Prof. Fulgence MUNGENGA KAWANDA
- C.T. Nelson PALUKU SYAYIPUMA

- **Documentation :**

- Prof. François MPAMBA KAMBA KAMBA

M A D O S E

Revue fondée en 2011 par
Prof. NGONDO a PITSHANDENGE Séraphin (†)

SOMMAIRE

Éditorial

- Les articles de MADOSE à l'heure de 64 ans de l'indépendance de la RDC, par Abbé Laurent KAPAND' a MBAL5

Droit

- La mise en œuvre du principe de mutabilité des services publics de l'Etat : cas de la Police Nationale Congolaise à Kalemie, par KAMBEYA LUSAMBA Kaba.....7

Economie sociale et monétaire

- Etude socio-économique de l'aviculture familiale à Mwene-Ditu, par D^r Willy MBANGU MUKINI, Héritier TSHIAMA MULAJI et Dieudonné KAZADI KABAMBA.....31
- La dépréciation du franc congolais face à la devise étrangère en RDC : effets, causes et remèdes, par Jules NKASHAMA MULUMBA et Eddy MBUYI MULUMBA.....43

Santé

- Les déterminants de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant dans la zone de santé de Kanzala de 2021- 2023, par Faustin MBENGA MAYAMBO et Benjamin NDAMBO NDJONDO53
- Causes de la faible proportion de femmes enceintes aux séances de consultations prénatales (CPN) dans la Zone de santé de Kenge, par Marc LUKANZU BUKAKA.....75

Linguistique

- De la scholonymie dans la ville de Mbujimayi, par KABUYA LUMEMBELA, BUKASA SABWE et Albert KABANGA MBUYI.....93

ÉDITORIAL

LES ARTICLES DE MADOSE A L'HEURE DE 64 ANS DE L'INDEPENDANCE DE LA RDC

Cette année encore, les communications de ce 92^e numéro de MADOSE s'ouvrent avec de divers thèmes. C'est ce qui explique que, pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, les différents auteurs se sont plus intéressés aux thèmes ci-après : Droit, Economie, Santé et Linguistique. Une question revient sur les lèvres, celle de savoir pourquoi les auteurs ont centré leurs textes sur ces domaines d'activité.

Sans doute, le 17 Juin de chaque année en République Démocratique du Congo, on célèbre, la « Journée des Forces armées ». C'est dans ce contexte qu'en Droit, le Doctorant Kambeya Lusamba Kaba a trouvé mieux d'examiner « la mise en œuvre du principe de mutabilité des services publics de l'Etat : cas de la Police Nationale Congolaise à Kalemie ». Dans cette communication, il a abordé quatre points : le premier est consacré à la mise en œuvre du principe de mutabilité des services publics dans la PNC à Kalemie et ses environs. Le deuxième point porte sur la mise œuvre d'un mécanisme adapté de rapprochement des services de l'Etat avec la population. Le troisième se penche sur : les obstacles directs et indirects à la non-efficacité de ces services, et le quatrième sur les remèdes.

Par ailleurs, en Economie sociale et monétaire, le premier article du D^r Willy Mbangi Mukini et ses collaborateurs passent en revue l'« Etude socio-économique de l'aviculture familiale à Mwene-Ditu ». Cette réflexion démontre comment l'élevage de la poule est si prisé dans la plupart des familles à Mwene-Ditu. Les auteurs affirment que « cet élevage revêt une importance socio-économique à travers la satisfaction des besoins familiaux ».

Si tel est le cas, il faut néanmoins aborder dans le domaine de l'économie monétaire le deuxième article de Messieurs Jules Nkashama Mulumba et Eddy Mbuyi Mulumba sur « La dépréciation du franc congolais face à la devise étrangère en RDC : effets, causes et remèdes ». Ledit article explique comment la banque centrale du Congo se retrouve dans une situation délicate suite au taux de change sur le marché.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé étant « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », ceci amène les Assistants Faustin Mbenga Mayambo et Benjamin Ndambo Ndjondo à examiner l'épineuse question de « déterminants de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant dans la zone de santé de Kanzala de 2021-2023 ».

Quelles sont les réponses issues des questions traitant des consultations prénatales (CPN) à Kenge ? L'Assistant Marc Lukanzu Bukaka, nous les donne dans son étude sur les « Causes de la faible proportion de femmes enceintes aux séances de consultations prénatales (CPN) dans la Zone de santé de Kenge ». En bref, l'essentiel de cette étude se résume en trois points, suivant la structure IMRD, l'acronyme de l'introduction, méthode et milieu d'étude, résultats et discussion.

Enfin, en linguistique, l'article de Kabuya Lumembela, Bukasa Sabwe et Albert Kabanga Mbuyi sur « la scholonymie dans la ville de Mbujimayi », imprègne sur les sens véhiculés par les noms des écoles et des circonstances socioculturelles qui ont présidé à la dénomination des écoles de Mbujimayi. Les auteurs ont réussi non seulement à décoder les messages cachés dans les noms des écoles récoltées, mais aussi les fonctions et les messages véhiculés par les scholonymes au sein de la communauté. C'est autant dire que l'attribution d'un nom est le fait, bien sûr, d'une certaine motivation.

L'occasion faisant le larron, le comité de rédaction lance en ce moment historique un appel à communication sur le thème : « RDC, 64 ans d'indépendance. » Un sujet qui fait l'objet de débat à la presse internationale et congolaise. Nonobstant cela, nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu examiner, en totalité ou en partie, les textes du présent numéro. Bonne lecture.

Abbé Laurent KAPAND' A MBAL

Professeur Ordinaire, ISP / Mbujimayi

**LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE MUTABILITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'ETAT : CAS DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE A
KALEMIE**

Par
KAMBEYA LUSAMBA Kaba

Résumé

Ayant décelé les obstacles immédiats et les causes indirectes à la non-efficacité de la Police Nationale Congolaise et à la non-effectivité de son mécanisme de proximité du fait de l'ignorance dû à l'analphabétisme, de la crise économique dû à l'effritement du traitement des agents des services publics en République Démocratique du Congo, de la corruption, du tribalisme, de l'impunité, de la culture qui se traduit dans l'accoutumance à l'illicite et dans l'absence d'éthique du responsable congolais, de l'insouciance et défaillance qui se traduisent par la recherche de l'intérêt personnel et égoïste des responsables de ce service public de l'Etat. L'auteur de cette étude s'interroge sur ce qui peut rendre la Police Nationale Congolaise efficace, performante et capable de réaliser correctement sa mission régaliennne, du maintien de la sécurité et/ou la protection des citoyens et leurs biens.

Ainsi, au-delà de l'implantation, les modalités de fonctionnement ainsi que l'organisation d'une Police de proximité dans la ville de Kalemie et ses environs, pour une bonne prise en charge de la question sécuritaire, nous proposons, la moralisation de la classe politique locale, d'une part, d'être déployés par les forces vives de la nation : la société civile, les confessions religieuses, etc. Et d'autre part, les groupes de pression : les étudiants, élite de demain, dans des Universités par l'organisation des colloques, des conférences, et soumettre les recommandations au ministre nationale de l'intérieure, aux députés et sénateurs, qu'au nom du « service public », ainsi qu'au regard du principe de mutabilité de services publics de l'État, que l'autorité policière la débarrasse du caractère militarisé, pour vivre en harmonie avec la population civile.

Mots clés : police, tribalisme, impunité, ignorance, analphabète, Kalemie

Summary

Having identified the immediate obstacles and indirect causes to the ineffectiveness of the Congolese National Police and the ineffectiveness of its proximity mechanism due to ignorance due to illiteracy, the economic

crisis due to the erosion of the salaries of public service agents in the Democratic Republic of the Congo, corruption and tribalism, of impunity, of the culture that translates into the habituation of the illicit and in the absence of ethics of the person responsible of the carelessness and failure that translates into the search for the personal and selfish interest of the officials of this public service of the State. The author of this study wonders what can make the Congolese National Police efficient, efficient and capable of properly carrying out its sovereign mission, maintaining security and/or protecting citizens and their property.

Thus, beyond the establishment, the operating procedures as well as the organization of a Community Police in the city of Kalemie and its surroundings, for a good management of the security issue, we propose, the moralization of the local political class, on the one hand, to be deployed by the living forces of the nation: civil society, religious denominations, etc. And on the other hand, the pressure groups: the students, the elite of tomorrow, in universities through the organization of colloquia and conferences, and to submit recommendations to the national minister of the interior, to deputies and senators, that in the name of "public service", as well as in view of the principle of mutability of public services of the State, that the police authority rid it of the militarized character, in order to live in harmony with the civilian population.

Keywords: *police, tribalism, impunity, ignorance, illiterate, Kalemie*

0. Introduction

Le droit d'être sécurisé est consacré par plusieurs instruments juridiques internationaux et par des Constitutions de plusieurs Etats. Ce droit participe également à la mise en œuvre du principe de la mutabilité dans la Police Nationale Congolaise à Kalemie et ses environs. La proximité en constitue dans cette optique le mode prévu pour atteindre l'objectif. Le droit de prendre part à la sécurité qui est une mission dévolue à la Police Nationale a fait l'objet de l'attachement aux libertés et droits fondamentaux de la personne humaine tels que proclamés par les instruments juridiques internationaux et nationaux: l'article 1^{er} de la Charte des Nations Unies¹ stipule en son alinéa 1^{er} que : « les buts des

¹ Article 1 de La Charte des Nations Unies.

Nations Unies sont les suivants : maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix » ; l'article 6 de La Charte Africain des Droits de l'Homme et des Peuples² dispose que : « Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut être privé de sa liberté sauf pour des motifs et dans des conditions préalablement déterminées par la loi ; en particulier nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement » ; Le point (f) de l'article 3 de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine³ dispose que parmi les objectifs poursuivis il y a « la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent » ; la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour, accorde également un statut avancé à ces mêmes droits et libertés de l'homme ; dans son deuxième point de l'exposé des motifs⁴ qui dispose que : « Le constituant tient à réaffirmer l'attachement de la République Démocratique du Congo aux Droits humains et aux libertés fondamentales tels que proclamés par les instruments juridiques internationaux auxquels elle a adhéré.» Il y a lieu d'ajouter le Décret-loi n°002/2002 du 26 janvier 2002 portant institution, organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise⁵, en son article 2 alinéa 1^{er} dispose que : « la Police Nationale est un service public, civil, accessible, à l'écoute de la population et unique chargé de la sécurité publique, de la sécurité des personnes et de leurs biens, du maintien et du rétablissement de l'ordre public ainsi que de la protection rapprochée des hautes personnalités.» La loi n°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise. Le respect des droits de l'homme et le concours à l'instauration d'un Etat de

² Article 6 de La Charte Africain des Droits de l'Homme et des Peuples.

³ Article 3 de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

⁴ Deuxième point de l'exposé des motifs de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006 telle que modifiée et complétée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles

⁵ Article 2, alinéa 1^{er} du Décret-loi N°002/2002 du 26 janvier 2002 portant institution, organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise.

droit doivent être inclus dans la conception civile, démocratique et républicaine de la Police Nationale.

Il résulte de ce corpus normatif que la sécurité est un droit absolu et par conséquent sa jouissance n'est pas susceptible de restrictions. Alors, que faire pour rendre la Police Nationale Congolaise efficace, performante et capable de réaliser correctement sa mission régalienne, du maintien de la sécurité et/ou la protection des citoyens et leurs biens ?

La présente étude est circonscrite autour de trois points dont le premier porte sur mise en œuvre du principe de mutabilité des services publics dans la Police Nationale Congolaise à Kalemie et ses environs face à l'insécurité généralisée qui sévit dans cette partie du territoire national au regard des différentes réformes (I), le deuxième porte sur : la mise œuvre d'un mécanisme adapté de rapprochement de ce service avec les populations (II), le troisième porte sur : les obstacles directs et indirects à la non-efficacité de ce service et à la non-effectivité de son mécanisme de proximité (III), et quatrième et dernier point porte sur : les remèdes (IV).

I. La mise en œuvre le principe de mutabilité des services publics dans la Police Nationale Congolaise à Kalemie et ses environs face à l'insécurité généralisée qui sévit dans cette partie du territoire national au regard des différentes réformes.

Au regard des multiples réformes légales et réglementaires qu'a connue ce service public en République Démocratique du Congo. Il faut adapter un mode d'organisation et de fonctionnement qui doit prendre en compte les demandes liées à la sécurité exprimée par la population, et qui va favoriser l'action de prévention et recherche des solutions durables aux causes de l'insécurité. Il faut déceler les anomalies constatées dans le système de protection et de régulation de l'ordre social, afin de proposer de pistes de solutions. Car le corpus juridique de la RDC partant de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour ainsi que les lois de la République ont non seulement mis en place la Police Nationale dans le souci de concourir à l'instauration d'un Etat de droit, mais également institue son organisation et son fonctionnement. Il s'agit de : l'Ordonnance n°07/045 du 12 juin 2007 portant création et organisation de l'Inspection Générale d'Audit, la toute première institution issue de la réforme de la police nationale congolaise ; le Décret n° 08/23 du 24 septembre 2008 portant organisation et fonctionnement

de l'Inspection Générale d'Audit de la Police Nationale Congolaise ; la Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces ; la Loi organique n°11/013 du 11 Août 2011 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise ; la Loi n°13/013 du 1^{er} juin 2013 portant statut du personnel de carrière de la Police Nationale Congolaise ; le Décret n° 13/040 du 16 septembre 2013 portant code de déontologie du policier de la Police Nationale Congolaise ; le Décret n°13/041 du 16 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement des conseils locaux pour la sécurité de proximité.

Ainsi pour y parvenir la Police Nationale Congolaise a été créée comme étant un service public, civil, accessible, à l'écoute de la population et chargée de la sécurité et de la tranquillité publique, de la sécurité des personnes et de leurs biens, du maintien et du rétablissement de l'ordre public ainsi que de la protection rapprochée des hautes autorités⁶, aux fins de prévenir ou de corriger les dérèglements à cet ordre⁷, de maintenir cet ordre public tout en respectant les lois et règlements. Prévenir les infractions et la protection des personnes et des biens. Mais également assister toute personne en danger⁸. Or, la sécurité étant un droit fondamental, conditionnant l'exercice d'autres libertés et droits que l'Etat a le devoir de préserver, le respect des droits de l'homme et le concours à l'instauration d'un Etat de droit doivent être inclus dans la conception civile, démocratique et républicaine de la Police Nationale.

II. La mise œuvre d'un mécanisme adapté de rapprochement de ce service avec les populations.

La Police de proximité n'est pas une unité spécialisée à côté d'autres unités comme le Groupe Mobile d'Intervention, la Police d'Investigation Criminelle, la Police de Police, etc. Mais c'est plutôt une Police proche de la population, au sein d'elle, vivant avec elle au

⁶ Article 2 al.1 de la Loi organique n°11/013 du 11 août 2011 portant Organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise, Kinshasa, numéro spécial, 52^{ème} année du 23 août 2011.

⁷ RENAULT, G., DERRIKS., E., POLICE GENERALE DU ROYAUME, *La collaboration policière transfrontalière entre la Belgique et les Pays bas ; les obstacles législatifs*, Bruxelles, éd. Politeia asbl, 1994, p.15.

⁸ DELVLKENEER, C., *Le droit de la Police*, Bruxelles, de Boeck Université, 1991, p. 52.

quotidien, et au service d'elle... combinant bien le rapprochement à la fois géographique et psychologique.

Dans son ouvrage intitulé : « ce que fait la Police », Dominique Monjardet aborde le problème des réformes de la Police et des stratégies de lutte contre la criminalité dans une société qui veut rester démocratique⁹. Il insiste sur le fait que la Police de proximité doit avoir comme souci de lutter contre le sentiment d'insécurité.

C'est ainsi que dans le contexte de Kalemie, faute de l'effectivité de la Police de proximité, en son temps la Mission des Nations Unies pour le Congo MONUSCO en sigle, évaluant à son tour la situation de l'insécurité sur la ville et ses environs, organisait ensemble avec les autorités locales de la Police Nationale Congolaise, et les 16 chefs de quartiers, une stratégie appelée « SOLIKA » qui signifie « *Stratégie Opérationnelle de Lutte contre l'Insécurité à Kalemie* », selon laquelle pour apporter une réponse à l'insécurité grandissante sur la ville, en vertu de sa mission de protection des populations civiles, effectuait au quotidien des patrouilles diurnes et nocturnes conjointement avec la Police Nationale Congolaise sur la ville. Et au cours de ces patrouilles, la MONUSCO vulgarisait des numéros verts par lesquels les populations pouvaient facilement joindre la Police Nationale Congolaise pour des interventions d'ordre sécuritaire¹⁰.

Comme l'indique Brodeur, le concept de force ou de coercition policière devient plus ambivalent dès lors que l'on tient compte des activités d'autres producteurs de sécurité, comme des enquêteurs, les agents de services de renseignement et, enfin, tout le secteur privé. L'auteur insiste sur le rôle social de la Police qu'il faut entendre comme l'ensemble des actions que la Police peut entreprendre dans un esprit de préservation et d'assistance afin, d'une part d'éviter à certains individus de tomber ou de persévérer dans la délinquance et, d'autre part, d'éviter à d'autres individus de devenir victimes des infractions. Cette action de la Police doit s'exercer à la fois auprès de l'ensemble de la population,

⁹ MONJARDET, D., *Ce que fait la Police*. Paris, éd, La Découverte, 1996, p. 227.

¹⁰ Nouvelles de la Monusco <https://monusco.unmissions.org/la-police-monusco-%C3%A9value-les-strat%C3%A9gies>, consulté le 20/04/2021, à 3h :10.

auprès de groupes ou des catégories déterminées de personnes ou auprès d'individus isolés¹¹.

Cependant, la ville de Kalemie souffre et continue à souffrir de la non-existence de cette proximité comme partout ailleurs. En effet, notre réflexion ne s'attèle pas seulement sur la création de la Police de proximité à Kalemie, comme mise en œuvre du principe de mutabilité des services publics de l'Etat, mais surtout sur sa matérialisation dans cette ville, aux fins de satisfaire les besoins sécuritaires collectifs de cette population, car la Police est tenue à l'obligation de rendre compte à la population, et cette redevabilité est indispensable à intégrer dans la mise sur pieds d'une Police de proximité œuvrant en toute démocratie pour une simple raisons évidente notamment celui du fait que le salaire des policiers est produit par le contribuable.

III. Obstacles directs et indirects à la non-efficacité de ce service et à la non-effectivité de son mécanisme de proximité

1) Les obstacles directs

L'efficacité étant dans le langage courant, la qualité de ce qui est efficace c'est-à-dire qui produit l'effet attendu ou résultat utile¹², ce concept est le caractère d'une règle de droit qui produit l'effet voulu ou règle qui est appliquée réellement selon le vocabulaire juridique¹³. Pour J. Fierens, l'efficacité juridique est la qualité qui s'attache à la norme dont on a reconnu qu'elle satisfait aux conditions requises pour produire les effets juridiques que ses auteurs lui attribuent. Et il conçoit l'efficacité comme un concept empirique qui renvoie aux faits et s'entend de la correspondance entre la norme et le comportement de deux catégories de ses destinataires, c'est-à-dire les sujets de droit et les autorités chargées de la faire respecter. Elle détermine la force du pouvoir et la sujétion des sujets de droit¹⁴. Car la bonne loi n'est plus forcément celle

¹¹ FERAUD, M., « Le rôle social de la Police dans la prévention de la criminalité dans les sociétés modernes, et plus particulièrement dans la prévention de la délinquance juvénile » in *Conseil de l'Europe, affaires juridiques*, 3^{ème} colloque criminologique : la Police et la prévention de la criminalité, Strasbourg, 1978, p. 18.

¹² Larousse illustré., p. 352.

¹³ CORNU, G., *Vocabulaire juridique*, 7^{ème} éd. P.U.F., Paris, 2005. p. 339.

¹⁴ Idem.

qui est bien rédigée, mais celle qui produit des effets sur la réalité sociale, environnementale et économique de son espace d'application géographique et socialement définie par l'étude d'impact préalable. Il est établi que la Police Nationale Congolaise n'est pas efficace, et aussi son mécanisme de proximité n'est pas effectif dans la ville de Kalemie et ses environs à cause de plusieurs obstacles dont les uns sont qualifiés d'immédiats et les autres de médiats. Les obstacles immédiats à la non-efficacité de la Police Nationale Congolaise et à la non-effectivité de son mécanisme de proximité, sont de plusieurs ordres, en voici les plus brûlants :

- **Ignorance et analphabétisme**

L'exercice de tous les droits est conditionné non seulement par la connaissance par les bénéficiaires non seulement de leur existence mais surtout de leur contenu et de leurs modalités de jouissance aux fins de s'en prévaloir.

Cependant, la majorité de la population de Kalemie et ses environs demeure encore analphabète et ignorante de ses droits. Nombreux sont aussi incapables de comprendre leurs droits et le fondement de la Police Nationale Congolaise à cause de l'analphabétisme et de l'immaturation politique. La connaissance des textes légaux ouvre une autre question, la langue d'écriture. En effet, la langue officielle de la République Démocratique du Congo est le français. C'est d'ailleurs fièrement que les congolais se vantent d'habiter le plus grand pays francophone du monde et d'avoir organisé le XIV^e sommet de la francophonie. Le degré d'analphabétisme atteint par les Congolais en général et la population de Kalemie en particulier baisse du niveau de l'enseignement, qui se donne généralement en français nous amènent à revoir ces prétentions à la baisse. Malgré la cohabitation informelle entre le français, le swahili et les centaines de langues vernaculaires ; tous les textes légaux en République Démocratique du Congo sont écrits en français, or il est très bien connu que la très grande majorité de la population de Kalemie ne comprend même pas cette langue. Pire encore, parmi ceux qui sont censés la connaître, la parler et l'écrire ; le vocabulaire technique utilisé n'est pas à la hauteur du niveau d'études de la plupart d'entre eux.

Certes, la traduction de ces textes dans les langues dites nationales peut s'avérer d'une certaine utilité afin de porter le message à un plus grand nombre. Avec les insuffisances de ces langues, il y a lieu de douter que la traduction reproduise la fidélité des termes de la langue d'écriture. On ne saurait donc envisager le Droit en dehors de la langue, qu'on se situe au niveau de la théorie ou de la pratique c'est pareil. C'est pourquoi les différents aspects de la langue sont intrinsèquement liés à l'étude du Droit, notamment la nature du langage du Droit (et par conséquent, la nature du Droit lui-même) et, la problématique du sens et son interprétation. C'est ainsi que renchérit Fataki, le savoir, ne peut se transmettre que par le langage, et que de toutes ces langages, celui du verbe est le meilleur¹⁵.

- **Crise économique et effritement du traitement des agents des services publics**

Perez de Cuellar, alors Secrétaire Général des Nations-Unies déplorait la situation dans laquelle évoluaient les pays africains. Ces pays ont presque toujours eu un faible revenu et connaissent une stagnation économique due à une forte croissance démographique¹⁶. Dans cet environnement, la République Démocratique du Congo, malgré ses potentialités importantes en termes de richesses agricoles et minières reste un pays pauvre. Il occupe même aujourd'hui la 140^{ème} place sur 185 pays du globe. Le pouvoir d'achat est, malgré tous les efforts, continuellement décroissant, de l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui ; les rébellions, sécessions et pillages n'ont plus permis aux caisses de l'Etat de se refaire pendant toute la deuxième République. Le pays est exsangue et chaque habitant se débrouille. Pour survivre, surtout pendant la deuxième République, les « Zaïrois », écrivait un observateur, recouraient à ce qu'ils appelaient « article 15 ».

Chez les congolais, l'article 15 est synonyme de la débrouillardise, laquelle implique tous les moyens, honnêtes et ou malhonnêtes, pourvu

¹⁵ FATAKI Wa LUHINDI, DEFI.A., *Adages à l'usage du prétoire et du politique*, éd. Batena Ntambwa, Kinshasa, 2008, p. 12.

¹⁶ MATADI NENGA, G., *La question du pouvoir judiciaire en République Démocratique du Congo, contribution à une théorie de réforme*, éd. Droit et idées nouvelles, Kinshasa, 2001, p. 167.

que l'on arrive à obtenir les moyens nécessaires pour la survie¹⁷. Alors que toutes les activités économiques se sont essouffées à cette période, les prix de marchandises de première nécessité ont géométriquement augmenté. L'accélération de la flambée des prix coïncide logiquement avec la régression de l'économie. Quoi de plus normal, disent les économistes, puisque l'offre est largement inférieure à la demande. Ce phénomène charrie dans son parcours une inflation permanente qui s'est avérée imbattable parce que plus la monnaie perd de sa valeur, plus les commerçants augmentent les prix pour récupérer, tout au moins le prix d'achat. Le pouvoir d'achat ayant baissé et les divers gouvernements n'ayant pas réajusté les salaires au même rythme que l'inflation, les cours des prix et des salaires sont inégaux. L'augmentation des prix étant régulière et ne correspondant pas à l'augmentation des salaires, ceux-ci se sont effrités au point qu'ils ne représentent plus rien.

En effet, les divers traitements des agents de la Police Nationale Congolaise ne leur permettent pas de vivre, le coût de vie est tel qu'ils ne peuvent y faire face. Devant ces difficultés persistantes et en face d'un traitement mensuel généralement inférieur à 100 \$ pour beaucoup, le policier recherche en permanence des mécanismes individuels d'indexation de son revenu. Mubake Munene, économiste congolais a étudié ce phénomène et voici son constat : « l'apprivoisement de la hausse des prix a comme corollaire logique, la recherche des mécanismes individuels d'indexation de son revenu ». L'objectif de ces mécanismes est de tenter d'adapter l'évolution du pouvoir d'achat à celle des prix c'est-à-dire, en fait, de corriger la baisse du revenu réel. Il faut à tout prix rendre son revenu extensible¹⁸.

- **Corruption**

Dans la Police Nationale Congolaise, la corruption a atteint un seuil intolérable, ses agents ne peuvent donc brandir la corruption comme insupportable. Ainsi, n'est corrompu que celui qui le veut. Toutefois, il est difficile d'admettre un tel raisonnement pour ces agents. Les facteurs

¹⁷ HASKI, P., Mobutisme : un « mal nécessaire ». *In croissance des jeunes nations*, n°245, décembre, 1982, p. 17.

¹⁸ MUBAKE MUNENE, « Crise, inflation et comportements individuels d'adaptation au Zaïre : solution ou aggravation du problème » *in zaïre-Afrique*, n°185, mai 1984, p.270.

externes sont si déterminants qu'ils ont fait de la corruption une criminalité objective et immédiate, bien qu'il y ait lieu d'admettre l'existence à Kalemie d'un nombre, mais insignifiant, des agents de la Police Nationale Congolaise incorruptibles. C'est ainsi qu'en droit pénal, la corruption couvre les formes suivantes : la corruption passive, la corruption active, le trafic d'influence, la concussion, le délit de favoritisme.

L'effritement des salaires donne une réponse, certes partielle à la vulnérabilité des agents de la Police Nationale Congolaise. Le caractère insignifiant des salaires de ces personnels fait de ces derniers une cible parfaite de la prévarication qui se pratique selon une gamme variée de technique que l'on a appelées « mécanismes de correction de la baisse du pouvoir d'achat ». La corruption est la plus grande technique de prévarication auxquelles s'adonnent les agents de la Police Nationale Congolaise. Somme toute, le terrain ramolli par une situation économique difficile, rend très fertile la corruption dans les chefs des agents de ce service public de l'Etat.

- **Tribalisme**

L'époque précoloniale était, pour l'ethnie, une époque d'équilibre. Cet équilibre va se rompre pendant la colonisation. D'abord, les limites territoriales arbitraires vont lui asséner un coup sérieux. Enfin, de brutales attaques d'aliénations culturelles sont mal ressenties. Tout cela a donné naissance à une série de réactions collectives à caractère tribal. L'intervention du pouvoir colonial s'étendait déjà par la corruption de certains chefs traditionnels afin d'obtenir non seulement leur allégeance, mais aussi en vue de combattre le chef de la tribu voisine, réfractaire au pouvoir nouveau. Cela fit dresser des tribus les unes contre les autres.

Les dirigeants africains, assoiffés du pouvoir, recourent fréquemment à la devise machiavélique « divide ut regnes » et allument ainsi des incendies tribalistiques devenus presque inextinguibles. La période postcoloniale est une période du tribalisme clairement déclaré. Finalement, étant donné que c'est l'exécutif (ministère de l'intérieur) qui nomme et assure la promotion des agents de la Police, les politiciens se sont arrangés, pour que chacun puisse avoir au moins un cadre de la Police de sa tribu. Et en somme ce qui fait la honte en République

Démocratique du Congo, c'est l'octroi fantaisiste des grades sans tenir compte de la valeur intrinsèque du policier, dans le tribalisme ainsi que dans le favoritisme.

- **L'impunité**

Par ailleurs, un climat non seulement de corruption, favoritisme et tribalisme, mais d'impunité pour les dirigeants et responsables de la Police Nationale Congolaise n'est pas de nature à promouvoir la sécurité de personnes et de leurs biens, au motif de la satisfaction de l'intérêt général. L'Etat de droit démocratique est compromis dans un contexte où la transparence et la sanction dans la gestion de la Police Nationale Congolaise ne sont pas au rendez-vous, où la corruption et la poursuite des intérêts égoïstes constituent l'une des règles de gouvernance, où le parlement n'est pas en mesure d'assurer un contrôle efficace de l'exécutif et des services publics. En République Démocratique du Congo, ce ne sont pas des textes prévoyant des sanctions sévères qui manquent. Même préparés par les meilleurs experts, ils n'ont pas résisté au choc des événements ; il doit certainement manquer la dimension humaine dans l'inapplicabilité des sanctions morbides.

En effet, on a beaucoup de sanctions, mais elles ne s'appliquent toujours pas, ou si elles s'appliquent, c'est de la façon la plus fantaisiste, il en est de même lorsque le parlement est incapable de contrôler et de sanctionner les détenteurs du pouvoir et les nombreux services publics placés sous son contrôle. La justice elle-même tribalisée et corrompue est au banc des accusés partout en République Démocratique du Congo. Elle est l'incarnation de l'injustice par la combinaison de la corruption et du tribalisme. Elle s'appelle justice, mais n'a, en réalité, rien à voir avec la justice.

2) Les obstacles indirects

- **La culture**

Parler de l'impact de la culture sur la non-efficacité de la Police Nationale Congolaise et la non-effectivité de son mécanisme de proximité risque de donner lieu à un long développement. Il reste, néanmoins, à évoquer la question d'une culture négative que le congolais en général et

le Kalemiard en particulier traîne depuis une décennie et qui constitue aussi un obstacle à la paix qui est l'intérêt général.

En effet, depuis l'Etat Indépendant du Congo, les congolais ont appris que quiconque exerce une parcelle de pouvoir, le manifeste notamment en brimant les autres, ce fut le cas des Administrateurs coloniaux, celui des congolais eux-mêmes. Le Congo belge n'a pas fait exception, tout représentant de l'autorité faisait peur, même l'infirmier était craint. Le Congo indépendant n'a pas fait exception non plus, le soldat, c'est celui qui marque les civils et qui leur arrache les biens grâce à son fusil (alors que ça devait être le contraire), le commissaire de district, c'est celui qui peut se saisir des chèvres de ses administrés, pour se nourrir, le ministre, le directeur général, ou l'administrateur délégué général se nourrit aux mamelles des sociétés étatiques sous sa tutelle et les dirigeants de ces sociétés lui sont soumis comme des enfants par peur d'être révoqués, etc.¹⁹

De l'autorité congolaise, on voit se dégager plus la notion d'exploitation que celle, selon le niveau, du gestionnaire du bien commun. En d'autres termes, le gestionnaire d'un service public ne devrait pas être considéré comme le Léviathan, le monstre, c'est plutôt un serviteur de la population. Malheureusement, la population de Kalemie et ses environs ne voit pas autrement l'autorité, sinon par son pouvoir d'imposer même l'arbitraire. C'est ainsi que l'arbitraire du chef a fini par être conçu comme un attribut du pouvoir. Cette culture négative légitime toutes les violations et justifie la non-efficacité de la Police nationale parce que les responsables des services publics sont considérés par beaucoup comme des propriétaires, des détenteurs du pouvoir qu'ils peuvent exercer avec une certaine dose d'arbitraire. Bien que les divers actes arbitraires soient qualifiés comme tels, les populations les acceptent passivement et avec résignation.

- **Insouciance et défaillance**

La Police Nationale Congolaise, un service public mal géré, fonctionnant très mal et ne concourant en rien à la satisfaction de l'intérêt général, sinon à l'intérêt personnel et égoïste des responsables ; le congolais s'en fout. Et l'expression « *laissez le monde aller son train* »

¹⁹ MATADI NENGA, G., *op. cit.* p. 256.

est en vogue, chaque agent de la Police Nationale Congolaise recourt à l'article 15. Il ne faut donc pas déranger les responsables du service, car c'est leur tour, il faut aussi attendre le vôtre. Dans un pareil contexte d'insouciance, de défaillance et d'irresponsabilité de la population, comment voulons-nous que ce service public de l'Etat soit efficace afin de lui permettre de réaliser ses missions ? Les organisations de défense des droits de l'homme qui auraient pu contribuer à l'éducation, à la vulgarisation et à la sensibilisation en vue d'augmenter les connaissances citoyennes en matière de gestion et de fonctionnement de ce service public, ne sont généralement pas les chouchous des pouvoirs publics.

III. Remèdes

A partir des obstacles fondamentaux au fonctionnement régulier, efficient et efficace de la Police Nationale Congolaise et à partir des contradictions et des dysfonctionnements de ce dernier, il y a lieu ici de concevoir une approche en termes de remède pour la normalisation de l'efficacité et de l'effectivité de la coproduction de la sécurité par les agents de ce service et la population en vue du bien-être de tous et de chacun :

1. Formation des agents de la Police Nationale Congolaise

Ce service public étant créé en vue de la satisfaction des besoins sécuritaires collectifs de la population, mais 25 ans plus tard il est loin d'y parvenir, et donc la restauration, dans toute sa rigueur, de tous les principes qui régissent son fonctionnement et qui avaient été battus en brèche depuis l'indépendance est non seulement indispensable, mais aussi urgente.

Mais, toute cette organisation aussi meilleure soit-elle n'a de valeur que si son fonctionnement est assuré de façon adéquate par un personnel qualifié, c'est-à-dire un personnel scientifiquement, techniquement et moralement formé. Le personnel de carrière de la Police Nationale Congolaise mis en place ne peut être maintenu en poste ou recruté que si ces conditions sont objectivement respectées :

a) La formation intellectuelle

La formation intellectuelle est l'une des conditions de recrutement des agents de la Police Nationale Congolaise. Il faudra, selon le cas et

suivant le poste à pourvoir justifier d'un titre de Docteur, Licencié, Gradué ou Diplômé d'Etat. Le titre ou diplôme doit être délivré par une université ou une école nationale ou délivré par une université ou une école étrangère et déclaré équivalent au diplôme congolais pour prétendre à un recrutement. Ce recrutement peut se faire par concours ou sur titre, et limiter des dégâts, pourvu que ce dernier échappe lui-même à la pesanteur de la corruption et du tribalisme que nous venons de décrier²⁰.

b) La formation professionnelle

Aux termes de l'article 1^{er} point 2^{ème} du code de bonne conduite de l'agent public de l'Etat, la compétence professionnelle est l'aptitude d'un agent public de l'Etat à accomplir personnellement et consciencieusement toutes les obligations qui, en vertu de ses fonctions ou de son mandat sont imposées par les lois et règlements. Et l'article 4 du même code de renchéir : « *les valeurs de référence de l'agent public de l'Etat reposent sur la compétence et l'éthique professionnelle. La compétence se traduit dans le chef de l'agent public de l'état, par la connaissance, la maîtrise, le bon accomplissement de ses fonctions et par l'effort constant fourni pour améliorer la qualité des services* »²¹. Pour y parvenir, l'agent de la Police Nationale Congolaise a besoin d'être initié, formé et recyclé, pourtant. C'est cet état de choses qui va offrir une perspective d'amélioration de la qualité de l'agent de ce service public de l'Etat. Ceci étant, renforcer des écoles de formation et de recyclage en leur donnant un caractère obligatoire pour tout agent aux fins de faire aux agents de la Police Nationale Congolaise une véritable culture et une technique professionnelle, une compréhension approfondie de leur rôle, par une connaissance précise des principes fondamentaux et des règles déontologiques.

C) La formation morale

Il n'est pas possible d'accomplir un rôle social aussi important que celui de l'agent de la Police Nationale Congolaise sans répondre à une seule norme morale. La qualité requise ne se mesure pas seulement aux réussites aux examens et à la régularité de la formation. Cette condition

²⁰Article 16 de la loi n°13/013 du 1er juin 2013 portant statut du personnel de carrière de la Police Nationale.

²¹ Article 5 du code de conduite de l'agent public de l'Etat.

est certes importante, mais l'agent de la Police Nationale Congolaise doit être plus qu'un excellent agent, un homme honnête, intègre, respectueux de l'éthique. Il est donc important que les qualités morales accompagnent les solides connaissances techniques de l'agent. C'est ainsi que l'éthique professionnelle s'entend comme un ensemble de valeurs morales et de principes déontologiques qui guident le comportement, les attitudes et les agissements de l'agent de la Police Nationale Congolaise dans l'exercice de ses fonctions. Le sens d'éthique professionnelle de l'agent de la Police Nationale Congolaise doit se témoigner notamment par le dévouement, la ponctualité, la rigueur, la responsabilité, l'honnêteté, l'intégrité, le civisme, la courtoisie et le devoir de réserve dans ses relations aussi bien avec ses supérieurs, ses collègues et ses collaborateurs qu'avec la population.

2. Lutte contre la corruption et le tribalisme

La corruption existe dans le monde entier sous des degrés divers. Beaucoup de pays ont instauré des mécanismes de lutte contre ce fléau qui déshumanise et ronge la société. Mais, les effets ne sont pas facilement palpables à court terme, la corruption étant un phénomène qui emprunte des voies discrètes. Il nous faut juste une culture démocratique et la transparence quelque peu avérée des systèmes de recrutement des agents de la Police Nationale Congolaise. Il en est de même du tribalisme qui a un relent à peine voilé. Notre souci est de proposer un ensemble de mécanismes de lutte contre ces fléaux qui détruisent particulièrement toute idée d'intérêt général et, par conséquent, toute tentative de développement. En effet, ces fléaux sont des phénomènes qui détruisent les institutions publiques de la République Démocratique du Congo où un service public n'est presque jamais gratuitement rendu. Aux frais dus aux actes, s'ajoutent souvent les frais spéciaux pour le policier congolais, concussion ou corruption, les effets sont les mêmes. Ainsi, les mécanismes ci-après peuvent aider si pas à éviter, sinon à réduire tant soit peu la corruption et le tribalisme :

a) La conscientisation collective

La discipline sociale qu'il faut établir afin d'atteindre le bien commun n'est jamais mieux garantie que par une adhésion intérieure de l'homme aux préceptes et aux objectifs de l'Etat. Ce dernier, dans l'élaboration de son droit, doit pouvoir recourir à un mécanisme qui

puisse assurer une telle adhésion. Il doit en être ainsi de la législation sur la corruption. La nécessité de l'apport populaire est d'autant plus impérieuse que la corruption du monde professionnel est subtile : les preuves sont souvent difficiles à réunir, néanmoins, un acte obtenu par corruption sent toujours l'odeur de la prévarication. Ce processus de conscientisation devra se faire par et à travers :

- **Les mass médias**

Il découle de ce qui précède que le premier mécanisme collectif est la conscientisation de la population sur le danger que représentent les pratiques de la corruption et le recours au tribalisme. Cette mobilisation se fera à travers les mass médias notamment les journaux, la Radio, la Télévision, etc. La presse doit s'employer à cette tâche de sensibilisation avec courage, conviction et détermination en croyant au succès final de la campagne anti-corruption par ce que c'est une opération de salut. Elle doit dénoncer systématiquement toutes les affaires dans lesquelles le tribalisme aura joué un rôle déterminant.

- **Les codes de déontologie ou d'éthique**

La lutte se ferait aussi à travers des codes de conduite dont se dote chaque institution de l'Etat. Ce code serait considéré comme un guide déontologique et éthique pour chaque policier. C'est ici pour nous le moment privilégié de saluer l'action entreprise par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo qui a doté le 16 septembre 2013 le Décret n°13/040 portant Code de déontologie du policier de la Police Nationale Congolaise.

- **L'enseignement**

L'enseignement tant primaire, secondaire qu'universitaire est un terreau favorable à faire germer l'éthique. L'enseignement porterait sur les normes de comportement. Etant donné qu'il s'adresse aux jeunes générations, futures élites dirigeantes, l'on peut compter sur leur esprit positif et actif contre la corruption et le tribalisme.

- **Les liges anti-corruption et anti-tribalisme**

Les organisations non gouvernementales, en général, doivent insérer dans leur programme d'activités, la lutte contre les pratiques de la corruption et du tribalisme. Mais, la création des ligues anti-corruption et anti-tribalisme par des personnes physiques ou morales serait à encourager car elles contribuent efficacement à lutter contre ces deux fléaux.

b) La répression judiciaire

La répression judiciaire constitue le dernier rempart de la société contre la prévarication. Mais faut-il encore, dans ces circonstances, avoir une magistrature militaire qui ne soit elle-même corrompue pour compter la répression judiciaire parmi les moyens de lutte. Il se fait, malheureusement, que la répression ne constitue pas encore un moyen de lutte en République Démocratique du Congo compte tenu du fait que ces magistrats sont des acteurs à côté de tant d'autres, dans les différents jeux de corruption. Alors, l'on en arrive à se poser la question de savoir comment reconnaître au magistrat militaire le rôle de surveillant des agents de la Police Nationale alors que lui-même a un ultime besoin d'être gardé et surveillé par ces mêmes agents de sécurité ?

Sur le plan répressif, il convient de reconnaître que le Code pénal militaire est très pauvre car il ne couvre pas exactement toutes les acceptions données aux pratiques de la corruption de magistrats militaires. En effet, les pratiques de corruption en milieu de la justice militaire sont plus subtiles et méritent que le législateur les atteigne dans les définitions beaucoup plus raffinées. Des définitions légales doivent, donc, pouvoir couvrir notamment la corruption proprement dite, le trafic d'influence, tant dans les aspects du responsable de la police qui l'exerce que dans son subalterne qui le subit avec succès, le phénomène de pantouflage et le favoritisme par le fait du tribalisme.

En résumé, nous pouvons dire qu'à Kalemie, il faudra renforcer la justice militaire incriminant la corruption, étant donné que son milieu judiciaire a figolé, par la force de l'habitude et par instinct, d'échapper aux poursuites éventuelles, des techniques sophistiquées de corruption. Le législateur, dans son œuvre sera, donc, obligé de rencontrer cette évolution dans toute la mesure du possible.

3. L'octroi des traitements décents et des moyens adéquats de travail

Les traitements des agents de la Police Nationale Congolaise restent très bas et ne permettent à leurs bénéficiaires ni d'assurer la nourriture mensuelle, ni de payer la formation de leurs enfants, moins encore d'affronter une multitude de problèmes qui incombent à tout foyer. Il faut donc reconnaître que le salaire a un caractère alimentaire. Il doit donc être payé de façon à atteindre cet impératif. Pour reprendre une expression chère au théologien Thomas D'Aquin, le caractère symbolique du salaire est la *summa causa* du manque d'intégrité ; d'où la nécessité d'amélioration des conditions salariales des agents en vue de lutter contre la corruption dans la fonction publique.

4. Le renforcement du contrôle hiérarchique

Sur pied de l'article 2 de l'Ordonnance n° 07/045 du 12 Juin 2007 portant création de l'inspection générale d'audit de la Police Nationale Congolaise et du Décret n°08/23 du 24 septembre 2008 portant son organisation et fonctionnement, l'inspection générale a pour mission générale d'aider le gouvernement à entretenir une Police Nationale respectueuse des droits humains, républicaine, efficiente et fiable. Ainsi le contrôle étant un instrument de vérification pour améliorer les processus de la gestion.

La Police Nationale Congolaise est soumise aussi aux contrôles hiérarchiques, il s'agit de « veiller à l'application stricte des lois et règlements de la République par son personnel, des directives et instructions relatives au bon fonctionnement de celle-ci », à l'évaluation du respect des droits fondamentaux, des droits de l'homme et de la protection des libertés individuelles et collectives, dans l'exercice de sa fonction de Police ; au contrôle de la gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles mises à la disposition des différentes unités et services; au contrôle de l'application du principe genre dans les nominations et affectations en son sein; au contrôle de la paie et de l'exécution du budget alloué à ce service ; au contrôle de l'adéquation et de la fiabilité de l'équipement et des infrastructures ; à l'évaluation des performances et des capacités opérationnelles et administratives des

unités et services; au contrôle et l'évaluation de la formation ; au contrôle de la mise en œuvre du code déontologique.

Mais dans un contexte où l'inspecteur est lui-même au banc des accusés, quel contrôle fera-t-il et quelle sanction infligera-t-il ? Le débat est toujours à reprendre. La dépravation des valeurs a atteint un niveau inquiétant et inacceptable, l'on ne pourrait concevoir un contrôle qui ne soit donc efficace et efficient.

De la sorte ceux qui seraient surpris en flagrant délit, soient passible purement et simplement de révocation. Et, il suffira d'appliquer ce contrôle par les experts étrangers deux à quatre fois pour voir s'améliorer la situation de ce service public congolais car, ce n'est pas que tout manque en République Démocratique du Congo, les moyens qui devraient être redistribués à tous les congolais, ne profitent qu'à une infime minorité, créant ainsi deux classes diamétralement opposées : les plus riches et les plus pauvres, sans la classe moyenne.

5. L'éducation à la nouvelle citoyenneté et à la revendication populaire

L'initiation à la nouvelle citoyenneté est l'enjeu majeur de l'engagement citoyen, de la solidarité, de l'accroissement de l'utilité sociale entre les policiers, et la population. Ainsi que la vulgarisation du code de conduite de l'agent de la Police Nationale Congolaise.

En effet pour y arriver il faudra amener la population à rejeter les antivaleurs du tribalisme, de la corruption, des incivilités, de la violence, de l'immoralité et des conflits ethnique, tout en accomplissant leur devoir civique aux fins de la satisfaction de l'intérêt général qui consiste dans le cas échéant à coproduire sans contrainte la sécurité avec les agents de la Police Nationale Congolaise. C'est-à-dire que la population se doit de cultiver et fortifier le lien affectif qui existe entre elle et la Police ; elle doit être prête à défendre les intérêts nationaux en toutes circonstances, à s'acquitter sans hésiter de toutes ses obligations civiques et à s'engager volontairement dans des initiatives en faveur du bien-être collectif.

Les valeurs que le programme d'initiation à la nouvelle citoyenneté doit ramener et inculquer dans le chef de la population congolais de Kalemie sont : le patriotisme, le sens de responsabilité, l'honnêteté et

l'intégrité morale, la discipline, la solidarité, le travail bien fait, le caractère sacré de la vie humaine, les droits et libertés fondamentaux, le respect de la chose publique et de la propriété privée, la participation démocratique. A l'instar des dix commandements de Dieu, c'est seulement à ce prix que ces dix valeurs morales peuvent délivrer ce service public de l'Etat et lui permettre ainsi de concourir véritablement à la satisfaction de l'intérêt général. De la sorte, l'éducation à la nouvelle citoyenneté devra amener : la paix là où il y a les troubles ; l'unité là où il y a la division ; le travail là où il y a l'oisiveté ; la moralité là où il y a l'immoralité ; la justice là où il y a l'injustice ; la connaissance là où il y a l'ignorance ; la propreté là où il y a la saleté ... Donc, mettre en œuvre le principe de mutabilité des services publics dans la Police Nationale Congolaise à Kalemie, c'est mener l'action d'une meilleure collaboration avec les services de la justice et de l'ensemble des populations. Et pour y parvenir avec l'ensemble des populations, il faut mettre en œuvre un mécanisme adapté de rapprochement des services de Police avec les populations. Car dans un contexte comme celui de la ville de Kalemie, le degré de sensibilité est tel que les policiers eux-mêmes sont au banc des premiers accusés. Laisser entre leurs mains les droits fondamentaux de sécuriser, de protéger les personnes et leurs biens ainsi que de régulation de l'ordre social, serait troqué à l'avance tout espoir de voir un tel service produire des résultats escomptés. Le caractère illusoire d'une telle solution s'expliquerait par le fait que la Police, pleine d'antivaleurs, se présente elle-même comme le service public de l'Etat qui a le plus besoin d'une bonne prise en charge sur le plan de la vie sociale, que comme organisme de prise en charge des questions sécuritaires. Car il n'y a rien à attendre en termes de sécurité d'un policier mal rémunéré, corrompu, prévaricateur, inconscient, aux mœurs dépravées et prévariquasses, monnayé et soumis aux pesanteurs du tribalisme et du clientélisme.

Conclusion

Au nom du principe de mutabilité et prenant en compte le régionalisme politique tel qu'institué par la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour, il y a lieu d'instituer une Police de proximité provinciale, urbaine et municipale dont la mission serait de garantir efficacement la sûreté intérieure qui est une des matières relevant de la compétence concurrente du pouvoir central et des provinces. A cet effet,

il s'avère judicieux de créer au sein des inspections provinciales des unités des services spécialisés de la Police provinciale, urbaine et locale, considérées non pas comme des services décentralisés de l'Administration centrale mais comme des services déconcentrés relevant respectivement de la province, de la ville et des autres entités territoriales décentralisées.

C'est ainsi qu'aux termes des : l'alinéa 4^{ème} de l'article 203 de la même Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour qui stipule que : « *la sûreté intérieure est sans préjudice des autres dispositions de la présente Constitution parmi les matières concurrentes du pouvoir centrale et de la province* » ; l'alinéa 1^{er} de l'article 34 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces qui stipule que : « *l'Assemblée provinciale peut légiférer sur les matières relevant de la compétence concurrente du pouvoir central et de la province* ».

Ainsi, au nom de la sûreté intérieure dans la Province du Tanganyika en générale et de la ville de Kalemie et ses environs en particulier, et considérant le principe de la mutabilité des services publics de l'Etat, pour le compte de l'efficacité de la sécurité des personnes et de leurs biens, qu'il y a lieu d'ajouter un alinéa à celui de l'article 34 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, libellé comme suit : « *Pour cette même fin, la province dispose des unités de la Police de proximité provinciale, considérée comme un service public provincial dont la mission va consister essentiellement à veiller au respect des prérogatives et compétences dévolues exclusivement à la province* ». Il en sera ainsi mutatis mutandis de la ville, de la commune, du secteur et de la chefferie.

Bibliographie

Textes juridiques

- Acte Constitutif de l'Union Africaine.
- Charte Africain des Droits de l'Homme et des Peuples.
- Charte des Nations Unies.
- Code de conduite de l'agent public de l'Etat.

- Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles.
- Décret-loi n°002/2002 du 26 janvier 2002 portant institution, organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise.
- Loi n°13/013 du 1^{er} juin 2013 portant statut du personnel de carrière de la Police Nationale.
- Loi organique n°11/013 du 11 août 2011 portant Organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise, Kinshasa, numéro spécial, 52^{ème} année du 23 août 2011.

Ouvrages

- Cornu, G., *Vocabulaire juridique*, 7^{ème} éd. P.U.F., Paris, 2005. p. 339.
- Delvlkeneer, C., *Le droit de la Police*, de Boeck Université, Bruxelles, 1991, p. 52.
- Fataki wa Luhindi, Defi. A., *Adages à l'usage du prétoire et du politique*, éd. Batena Ntambwa, Kinshasa, 2008, p. 12.
- Matadi Nenga, G., *La question du pouvoir judiciaire en République Démocratique du Congo, contribution à une théorie de réforme*, éd. Droit et idées nouvelles, Kinshasa, 2001, p. 167.
- Monjardet, D., *Ce que fait la Police*. éd, La Découverte, Paris, 1996, p. 227.
- Renault, G., Derriks., E., *Police générale du royaume, La collaboration policière transfrontalière entre la Belgique et les Pays bas ; les obstacles législatifs*, Bruxelles, éd. Politeia, 1994, p.15.

Articles des revues

- Mubake Munene, « Crise, inflation et comportements individuels d'adaptation au Zaïre : solution ou aggravation du problème », in *Zaïre-Afrique*, n°185, mai 1984, p.270.
- Feraud, M., « Le rôle social de la Police dans la prévention de la criminalité dans les sociétés modernes, et plus particulièrement dans la prévention de la délinquance juvénile », in *Conseil de l'Europe, affaires juridiques*, 3^{ème}

colloque criminologique : la Police et la prévention de la criminalité, Strasbourg, 1978, p. 18.

- Haski, P., « Mobutisme : un « mal nécessaire », in *croissance des jeunes nations*, n°245, décembre, 1982, p. 17.

Thèse de doctorat :

- Tshinyama Kadima., L'observation ethnographique d'un commissariat à Lubumbashi une compréhension des pratiques policières en contexte congolais, Thèse de doctorat en criminologie, ECOCRIM/ UNILU, 2009.

Webographie

- Nouvelles de la Monusco <https://monusco.unmissions.org/la-police-monusco-%C3%A9value-les-strat%C3%A9gies>, page consultée le 20/04/2021.

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AVICULTURE FAMILIALE A MWENE-DITU

Par

D^r Willy MBANGU MUKINI, Héritier TSHIAMA MULAJI

Dieudonné KAZADI KABAMBA

Résumé

Cette étude basée sur un mois de recherche démontre comment l'élevage de la poule est si prisé dans la plupart des familles à Mwene-Ditu. Cet élevage revêt une importance socio-économique à travers la satisfaction des besoins familiaux tels que le paiement du loyer (13,5 %), des soins médicaux (33,3 %), des frais scolaires (30,2 %), de ration alimentaire (22,9 %), etc.

Mots clés : *aviculture, socio-économique, famille, Mwene-Ditu*

Summary

This study based on a month of research demonstrates how chicken farming is so popular in most families in Mwene-Ditu. This livestock farming is of socio-economic importance through the satisfaction of family needs such as the payment of rent (13.5 %), medical care (33.3 %), school fees (30.2 %), food rations (22.9 %), etc.

Keywords: *poultry, socioeconomic, family, Mwene-Ditu*

0. Introduction

Mwene-Ditu est un milieu urbano-rural dont les habitants exercent des professions variées dans les domaines tels que l'administration, l'enseignement, la santé, les entreprises étatiques et privées, le commerce, l'agriculture, la police, les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), etc.

En vue de remédier à leur faible revenu et faire face au coût de la vie, la plupart des Ditois s'adonnent à une autre activité supplémentaire, si petite soit- elle.

Comme il faut le remarquer qu'au cours de la dernière décennie, la FAO a consacré plusieurs études sur l'aviculture, car la population

avicole mondiale a augmenté de 23 % dans les pays développés et de 76 % dans les pays en développement¹. On estime que 75 million de poulets de chair sont élevés et abattus dans le monde, chaque année, dont 700 millions en France².

Au Nigéria, l'aviculture familiale représente environ 94 % de l'élevage avicole total, et compte pour 4 % environ de la valeur totale estimée des ressources animales du pays³.

En RD Congo, une enquête a été menée au Sud- Kivu sur un échantillon de 450 poules locales adultes, mesurées, afin de caractériser les volailles du système extensif libre et celles du système extensif fermé⁴.

Une autre étude sur l'élevage à petit échelle aborde les aspects tels que le logement, la nourriture, l'incubation naturelle et l'élevage des poussins⁵.

En février 2012, Blaise Mpupu Lutondo a publié un document qui permet d'améliorer l'élevage des poules pondeuses et des poules de chair. Il montre comment assurer l'augmentation de la chair, du poids de l'œuf, et une croissance rapide des poules grâce à l'utilisation de la farine de moring⁶.

Sans doute, dans les pays en développement comme la RD Congo, environ 20 % de protéines consommées par la population, proviennent des volailles, des œufs et de la viande. L'aviculture familiale constitue 70 % de la production avicole de la majorité des pays à faible revenu et à déficit vivrier⁷.

¹ www.fao.org; page consultée le 24/04/2024.

² Idem

³ Idem

⁴ www.eryrolles.com, page consultée le 24/04/2024.

⁵ www.cgspace.cgjar.org, page consultée le 24/04/2024.

⁶ B. Mputu Lutondo, *Guide pratique et scientifique pour l'élevage des poules pondeuses et des poules de chair*, l'Harmattan, Paris, 2012.

⁷ *L'aviculture, op.cit.*

En Afrique subsaharienne, 85 % des ménages élèvent des volailles dont la propriété dépend des femmes à 70 %, selon Guey et Branckaert⁸.

A Mwene-Ditu, l'aviculture (familiale ou commerciale) est-elle réellement pratiquée ? Quelles catégories d'éleveurs peut-on rencontrer dans cette ville ? Quels sont le but et les résultats de cette aviculture pour les pratiquants ? Sur le marché, cet élevage répond-il aux besoins de consommation par la population ?

Le moment paraît donc opportun de préciser que quiconque se promène dans les quartiers de Mwene-Ditu, observe des volailles çà et là, surtout de race locale. Dans certaines parcelles, on trouve des basses-cours ou des enclos contenant des poules de race améliorée.

Les pratiquants sont surtout des éleveurs multiplicateurs, des éleveurs de poule de chair et des pondeuses. Dans cette conjoncture difficile comme la nôtre, ces aviculteurs semblent viser essentiellement la satisfaction des besoins tels que les soins médicaux, le loyer, les frais d'études de leurs enfants, la ration alimentaire, etc.

La consommation de la volaille étant un luxe dans la plupart des ménages à Mwene-Ditu, on peut dire que la production avicole locale répond aux besoins des consommateurs.

Dans cet ordre d'idées, la présente étude se charge de mener une enquête sur l'élevage des poules à Mwene-Ditu, en identifiant les types d'éleveurs, les moyens utilisés, et en évaluant les résultats escomptés sur le plan socio-économique dans les ménages. Il y a là, une sensibilisation et une interpellation faite à la population afin de pratiquer l'aviculture.

- **Généralités**

1.1. Définition de l'aviculture

Le terme « aviculture » désigne l'élevage des oiseaux, des volailles. L'aviculture d'ornement concerne les oiseaux élevés pour leur aspect extérieur (beauté) ou leur chant, tandis que l'aviculture fermière ou

⁸ Guey et Branckaert cités dans *L'aviculture fermière : une solution à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Syrie*, <https://www.fao.org/in-action/backyard-poult> ; page consultée le 24/04/2024.

industrielle s'applique aux oiseaux exploités pour la production de viande, d'œufs ou de gras⁹.

La production avicole concerne les poules, les pintades, les dindes, les cailles, les canards, les oies, les pigeons, etc.

L'aviculture familiale s'applique à la production de volaille à petite échelle pratiquée par des ménages, utilisant la main d'œuvre familiale et les disponibilités alimentaires locales.

Il s'agit de « petits troupeaux » exploités par des familles, aux fins de sécurité alimentaire, de revenu et d'emploi rémunérateur pour les femmes et les enfants¹⁰.

L'aviculture familiale se distingue de l'aviculture commerciale ou industrielle, de moyenne à grande échelle qui réalise de grandes productions avicoles¹¹.

Le terme volaille désigne l'ensemble d'oiseaux domestiques qui produisent les œufs, la viande, le fumier et les plumes qui peuvent être vendues par les aviculteurs. La volaille rurale est un troupeau de moins de cent oiseaux des races améliorée ou non, élevé dans des systèmes fermiers des types extensifs ou intensifs¹².

L'aviculture peut être organisée dans le système extensif libre (divagation), extensif fermé (basse-cour) ou intensif (commercial ou industriel, dans les grands bâtiments).

1.2. Des types d'éleveurs¹³

La profession avicole comprend plusieurs types d'aviculteurs.

- Les sélectionneurs : ce sont des éleveurs qui travaillent pour l'amélioration des lignées pures grand-parentales en fonction d'objectifs économiques.

⁹ www.larousse.fr, page consultée le 24/04/2024.

¹⁰ *L'aviculture, op. cit.*

¹¹ *Idem*

¹² *Ibidem*

¹³ www.larousse.fr, page consultée le 24/04/2024.

- Les multiplicateurs : ils exploitent en croisement, des reproducteurs parentaux pour la production d'œufs à couvrir.
- Les accoueurs : au moyen de l'incubation artificielle, ces éleveurs produisent des poussins issus des œufs à couvrir provenant de sélection ou de multiplication.
- Les éleveurs de volailles de chair : ce sont ceux qui reçoivent les poussins d'un jour (fournis par les accoueurs) pour les conduire jusqu'à la date d'enlèvement à destination des abattoirs ou du marché.
- Les éleveurs de poulettes : ce sont des aviculteurs qui élèvent de jeunes femelles de l'âge d'un jour jusqu'à l'âge de 18 à 20 semaines.
- Les éleveurs de poules pondeuses : ces éleveurs exploitent ces volailles pour la production d'œufs dès l'âge de 20 semaines à l'âge de 70 semaines environ.
- **Les avantages socio-économiques de l'élevage¹⁴**

Il est admis que l'élevage familial contribue aux moyens de subsistance du ménage sur les plans économique, social, culturel, et même religieux.

Cet élevage a l'avantage d'utiliser les ressources locales à bon escient et fait appel à peu d'intrants ; le travail n'est pas rémunéré et est effectué par les membres de la famille. L'aviculture familiale peut aussi s'associer à presque tous les types d'activité des petits exploitants. Un programme avicole adapté aux conditions locales donnera satisfaction à ses clients.

La production avicole rurale contribue à la durabilité de la sécurité alimentaire de beaucoup de pays en développement, en produisant un revenu pour les exploitants pauvres, et surtout, les femmes.

Dans les pays en développement, l'élevage de la volaille est le plus faible investissement à la portée des ménages ruraux. Il permet de générer un revenu régulier et une source de liquidités par la vente

¹⁴ *L'aviculture, op.cit.*

d'œufs et d'oiseaux. La consommation occasionnelle de ces produits constitue une source précieuse de protéines animales dans la ration.

L'aviculture familiale représente une des rares opportunités d'investissement, d'épargne et de protection contre le risque.

- **Collecte des données**

En vue d'identifier les types d'éleveurs des poules et les moyens utilisés par les aviculteurs, nous avons mené une enquête dans trois communes de Mwene-Ditu (Bondoyi, Musadi et Mwene-Ditu). Dans les communes précitées, à l'aide d'un questionnaire de 4 questions fermées et 4 questions ouvertes, nous avons identifié un total de 120 foyers qui pratiquent l'aviculture. Raison pour laquelle, du 1^{er} au 26 avril 2024, les réponses ont été recueillies sur un échantillon aléatoire de 96 foyers d'éleveurs. Lesdites questions portaient sur l'identification des aviculteurs, la race des poules, le nombre des poules, la divagation des poules, les soins des volailles, l'alimentation des poules, l'impact sur le budget familial et sur les difficultés rencontrées.

1. Critère d'inclusion

- Etre un aviculteur ou un résident de Mwene-Ditu

2. Critères d'exclusion

- Toutes les personnes ne résidant pas à Mwene-Ditu.
- L'ensemble des aviculteurs se trouvant dans les ménages n'ayant pas participé à notre enquête.

A l'issue de l'enquête réalisée, les résultats obtenus ont été traités selon le calcul de pourcentage et la moyenne arithmétique dans les tableaux ci- dessous.

- **Résultats et discussion**

Tableau 1 : L'identification des aviculteurs

Votre ménage élève-il des poules ?		
Réponses	Nombre	%
Oui	72	75
Non	24	25
Total	96	100

Il ressort de ce tableau que, 75 % des foyers enquêtés affirment qu'ils élèvent les poules, sauf 25 % qui ne le font pas. On voit ici que ce résultat se rapproche de celui trouvé au Bangladesh où 90 % des 18.000.000 ménages ruraux élèvent des volailles. Les familles sans terre possèdent 5 à 7 poules par ménage.

Il en est de même des milieux ruraux en RDC où les villageois élèvent les poules « pour ne pas manger. Ces dernières ne sont pas employées lorsqu'on a faim. On les laisse courir et se nourrir comme elles peuvent ». ¹⁵ On utilise aussi la poule, soit pour donner à un visiteur, soit pour la vente, soit encore pour les rites. On immole également la poule pour les sacrifices. Bref, la majorité de la population s'adonne à l'aviculture à Mwene- Ditu.

Tableau 2 : La race des poules

Quelle race de poules élevez-vous ?		
Réponses	Nombre	%
Indigène (locale)	76	79,1
Améliorée	8	8,3
Les deux races	12	12,5
Total	96	100

A propos de la race, le tableau 2 nous indique que 79,1 % des foyers possèdent les poules indigènes ou locales, seulement, 8,3 % élèvent les poules de race améliorée et 12,5 % élèvent les deux races.

Tableau 3 : Effectifs des volailles par foyer

¹⁵ E. Bourgeois cité par O. Mandjwandju, *Fécondité et mœurs chez les Leele*, éditions du SDM, Mwene-Ditu, 2009, p. 13.

Combien de volailles comptez- vous à ce jour ?		
Réponses	Nombre	%
0 - 4 poules	33	34,3
5- 8	21	21,8
9-12	28	29,1
13 poules et plus	14	14,5
Total	96	100

Le tableau 3 renseigne que 34,3 % des familles possèdent 1 à 4 volailles, 21,8 % élèvent 5 à 8 volailles, 29,1 % comptent 9 à 12 poules, et 14,5 % de familles comptent plus de 13 poules.

Tableau 4 : Option du système d'élevage

Vos poules sont-elles en divagation ou dans un enclos ?		
Réponses	Nombre	%
Divagation	81	84,3
Dans un enclos	15	15,6
Total	96	100

Les réponses de ce tableau montrent que 84,3 % des membres de la famille à Mwene-Ditu optent pour le système extensif, libre ou traditionnel (divagation) et 15,6 % optent pour le système extensif fermé ou basse-cour (enclos). Cette dernière option relative au logement de basse-cour corrobore avec l'avis du Centre Régional d'Éditions Techniques (CRET). Car, cette installation peut servir des modèles aux agriculteurs qui désirent consacrer à l'élevage des volailles une partie de leur exploitation¹⁶. Il convient de signaler ici que l'élevage du système intensif n'est pas pratiqué à Mwene-Ditu, jusqu'à preuve du contraire.

Tableau 5 : Soins des volailles

Comment soignez-vous vos poules quand elles sont malades ?		
Réponses	Nombre	%
Produits indigènes	78	81,2
Produits vétérinaires du marché	18	18,7
Total	96	100

¹⁶ CRET, *Une méthode logique d'élevage avicole*, 5^e édition, Collection : Techniques Américains, n° 30, Paris, sd.

Le tableau 5 nous montre que 81,2 % des éleveurs soignent leurs poules avec des produits indigènes ou recettes traditionnelles, alors que 15,6 % des sujets enquêtés achètent les médicaments vétérinaires au marché.

Tableau 6 : L'alimentation des volailles

De quoi nourrissez-vous vos poules ?		
Réponses	Nombre	%
Produit de divagation	81	87,3
Concentrés plus produits locaux	13	13,5
Aliments concentrés	2	2,0
Total	96	100

Au regard du tableau 6, nous remarquons que chez 87,3 % des familles, les poules se nourrissent des produits de divagation, elles grattent et picorent tout ce qui se présente devant leur bec comme nourriture, 2 % des foyers nourrissent leurs poules avec les aliments concentrés, contre 13,5 % des éleveurs qui alternent les aliments concentrés avec les produits locaux.

Tableau 7 : L'importance de l'aviculture

Votre élevage a-t-il un impact socio-économique sur le budget familial ? Si « oui », lequel ?		
Réponses	Nombre	%
Oui	96	100
Importance socio-économique		
Soins médicaux	32	33,3
Frais scolaires	29	30,2
Ration alimentaire	22	22,9
Loyer	13	13,5
Total	96	100

Ce tableau qui présente l'importance socio-économique de l'aviculture familiale à Mwene-Ditu renseigne que parmi les 100 % des foyers interrogés qui reconnaissent l'impact sur le budget familial, 33,3 % des sujets enquêtés affirment que les revenus de l'aviculture peuvent servir à payer les soins médicaux, les frais scolaires (30,2 %), la ration alimentaire (22,9 %) et le loyer (13,5 %).

Tableau 8 : Les difficultés rencontrées dans ledit élevage

Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre élevage ?		
Réponses	Nombre	%
Alimentation insuffisante	57	59,3
Mortalité élevé	21	21,8
Rareté de vaccin et autres médicaments	18	18,7
Total	96	100

Enfin, les difficultés rencontrées par les aviculteurs de Mwene-Ditu sont nombreuses. Celles listées par les enquêtées sont les suivantes : l'insuffisance alimentaire (59,3 %), la mortalité élevée (21, 8 %), la rareté des médicaments vétérinaire (18,7 %).

Nous n'avons certes pas épuisé la liste des écueils des aviculteurs, parce que la Fao¹⁷ ajoute les difficultés ci-dessous :

- La capacité d'acheter les intrants tels que les races améliorées, les poussins d'un jour de bonne qualité, les aliments pour volaille, les vaccins, les médicaments et le matériel.
- Le contrôle strict des maladies.
- La disponibilité d'une main-d'œuvre spécialisée.
- Les marchés intérieurs qui consomment les produits avicoles à des prix intéressants.
- La divagation expose les volailles du vol.

¹⁷ [www. reseachgat.net](http://www.reseachgat.net), page consultée le 24/04/2024.

- Le manque de formation pour la plupart d'éleveurs.

Dans un manuel destiné aux éleveurs, Katunga Musale reconnaît aussi la mortalité élevée et l'alimentation insuffisante, parmi les défis ou les contraintes de l'élevage en RD Congo¹⁸.

Il est à noter que les résultats des tableaux numéros 4, 5 et 6 se retrouvent dans le constat selon lequel, dans beaucoup de pays en développement, la production avicole repose sur l'élevage extensif traditionnel où les intrants et la production sont faibles.

- **Conclusion**

L'élevage de la poule est si prisé dans la plupart des familles en République Démocratique du Congo en général et à Mwene-Ditu en particulier. Les statistiques de cette étude parlent d'elles-mêmes et s'appuient sur un échantillon aléatoire de 96 ménages qui élèvent les poules à Mwene-Ditu. Très peu de ménages élèvent à la fois les poules de deux races (12,5 %) ou de race améliorée (8,3 %).

Dès lors, il apparaît que cet élevage revêt une importance socio-économique à travers la satisfaction des besoins familiaux tels que le paiement du loyer, des soins médicaux, des frais scolaires ou de la ration alimentaire. Elever les poules, c'est élever sa bourse.

Bibliographie

Ouvrages

- CRET, *Une méthode logique d'élevage avicole*, 5^e édition, Collection : Techniques Américains, n° 30, Paris, sd.
- Katunga Musale, *Défis et perspectives de l'élevage des poules en RDC*, Janvier 2020.
- Mandjwandju, O., *Fécondité et mœurs chez les Leele*, éditions du SDM, Mwene-Ditu, 2009.
- Mputu Lutondo, B., *Guide pratique et scientifique pour l'élevage des poules pondeuses et des poules de chair*, l'Harmattan, Paris, 2012.

¹⁸ Katunga Musale, *Défis et perspectives de l'élevage des poules en RDC*, Janvier 2020.

Webographie

- cgspace. cglar.org, page consultée le 24/04/2024.
- *L'aviculture fermière : une solution à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Syrie*, <https://www.fao.org/in-action/backyard-poult> ; page consultée le 24/04/2024.
- www. eryrolles, page consultée le 24/04/2024.
- www. fao. org; page consultée le 24/04/2024.
- www. larousse. fr, page consultée le 24/04/2024.
- www. reseachgat.net, page consultée le 24/04/2024.

LA DEPRECIATION DU FRANC CONGOLAIS FACE A LA DEVISE ETRANGERE EN RDC : CAUSES ET REMEDES

Par

Jules NKASHAMA MULUMBA et Eddy MBUYI MULUMBA

Résumé

La dépréciation de francs congolais face au dollar américain est un phénomène antique et bouleverse plusieurs économies du monde, dont la République Démocratique Congo. Par ailleurs, la banque centrale du Congo qui est l'institution habilitée à gérer la masse monétaire en circulation, se retrouve dans une situation confuse Elle ne parvient pas à stabiliser le taux de change sur le marché. Ce dernier se détériore de manière imprévisible. C'est ce qui rend difficile la planification financière. En outre, la loi des finances pour l'exercice 2023 avait fixé le taux change moyen à 2.021,94 FC pour 1 \$, cependant, le taux d'échange se négocie à 2.500 FC voire 2.600 FC pour 1 \$ par les cambistes. C'est ce qui a provoqué de l'inflation sur le territoire national et laissé un impact négatif sur son économie.

Mots clés : Dépréciation monétaire, marché de change, taux de change ; monnaie nationale.

Summary

The depreciation of Congolese francs against the US dollar is an ancient phenomenon and has upset several economies around the world, including the Democratic Republic of Congo. In addition, the central bank of Congo, which is the institution capable of managing the money supply in circulation, finds itself in a confused situation. The latter deteriorates in an unpredictable way. That's what makes financial planning difficult. The latter deteriorates in an unpredictable way. That's what makes financial planning difficult. In addition, the finance law for the 2023 financial year had set the average exchange rate at 2,021.94 FC to \$1, however, the exchange rate is traded at 2,500 FC or even 2,600 FC to \$1 by foreign exchange traders. This is what caused inflation on the national territory and left a negative impact on its economy.

Keywords: *Currency depreciation, foreign exchange market, exchange rate; national currency.*

0. Introduction

Depuis plusieurs décennies, il s'observe une dépréciation de la monnaie nationale congolaise face au dollar américain, et cela malgré tous les efforts qui ont été fournis par l'autorité monétaire du pays qui est la banque centrale du Congo, ce qui a provoqué la derrière elle, toute une panoplie des conséquences sur son économie, dont : la hausse généralisée des prix des biens sur le marché, en particulier les biens des premières nécessités, la baisse des importations, etc. Par ailleurs, cette situation est causée d'une part par la baisse de taux directeur, et d'autre part par la baisse d'investissements publics, ce qui rend fragile la compétitivité de certaines entreprises concurrentes,

Parlant de la dépréciation monétaire, cette question fut abordée par plusieurs auteurs. Pour le professeur Fukui et al. (2023) toute devise d'un pays ancré sur les dollars américains subira certainement une dépréciation induite par le régime de ce taux de change, ce qui rendra son économie expansionniste et laissera un impact significatif sur le taux nominal et sur le taux réel, d'où, une dépréciation de 10 % induit par le régime de change se traduira par une hausse du PIB de 5,5 % au cours de cinq ans qui suivront; d'où, pour déterminer les effets propres à la dépréciation monétaire; une expérience révèle que la monnaie nationale devrait être congruée sur la devise étrangère ; par conséquent, dès lors que la devise se déprécie la monnaie nationale se déprécie aussi. Pour ce faire, nous notons les effets de répercussions.

Quant au professeur Musong wa Nkongol, la dépréciation de la monnaie nationale congolaise est la conséquence des effets des pays occidentaux, qui cherchent à tout prix à diviser le pays pour leurs propres intérêts mesquins.

Pour Fwaling, U. (2020), la dépréciation monétaire tend à stimuler les activités économiques, tout en provoquant une réorientation des dépenses sur le marché des biens et services. Cependant, d'après le modèle de Mundell-Fleming (1988), une dépréciation augmente le prix relatif des biens produits à l'étranger vis-à-vis aux biens domestiques, ce

qui devrait inciter les résidents et les étrangers à consommer plus de ces derniers, c'est-à-dire le stimuler par le biais de la production domestique.

En outre, pour Eichengreen et Sachs (1985), la dépréciation monétaire qu'a connus les premiers pays à avoir abandonné l'étalon d'ors, a fortement stimuler leurs activités domestiques, c'est qu'à suggérer la crise Asiatique à la fin des années 90 et qui avait pour conséquence la dévaluation de leur monnaie ainsi que le recule de leur économie furent touchée et leurs monnaies furent fortement dévaluées (Jhan et Fiperks, 1981).

Pour Wijnbergen (1989), une augmentation du prix des biens importés, peut déprécier la monnaie mais aussi alourdir le cours de production des entreprises et ce d'autant plus que les importations sont incompressibles c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de substituts domestiques.

En outre, pour professeur Kaghona, M. (2021), la dépréciation du franc congolais est fonction d'une part de la mauvaise gestion du budget de l'État, de la masse monétaire, de l'instabilité politique ainsi que du pessimisme des agents économiques spéculateurs, par contre Fwaling, U. (2020); pense que l'instabilité monétaire que subie le franc congolais est due à la crise de liquidité dans le système bancaire. Cette situation a pour effet une inflation hétérogène.

Pour Lisimo, N. (1998) les variables qui provoquent la dépréciation de la monnaie nationale congolaise sont monétaires. Sur ce, on relève l'offre de la monnaie qui est abondante et le taux d'intérêt croissant d'une part et l'inefficacité de la politique monétaire s'explique d'autre part, par la monétarisation qui vérifie la loi de Gresham ainsi que la sous bancarisation de l'économie congolaise. Ladite loi s'exprime comme suit : « Quand, dans un pays, il y a circulation simultanée d'une bonne et d'une mauvaise monnaie, la mauvaise monnaie chasse la bonne. » (A. Crutzen, 1959 : 99).

Ainsi, cette réalité soulève deux questions : quelles sont les causes de la dépréciation de la monnaie nationale congolaise face à des devises étrangères ? Quelles sont les pistes ou les solutions à envisager en la matière ?

A titre d'hypothèse, la dépréciation monétaire peut être causée par plusieurs facteurs tels que la baisse des recettes d'exportations, la hausse soudain des importations, la réduction des taux directeurs, l'intervention de la banque centrale sur le marché, ainsi que la vente massive des devises par les investisseurs et les spéculateurs. C'est qui a pour conséquence la hausse généralisée de prix des biens et services sur le marché

Hormis l'introduction et la conclusion le présent travail tournera autour de cinq points essentiels : les généralités, la collecte des données, la présentation des résultats, les causes de la dépréciation monétaire ainsi qu'aux pistes de solutions et remèdes.

1. Les généralités

1.1. La dépréciation

Ce concept désigne la baisse de la valeur d'une monnaie, par rapport à une autre devise sur le marché des changes (Larousse, 1999). Il signifie aussi l'augmentation du taux de change d'une monnaie nationale vis-à-vis d'une ou plusieurs autres devises ([www. wikipedia.com](http://www.wikipedia.com)).

1.2. La monnaie

D'après John Kenneth Galbraith, le mot anglais *money* est traduit tantôt par *monnaie*. Cette dernière constitue un objet d'échange acceptable. Dès l'aube de temps *l'argent* ou *la monnaie* était en métal façonné en pièces. Aujourd'hui, la monnaie a pris de diverses formes : de billet de papier, de ces billets aux chèques, aux cartes de crédit, etc.

En rapport à la monnaie, Patrick Bishop Katayi Mbalabu et Donatien Lwngomba Kangudia (2021) notent « de façon générique de dollar des Etats – Unis, ou dollar américain, ou encore U\$ (USD). Il s'agit de la monnaie nationale des Etats – Unis et ses territoires d'outre-mer. Il est divisé en 100 (cent). Son code ISO 4217 est « USD », son symbole est US ou simplement « \$ ». Il est la monnaie la plus utilisée au monde pour les transactions économiques ».

Ajoutons que cette devise est aussi la principale monnaie de réserve utilisée dans le monde. Elle est la plus utilisée dans le commerce international, la principale devise traitée sur le marché des changes.

Somme toute, la devise possédant les marchés financiers les plus importants.

Cependant, pour Larousse (), la monnaie nationale, est une monnaie locale appartenant *exclusivement* à un pays donné. Quant à la monnaie internationale, c'est la *devise* entendue comme toute monnaie d'un pays ou d'une zone monétaire étrangères.

1.2.1. *Monnaie scripturale* : monnaie « en compte » auprès d'une banque dont les paiements se font par un « jeu d'écritures » en comptes, de fois, sous forme de chèques ou de règlement par carte.

1.2.2. *Monnaie fiduciaire* : est une monnaie manuelle (billets) représentée par des billets de banques convertibles. La monnaie métallique, émise par le Trésor, est la seule qui engage la responsabilité de l'Etat.

1.3. Les fonctions de la monnaie

Généralement, il existe trois fonctions de la monnaie (www.shoolmouv.fr)

- Moyen de paiement : permet à donner une valeur aux biens ou services et de comparer leur prix ;
- Instrument de réserve de valeur : elle permet de constituer une épargne en vue d'une utilisation ultérieure ;
- Instrument d'échange : elle permet de faire l'intermédiation dans l'échange de biens et services (www. maxicours com).

1.4. Le marché

Jean Alidor Kayembe Cimanga (2021) ainsi que plusieurs auteurs proposent des définitions du concept marché en se référant à Paul Bohannan (1972 : 293) qui souligne que « les marchés sont considérés essentiellement comme des centres de placement et de négoce. (...) ces sont les lieux vitaux, les articulations mêmes du réseau de transport ».

Pierre Georges (1974 : 451) qui attribue au marché deux sens distincts : il est le lieu de commercialisation des produits vendus au détail, qui est aussi un facteur d'organisation de l'espace urbain, surtout dans des villes traditionnelles ; il est l'opération commerciale en général et sa projection sur des espaces géographiques.

M. Buscayart (1976) considère le marché comme les forces et les conditions dans lesquelles les acheteurs prennent les décisions dont résulte le transfert des biens et des services.

Pour sa part Mian J.L Berri (1975 : 254) définit le marché comme un système produisant des prix qui s'ajustent automatiquement.

Toutes ces définitions se complètent en ce sens qu'elles désignent un lieu et une activité exercée. Pour notre part, le marché se définit comme étant tout lieu de rencontre entre l'offre et la demande.

2. La collecte des données

Nous précisons que, nous avons exploité quelques documents, ouvrages et rapports annuels de la banque centrale du Congo (BCC). En effet, les données qui ont été prises en compte ont été *récoltées* à la banque centrale du Congo. Elles couvrent la période de 2017 à 2021, soit 5 ans. Lesdites données concernent beaucoup plus la dépréciation du franc congolais.

3. Résultats

Tableau 1. Dépréciation de taux de change (%)

Années	A l'indicatif	Au parallèle
2017	2,1	2,6
2018	2,7	23,7
2019	2,2	2,9
2020	2,3	2,9
2021	1,4	1,2
Taux moyen	2,14	6,66

Source : Rapports annuels de la BCC 2017- 2021

La lecture de ce tableau renseigne que les francs congolais ont connu une dépréciation au cours de cinq dernières années. Ainsi, pour l'année 2017, l'on a constaté une dépréciation de 2,1 % à l'indicatif et 2,6 % au parallèle, suivi en 2018 d'une dépréciation à l'indicatif de 2,7 % contre 23,7 % au parallèle. Concernant l'année 2019, l'on a eu à constater une dépréciation estimée à 2,2 % à l'indicatif et 2,9 % au parallèle. Tandis

qu'en 2020, la dépréciation de franc congolais fut de 2,3 % à l'indicatif et de 2,9 % au parallèle. Enfin, en 2021, la dépréciation monétaire se chiffrait à 1,4 % à l'indicatif et 1,2 % au parallèle.

Après avoir passé en revue le tableau sur l'évolution de la dépréciation monétaire de 2017 à 2021, il y a lieu que nous puissions déterminer les causes de ladite dépréciation en RDC.

4. Des causes de la dépréciation du franc congolais

On peut se demander comment, à partir d'une stabilisation à un certain moment, la situation économique a pu se détériorer avec une grande vitesse dévaluation du franc congolais. En fait, lorsque nous jetons un regard sur la dépréciation du franc congolais, nous constatons que Eric Tshikuma (2020) identifie trois causes : 1) la rareté de dollars américains (USD), 2) le manque de liquidités en dollars américains par les banques commerciales et 3) la spéculation sur le marché de change.

Dans cette même logique, nous pouvons accepter pour notre part que la dépréciation est en partie la conséquence de la volonté du gouvernement d'accélérer le processus de « *dédolarisation* » de l'économie nationale.

Cependant, la hausse de la demande de devises et une contraction de l'offre sont également des facteurs qui contribuent à la dépréciation du franc congolais. L'offre de la monnaie qui est abondante et le taux d'intérêt sont également des variables qui provoquent la dépréciation du franc congolais (Tshibuyi Lupaka, 2011).

5. Des remèdes

Nous ne pouvons pas nous limiter aux causes de la dépréciation du franc congolais sans envisager quelques pistes de solutions à tous les niveaux, à savoir :

- Sur le plan juridique : la prise d'un Décret-loi du premier ministre conférant au marché de sécurité de l'Etat, la qualité des marchés spéciaux d'intérêt stratégique pour le pays.
- Sur le plan technique ; le renforcement et le renouvellement des équipements matériels de l'hôtel de monnaie pour lui permettre

d'augmenter sa capacité productive et de diversifié les documents de sécurité produits.

- Sur le plan financier : le budget y relatif devrait être pris en charge autant que l'appui du Gouvernement à titre d'investissement pour les documents identitaire, redéfinir la politique monétaire, revisiter secteur bancaire.
- Sur le plan économique : créer les entreprises industrielles pouvant faire une grande production des biens et service tout en diminuant l'importation et appliquer la politique du protectionnisme des jeunes entreprises locale contre la concurrence étrangères.

6. Conclusion

Cette étude avait pour objet de connaître les causes et les effets de la dépréciation de franc congolais face aux dollars américains. En effet, il ressort des résultats de cette recherche que de 2017 à 2021, la monnaie nationale congolaise s'est beaucoup dépréciée face au dollar américain. C'est qui a rendu son économie très fragile et ses entreprises non compétitives face à la concurrence étrangère. Le déficit budgétaire et l'augmentation des revenus monétaires distribués ont entraîné une dépréciation considérable de la valeur de la monnaie. C'est donc avec raison que (John Kennet Galbraith, 1976 : 19) affirme que « l'argent est important pour ceux qui en ont que pour ceux qui n'en ont pas ». C'est pourquoi les uns comme les autres ont intérêt à comprendre le problème de dépréciation de notre monnaie nationale.

Références bibliographiques

Ouvrages

- Kenneth Galbraith, J. (1976), *L'argent*, édition Gallimard, Paris.
- Fukui et al. (2023), *The macro economic consequences of exchange rate depreciation*, Working paper, n° 312.
- Bohannan, P. (1972), *L'Afrique et les africains*, éditions Nouveaux Horizons, Paris.
- Buscayart, M. (1976), *Marketing*, Dunod, Paris.
- Mian J.L. Berri, (1975), *Géo des marchés et du commerce du bétail*, éditions Armand Colin, Paris.

- Crutzen, A. (1959), *Economie Politique : Cours à l'usage de l'Enseignement Moyen et Commercial*, éditions AD. Wesmael-Charlier.

Articles et autres documents

- Fwaling, U. (2020), L'analyse de l'instabilité monétaire en RDC de 1993 à 1998, UNIKIS.
- Georges, P. (1974), *Dictionnaire de la géographie*, Paris.
- Katayi Mbalabu, P. B. et Lwangomba Kangudia, D. (2021), « La valeur du franc congolais de la RD Congo face à sa substitution au dollar américain », in *MADOSE*, Mars / Avril, n° 069.
- Kayembe Cimanga, J.A. (2021), « La physionomie du marché Congo de Mbuji-Mayi » in *MADOSE*, Janvier / Février, n° 070.

Webographie

- **Eric Tshikuma, (2020)**, Les trois causes de l'actuelle dépréciation du franc congolais sur le marché de change; <https://www.mediacongo.net/article-actualite-67957>, page consultée le 25/10 /2022.
- Tshibuyi Lupaka, (2011), Incidence de la dépréciation du franc congolais par rapport au dollar américain sur la consommation des ménages de Kisangani de 2006 à 2010, TFE en Sciences économiques et de gestion, UNIKIS, <https://www.memoireonline.com>, page consultée le 16/10/2022.
- www.shool.mouv.fr; page consultée le 25/10 /2022.
- www.wikipedia.com; page consultée le 25/10 /2022.

LES DETERMINANTS DE LA TRANSMISSION DU VIH/SIDA DE LA MERE A L'ENFANT DANS LA ZONE DE SANTE DE KANZALA DE 2021- 2023

Par

D^r. Faustin MBENGA MAYAMBO * et D^r. Benjamin NDAMBO NDJONDO **

Résumé

L'infection à VIH de l'enfant provient de sa mère qui la transmet pendant la grossesse, le travail d'accouchement ou pendant l'allaitement maternel. Ce travail avait comme objectif d'identifier les déterminants de la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans la zone de santé de Kanzala de 2021 à 2023, localisée à Tshikapa en République Démocratique du Congo. Une étude transversale à visé analytique s'est déroulée du mois de janvier 2021 au décembre 2023 soit pendant six mois dans les EES qui avaient le service de la PTME. Elle concernait 40 femmes enceintes avec VIH+ suivie dans les services de PTME de la ZS et leurs enfants nés pendant cette période. Le RR avec son intervalle de confiance(IC) à 95 % nous a permis de déterminer l'influence de quelques facteurs (déterminants) à la TME du VIH.

Parmi les 28 enfants nés vivants des mères avec VIH+ suivie dans les différentes ESS de la ZS de KANZALA qui avaient le service de PTME, tous avaient passés le test sérologique, 8 enfants soit 28,5% avaient l'infection à VIH+. Les femmes enceintes VIH+ qui avaient débuté leurs TARV au deuxième et troisième trimestre avaient 8 fois le risque de transmettre le VIH /SIDA à leurs enfants que celles qui avaient débuté avant ; et celles qui n'avaient pas correctement utilisé le service PTME avaient 4 fois le risque de TME. Les deux hypothèses étaient significatives, tandis que les manques de connaissance du statut sérologique, niveau d'étude, niveau socioéconomique, n'avaient pas d'association significative.

Les déterminants de transmission du VIH de la mère à l'enfant sont encore importants, malgré les directives de PNLs et OMS pour la prévention. Aucune femme enceinte avec VIH+ ne pouvait transmettre le

* Spécialiste en Santé Publique / Epidémiologie et Contrôle des maladies / Assistant 1.

** Apprenant à l'école de Santé Publique de Kinshasa / Epidémiologie du Terrain

VIH à son enfant car il est évitable si toute la population s'engage dans les quatre piliers de la prévention du PNLS.

Mots-clés : VIH, Transmission, Déterminants, Mère-enfant, ZS Kanzala, Tshikapa

Summary

A child's HIV infection comes from the mother, who transmits it during pregnancy, labour or breastfeeding. The objective of this work was to identify the determinants of mother-to-child transmission of HIV in the Kanzala health zone from 2021 to 2023, located in Tshikapa in the Democratic Republic of Congo. A cross-sectional study with an analytical purpose took place from January 2021 to December 2023, i.e. for six months in the HEIs that had the PMTCT service. It involved 40 pregnant women with HIV+ followed in PMTCT services in the ZS and their children born during this period. The RR with its 95% confidence interval (CI) allowed us to determine the influence of a few (determinant) factors on the MTCT of HIV. Of the 28 children born alive to mothers with HIV+ followed in the various ESS of the KANZALA SZ who had the PMTCT service, all had passed the serological test, 8 children or 28.5% had HIV+ infection. HIV+ pregnant women who started ART in the second and third trimester were 8 times more likely to transmit HIV/AIDS to their children than those who started before; and those who did not use the PMTCT service correctly had 4 times the risk of EMCT. Both hypotheses were significant, while lack of knowledge of HIV status, level of education, socioeconomic level, had no significant association. The determinants of mother-to-child transmission of HIV are still important, despite the PNLS and WHO guidelines for prevention. No pregnant woman with HIV+ could transmit HIV to her child because it is preventable if the entire population engages in the four pillars of prevention of the PNLS.

Keywords: HIV, Transmission, Determinants, Mother-child, ZS Kanzala, Tshikapa

0. Introduction

Depuis plusieurs années, la lutte contre la transmission du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) de la mère à l'enfant est un enjeu de santé publique (K. Sandy, L. Mortier et al. 2017).

La PTME a été lancée au début de l'année 2001 principalement dans la ville de Kinshasa et s'est étendu progressivement aux autres provinces. Ce programme a connu une intensification à partir de 2012 grâce à des appuis des partenaires internationaux. Le nombre de nouveaux cas de VIH chez les nouveaux nés et chez les nourrissons était de l'ordre de 28.461. En 2016, le nombre d'enfants estimés infectés du VIH étaient de 3.338 (ONUSIDA /OMS, [http : www.unaids.org](http://www.unaids.org)).

La cause majeure du VIH/SIDA chez l'enfant dans le monde est la transmission par la mère (TM). Sa prévention nécessite en premier lieu d'encourager les futures mères à la réalisation d'un test de dépistage, en insistant sur son importance pour la santé des enfants à naître (M. Nicolas, 2010 :3).

Une fois le dépistage effectué, la PTME chez une femme enceinte séropositive aura deux objectifs essentiels :

- Convaincre la gestante de se faire soigner pour rester en bonne santé (non seulement pour pouvoir élever correctement son enfant, mais aussi pour elle-même).
- Prévenir l'infection chez l'enfant et organiser son suivi après la naissance.

Ces objectifs n'impliquent pas obligatoirement d'importants moyens financiers. Plusieurs études réalisées montrent qu'ils sont joignables, à condition d'une bonne organisation du parcours de soins. La communauté internationale s'est fixé l'objectif ambitieux d'éliminer l'infection à VIH à l'horizon 2030 dans le cadre des objectifs de développement durable (ONUSIDA, 2019).

Le monde entier avait en 2014 ; 220 000 enfants de moins de 15 ans qui ont été infectés par le VIH dont 90 % de ces enfants étaient en Afrique subsaharienne (M. Nicolas, 2010).

La République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays d'Afrique subsaharienne qui a un taux important de la transmission mère-enfant et un besoin insatisfait dans la PTME avec la séroprévalence de 2,7% chez les femmes enceintes niveau national et de 4,5 % dans la province du KASAI [5]. Près de 40 % d'enfants nés des mères infectées par le VIH peuvent contracter l'infection en absence de prise en charge

adaptée (K. Little, R. Bland, M. Newell, 2008 :1098-1110). Et plus de la moitié de ces enfants infectés meurent avant l'âge de 2 ans, et environ 10 % seulement atteignent leur cinquième année d'anniversaire (ONUSIDA, 2019).

Le pays avait pris l'engagement de l'élaboration du plan d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant pour la période de cinq ans soit de 2012 à 2017. Ce plan d'engagement avait prévu l'atteinte de 90 % des gestantes avec infection à VIH pour les soumettre sous traitement ARV .Actuellement l'objectif est d'atteindre 95 % (T.A. Mwembo, M.K Kalenga, P. Kayamba.et al.2012 : 257).

Il existe malheureusement dans d'autres coins de la RDC les situations où les femmes n'ont pas accès au conseil ni au dépistage du VIH en cours de grossesse, par conséquent elles ne connaissent pas les risques de transmission du VIH à leur enfant (OMS/ONUSIDA, 2007).

Ce plan n'avait couvert géographiquement que 24 % de toute l'étendue du pays. La couverture des mères mises sous ARV avait évolué en première année (2012) à 18 %, la deuxième année (2013) à 33 %, et environ 52 % en 2014 (Nadine et Anderson, 2015) en 2018 la couverture était de 64 %. En ces jours elle est de 70,2 % niveau national et 66,3 % niveau provinciale (ONUSIDA, 2019).

La prescription du dépistage n'est pas actuellement rendu obligatoire (à l'instar des autres infections sur grossesses comme le syphilis), mais recommandé et soumis au consentement maternel. Il convient de justifier clairement l'utilité et de favoriser l'acceptation. Devant un refus, il est éthique de renouveler l'information et demander en d'autres occasions dans le but, s'il en est, de débiter précocement le traitement pour prévenir la transmission chez l'enfant à venir, soit le dépistage (peut) s'effectue en cours de grossesse pour les femmes exposées à un risque accru (séroconversions) (O. Mafuta Kimbayi, J. Macq, 2017-2018) .

La mise en œuvre de toutes les activités de la PTME avec l'approche « **Tester et traiter** », à la première ligne du système de santé de la RDC est possible parce que le dépistage du VIH au cours de la CPN est

universellement accepté. Il est ainsi prévu d'étendre intensivement l'offre des services de lutte contre le VIH/Sida de manière à dépister 95 % des femmes enceintes avec VIH, à les soumettre sous traitement aux ARV 95 %, et d'amener à la suppression de la charge virale 95 % d'ici 2030 (ONUSIDA, 2019). La province du Kasai couvre 0,1 % de besoin en service PTME (Ngwej TD, Mukulu O, Mudekereza R et al. 2015, 22 :1-18.).

Pour remédier à ces dysfonctionnements, on pourrait avoir une approche du collaboratif d'amélioration de la qualité de la PTME. Il s'agit d'une approche structurée d'apprentissage mutuel (à travers des sessions de formation et des visites de coaching) entre plusieurs équipes organisées en réseau en vue d'améliorer continuellement les performances et d'étendre rapidement à plus grande échelle les meilleures pratiques. Ceci est une stratégie d'actions qui permet d'expérimenter de nouvelles approches en santé publique qui sont : la prévention, l'éducation et la formation (ONUSIDA, 2019).

Les recherches sur la PTME en RDC sont rares et la plupart des études existant sont menées dans les villes comme Kinshasa et Lubumbashi (Mwembo TA, Kalenga M.K. Kayamba. P, et al. 2012,12 :25 ; O.Mafuta Kimbayi, J. Macq, 2017-2018)

I.1.Problématique :

Pour l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, il est important de revoir les système de santé maternelle dans la branche de PTME et les stratégies à prendre pour assurer la prise en charge du binôme mère-enfant (Mwembo TA, Kalenga M.K. Kayamba. P, et al. 2012 :25).

Les femmes enceintes qui n'ont pas eu de dépistage VIH (parce qu'elles ont suivi leurs CPN dans les ESS qui n'ont pas le service de la PTME), ou les cas de séroconversion méconnue pendant la grossesse font échecs de la prévention dont la prise en charge n'est pas effective.

Dans d'autres cas, les femmes qui ne reçoivent aucun traitement pendant la grossesse, principalement parce qu'elles l'ont refusé ou ne prennent pas par manque d'intrants dans le service de PTME expose leurs enfants à être contaminés par le virus du SIDA (Mwembo TA, Kalenga M.K. Kayamba. P, et al. 2012 :25).

Les différents services de pédiatrie de la province enregistrent chaque année en consultation ambulatoire ou en hospitalisation les enfants avec VIH+. Souvent, la découverte de la maladie est fortuite après les analyses biologiques.

C'est le cas des ESS de la Zone de santé dont cette étude fait l'objet (ONUSIDA /OMS, [http :www.unaids.org](http://www.unaids.org)). Par conséquent, ce virus contribue à la morbidité et mortalité des enfants avant leur cinquième anniversaire.

Au vu de ce qui précède, la question principale de notre étude vise à savoir : pourquoi la persistance de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en RDC en générale, dans la province du Kasai et en particulier dans la ZS de Kanzala ?

I.2. Objectifs

2.1. Objectif général

L'objectif général est d'identifier les facteurs qui influencent la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans la ZS de Kanzala.

2.2. Objectifs spécifiques

- ✓ Déterminer les facteurs des transmissions du VIH de la mère à l'enfant.
- ✓ Déterminer la prévalence des enfants VIH+ nés de mères VIH+ dans la ZS de Kanzala

II. Methodologie

II.1. Type d'étude

Nous avons mené une étude transversale à visée analytique pendant deux ans. Avec un entretien semi structuré à l'aide d'un guide pré établi auprès de s prestataires et les Femmes enceintes avec VIH+ qui seront sélectionnées selon les critères d'inclusion.

II.2. Population d'étude

Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi comme cible :

- Les femmes enceintes ayant consulté le service de PTME de la ZS de Kanzala pendant leur CPN au cours de la période de notre étude (2021-2023) avec VIH+ ;
- Les enfants nés de ces mères VIH+ qui ont été testé au PCR ou au détermine ;
- Les prestataires trouvés dans le service de la PTME et maternité voulant participer à notre étude.

II.3. Critères d'inclusion

- Les femmes enceintes avec infection à VIH qui ont été suivies et accouchées dans les ESS qui ont le service de la PTME de la ZS de Kanzala ;
- Les enfants nés dans la période allant de janvier 2021 au décembre 2023 de femmes avec infection à VIH, qui ont été testé au PCR ou au détermine ;
- Les prestataires trouvés dans le service de la PTME et maternité pendant la période de notre étude voulant participer à notre étude.

II.4. Critères d'exclusion

- Toutes femmes sans fiche de suivi ou perdu de vue ou accouché en dehors des FOSA enquêtées (avec PTME).
- Les enfants non testé, nés des femmes avec infection à VIH pendant cette période.
- Les prestataires trouvés au service ne voulant pas participer à notre étude.

II.5. Echantillonnage

L'échantillon dans la présente étude est non aléatoire. Elle est composée de deux degrés. Au premier degré, les mères avec VIH+ répondant positivement à notre demande à domicile ou dans le lieu du travail. Au deuxième degré les sages- femmes et la responsable de la PTME des ESS de la ZS de Kanzala.

II.6 Collecte proprement dite :

Les données ont été collectées de façon anonyme et confidentielle. La vie privée et la personnalité des personnes enquêtées étaient respectées. Avant de se rendre sur terrain, nous avons organisé une formation d'enquêteurs (5 enquêteurs).

II.7. Variables étudiés

II.7.1. Variables liés aux mères avec VIH+

a. Variables dépendants

Age de la grossesse à la première CPN(CPN1), Connaissance du statut sérologique de la Gestante avant l'accouchement, Dosage de CD4 pendant la CPN, Début de la prise des ARV, Charge Virale pendant la Grossesse, Niveau socioéconomique et niveau étude.

b. Variables indépendants

Age de la mère avec infection à VIH, Statut obstétrical (Nombre d'enfants).

Variables liés aux enfants nés de mères séropositives

Variables dépendants : Enfant testé au PCR ou au détermine ; enfant soumis sous traitement prophylactique, nourrit exclusivement au lait maternel.

II.7.2.Variables liés aux prestataires

- a. Variables dépendants** : Connaissance de la posologie des ARV, Connaissance sur les Principes et techniques de diriger un accouchement d'une parturiente avec VIH.

- b. Variables indépendants** : Personnel qualifié et Formé en PTME.

2.8. Analyse des données :

Les données collectées **ont** été exploitées par le logiciel en Excel version 2013. Après le contrôle de qualité, les données ont été analysées grâce au logiciel Epi info version 7.2.

Les statistiques descriptives (moyennes et écart- type, médiane, proportion) ont été utilisées pour résumer les variables quantitatives continues, les tableaux de fréquence ont servi pour résumer les variables catégorielles.

Les déterminants de la TME ont été évalués comme une étude descriptive avec son intervalle de confiance à l'erreur de 5 %.

3. Résultats

1. Fréquentation de service de PTME CPN (CPN1)

Tableau 1 : Répartition de la fréquentation en année des femmes enceintes consulté la CPN1

Année	Nombre fréquenté	Nombre Conseillé et testé	VIH ⁺	Soumis Sous TARV	Nombre du dosage Charge virale
2021	13190	970	18	18	Non testé
2022	13760	1869	13	13	Non testé
2023	12992	509	9	9	Non testé
Total	39942	3348	40	40	////////////////

Le résultat de ce tableau indique que 3348 femmes enceintes, soit 8 %, avaient été conseillé et testé sur 39942 des femmes gestantes qui avaient fréquentées leurs premières CPN (CPN 1). Le teste VIH était positif chez 40 gestantes, soit 2 % parmi les testées et seules 35 qui étaient soumises sous traitement ARV. Signalons qu'aucun test de dosage de charge viral n'a été réalisé.

Tableau 2 : Répartition de femmes enceintes VIH+ selon les tranches d'âge

Tranche d'âge	Effectif	%	Moyenne ± ET7
19-25	15	37,5	22
26-32	18	45	29
33-39	7	17,5	36
Total	40	100	

Ce tableau indique que la majorité des femmes enceintes avec VIH positif avait un âge inférieur à 33 ans soit 45 %. L'âge moyen était de 29 ± 7 ans avec la médiane de 29 ans et les extrêmes de 19 à 39 ans.

Tableau 3 : Répartition selon la distance qui sépare le ménage des Gestantes Avec le service PTME

Distance	Nombre	%
Moins de 5 km	33	82,5
Plus de 5 km	7	17,5
Total	40	100

La majorité des femmes enceintes VIH positif habitaient à moins de 5 km de l'EES avec service de PTME par rapport à celle qui habitait loin.

Tableau 4 : Répartition selon la période (trimestre) du début traitement des ARV pendant la CPN

Traitement ARV/ Trimestre	Nombre	%
Premier	10	25
Deuxième	26	65
Troisième	4	10
Total	40	100

Il ressort dans ce tableau que 74,4% des femmes avaient débuté leurs traitement ARV, soit le deuxième ou troisième trimestre.

Tableau 5 : Répartition selon le mode d'accouchement

Mode d'accouchement	Effectif	%
Césarienne	2	5
Voie basse	38	95
Total	40	100

Ce tableau nous indique que la majorité des femmes enceintes avaient accouché par voie basse soit 95 % par rapport à celles qui avaient accouché par la voie haute.

Tableau 6 : Répartition selon le niveau socioéconomique des femmes enceintes avec VIH

Niveau Socioéconomique	Effectif	%
Faible	27	67,5
Moyenne	10	25
Elevé	3	7,5
Totale	40	100

Il ressort dans ce tableau que la majorité des femmes enceintes avec infection à VIH suivi au service de la PTME avaient un niveau socioéconomique faible soit 67,5 % contre trois, soit 7,5 % d'entre elles qui avaient un niveau socioéconomique élevé.

Tableau 7 : Répartition selon le niveau d'étude des femmes enceintes avec VIH

Niveau d'étude	Effectif	%
Primaire	6	15
Secondaire	27	67,5
Universitaire	7	17,5
Totale	40	100

En rapport avec le niveau des études 7 % de femmes enceintes avec VIH soit 15 femmes avaient fait les études Universitaire contre 57% qui ont fait les études Secondaire.

2. Les Enfants exposés nés de mères VIH+

Tableau 8 : Répartition des enfants né vivant exposés et testés au PCR ou détermine

Test PCR ou détermine	Effectif	VIH+
2021	13	5
2022	9	1
2023	6	2
Total	28	8

En rapport avec le résultat après tests au PCR ou détermine réalisé chez les enfants de mères avec infection à VIH : 8 enfants étaient révélés VIH+ soit 28,5 % sur l'ensemble (28) des enfants nés vivant et testé. 12 autres n'étaient pas soit, arrivé à terme, soit leurs résultats n'étaient pas disponible dans le service sur le total des 40 femmes enceintes avec VIH+.

Tableau 9 : Répartitions des résultats selon le mode d'allaitement maternel

Allaitement exclusif 6 mois	Effectif	%
Oui	0	0
Non	28	100
Total	28	100

Les résultats de ce tableau indiquent que tous les enfants nés des mères avec infection à VIH n'ont pas été soumis exclusivement au lait maternel selon les normes de la santé materno infantile.

II. Facteurs d'association : résultat analytique

Tableau 10 : Association entre la TME du VIH et la connaissance du statut sérologique par les gestantes

Statut sérologique	VIH+	VIH-	Total	OR (IC 95 %)
Ne connaissait pas	7(25 %)	14 (50 %)	21	3 [0.2 ; 28.9]
Connaissait	1(3.5 %)	6 (21.4 %)	7	
Total	8	20	28	

Sur 28 femmes enceintes VIH positif qui avaient accouchées les enfants nés vivants, 75 % ne connaissaient pas leurs statuts sérologiques, parmi lesquelles ; 25 % avaient transmis la maladie (VIH) à leurs enfants. Contre 25 % qui connaissaient leurs statut et 3 % de ce groupe avaient transmis le VIH à leurs enfants.

Cependant, le risque de la TME est élevé chez les femmes enceinte qui ne connaissent pas leurs statuts sérologiques avant ou pendant la grossesse que celles qui connaissent ; mais il n’y a pas d’association significative.

Tableau 11 : Association entre le niveau socioéconomique des femmes enceintes VIH+ et la TME

Niveau socioéconomique	VIH+	VIH-	Total	OR (IC95 %)
Faible	2(7,1 %)	6(21,4 %)	8	0.7 [0.1 ;
Moyen	6(21,4 %)	14(50 %)	20	5.2]
Total	8	20	28	

Il ressort dans le tableau ci haut que 21,4 % avaient transmis le VIH à leurs enfants sur le 71,4 % des femmes qui avaient un niveau socioéconomique moyen. Contre 7,1 % qui étaient faible. Il y’avait le risque de TME cependant pas d’association significative.

Tableau 12 : Association entre la distance des domiciles des femmes enceintes VIH et la TME du VIH

Distance	VIH+	VIH-	Total	OR (IC95 %)
Plus de 5 km	3(10,7 %)	1(3,5 %)	4	11,4[0.1 ;
Moins de km	5(17,8 %)	19(67,8 %)	24	5.2]
Total	8	20	28	

Il ressort dans ce tableau que 17 ,8 % des enfants infectés du VIH sur 85,6 % étaient nés des mères dont la distance qui les séparaient avec le centre de la prise en charge était moins de 5 km. Il y avait risque important de TME. L’association est significative.

Tableau 13 : Association entre la période du début TARV des femmes enceintes VIH⁺ et la TME du VIH

Période du début TARV	VIH+	VIH-	Total	RR
Premier trimestre	2 (7,1 %)	5 (17,8 %)	7	1
Deuxième et troisième trimestre	6(21,4)	15 (53,5 %)	21	
Total	8	20	28	

Le résultat indique que les femmes avec VIH⁺ qui ont débuté leur CPN au deuxième soit troisième trimestre et soumise sous ARV à cette période avaient un risque relatif de transmettre le VIH à leur enfants mais pas de lien entre ces facteurs (période) et la maladie.

IV. Discussion

Nous avons noté 40 femmes enceintes déclarées VIH⁺. Elles étaient suivies dans les services de PTME et leurs enfants nés pendant cette période. 28 de ces gestantes avaient accouchées des enfants vivants contre 12 qui ont eu soit des mort nés, soit perdu de vie.

Les mères des 6 enfants testés VIH⁺ avaient débutés leurs CPN1 et les ARV le deuxième ou troisième Trimestre, contre 2 qui avaient débutés au premier trimestre. Plus, débiter la CPN1 et le TARV en retard, le risque de TME est élevé avec une association significative.

L'option B+ souhaite l'approche testé et traité à la première ligne du système de santé pour réduire le taux de TME (Nadine et Anderson, 2015) plus efficace à la CPN1 débuté Au premier Trimestre .Alors que d'autres femmes enceintes dans la ZS de Kanzala avaient débutés les ARV qu'au deuxième soit troisième trimestre.

Le rapport du PNL5 2017 revu en 2021 avait donnés des stratégies pour atteindre 95% des femmes enceintes avec VIH d'être sous couverture des ARV. Le traitement avec antirétroviraux permettrait à une prévention quasi-complète de la transmission mère-enfant (TME) (Nadine et Anderson, 2015).

La couverture des services était faible (8,3 %) au sein des couches de la population méritant une attention particulière (femmes enceintes) partant du nombre de femmes non testées en cette période.

La faible couverture s'expliquerait par le non accès de service de PTME ou les distances qui les séparent avec leurs habitations ; le non fréquentation qui s'expliquerait par crainte d'une stigmatisation, manque de la sensibilisation et un bon counseling ; surtout plus, on avait aussi noté en cette période une rupture des intrants (tests) dans les différents services de PTME de la ZS.

Nous signalons que la province rapporte moins des femmes enceintes avec VIH+ parce qu'elle est une province non prise en compte par le PNLS. Seul 8 ZS sur 18 qui rapportent le résultat de la TME pourtant la prévalence pour le 8 ZS qui rapporte est de 13,2 % Par rapport aux autres provinces comme Ituri : 21,44 %, Le Haut Katanga : 17,48 % et la ville province de Kinshasa : 10,28 % (Nadine et Anderson, 2015).

L'âge moyen des femmes enceintes avec VIH+ suivie dans les différents services de PTME était de 31 ans avec un écart type de ± 6 et à l'extrême de 19 à 42 ans. La tranche d'âge la plus représenté était celle comprise entre 26 et 32 ans soit 45 % de l'ensemble. La tranche d'âge inférieure avait 19 ans et avait représenté 37,5 %.

L'étude mené par Albert Mwembo-Tambwe A Nkoy en 2012 à Lubumbashi avait montré que la tranche d'âge la plus représenté des femmes enceintes avec VIH+ avaient un âge supérieur à 18 ans et représentaient 92 % (Mwembo T.A. Kalenga, M.K. Kayamba, P. et al. 2012 :25).

Le taux faible des gestantes de moins 26 ans s'expliquerait à TSHIKAPA dans la ZS de Kanzala, par la non fréquentation de services de PTME ; soit sont des perdu de vue auxquelles leurs accouchements se font dans les autres maternités n'ayant pas le service de PTME pour la détection de l'infection à VIH.

Le niveau intellectuel des femmes enceintes avec infection à VIH et la situation socioéconomique ont influencé la TME, cependant il n'y avait pas d'association significative à ces deux paramètres à l'IC 95 %. Autrement dit le niveau intellectuelle n'influence pas la TME du VIH.

L'étude menée par Dieudonné Tshikwey Ngwey et al. en 2015 avait prouvé qu'il n'y avait pas d'association entre le niveau intellectuel et socioéconomique et la TME (Ngwey, T.D, Mukulu, O , Mudekereza, R. et al. 2015 :1-18).

La prévalence des femmes enceintes de la ZS de Kanzala pour les trois ans de notre étude était de 21,3 %. Avec possibilité de revoir ce taux à la hausse les années à venir (d'ici 2030). Cette prévalence s'expliquerait par le non-respect des principes de la prise en charge à plusieurs volets :

- Côté femmes enceintes : le non observance dans la prise des ARV, le début de la CPN tardive (au troisième trimestre), l'irrégularité de fréquenter le service de PTME, la non collaboration ou non acceptation de résultat (Ph. Morlat, 2018).
- Au service PTME : Rupture des intrants dans les services pour une bonne suivie médicale, utilisation de service et suivie moins performant par les prestataires. En outre, les ruptures en stock de test rapide pour le dépistage du VIH/Sida entrainerait la sous notification des femmes enceintes et allaitantes antérieurement sous ARV. manque de sensibilisation de masse concernant le VIH chez l'enfant. L'insuffisance de centre de dépistage volontaire (CDV) soit le non initiative de la population par les prestataires de la santé pour le DCIP (Issaka Tiembre, Joseph Bénie Bi Vroh, Harvey Attoh-Touré, Kouadio Jules Alla, Hervé N'Guessan et al. 2013).
- Niveau socio démographique : Le déplacement de masse (population) par le phénomène expatrié de l'Angola, l'exode rural de la population des territoires et province voisines comme le Kwilu et le Kasai Central.

La prévalence chez les enfants infectés de VIH, était de 28,5 % pour la période de notre étude. Ce taux était supérieur aux directives de l'OMS qui préconisent un taux inférieure à 5 % chez les enfants (Presse Médicale, 2014). L'ONUSIDA en 2016 avait prédit qu'en RDC il y'avait un défi en couverture de besoin en prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant soit 66 % (PNLS, 2018).

En France métropolitaine, grâce aux traitements ARV des mères, le taux de TME du VIH est passé à 0,3 % sur la période 2010-2015 contre 15-20 % en l'absence de traitement ([OMS, sd). Ces données avaient montré en 2018 que le risque de transmission était proche de zéro (0/2651 ; limite supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % : 0.1 %) lorsque le traitement antirétroviral a été débuté avant la grossesse ou au début de la grossesse et si la charge virale inférieure à 50 copies/ml lors de l'accouchement (PNLS, 2016).

Concernant la connaissance du statut sérologique ; les femmes enceintes suivies aux différents services de la PTME pendant cette période, 77 % ne connaissaient pas leur statut sérologique avant la grossesse. Leurs statuts ont été découverts que pendant la CPN. Or la méconnaissance du statut sérologique de la femme enceinte avant la grossesse est un facteur dangereux de la transmission verticale (TME), (ONUSIDA, 2019 ; Nadine et Anderson, 2015).

Cependant, le risque de la TME est élevé mais pas d'association significative à l'IC 95 %. Albert Mwembo-Tambwe A Nkoy et al. avait démontré que pour réduire les risques de transmission verticale du VIH, les mères doivent connaître leur statut du VIH. Il avait trouvé qu'à Lubumbashi, Parmi les accouchées, 52,5 % ignoraient leur statut sérologique (T.A. Mwembo, M.K.Kalenga ; P. Kayamba et al. 2012 :25). Prévenir la TME c'est développer des stratégies visant le dépistage à l'échelle des filles mères, filles non scolarisées, et dans les analyses prénuptiales (Ministère de la santé Publique de la RDC, 2016-2020).

Si la majorité des femmes enceintes avec infection à VIH avaient la connaissance de leur statut sérologique et soumise sous traitement ARV à long cours avant de débiter la grossesse, le taux de la TME serait moindre. Soit si le traitement n'est jamais été indiqué, elles auraient eu les soucis de protéger son enfant et commencer tôt les CPN pour être soumise sous traitement. Elles comprendront plutôt que leurs grossesses seront à risque, ou les enfants seront à risque d'être transmis (PNLS, 2016). L'étude menée en France en 2018 par un groupe d'experts pour la prise en charge du VIH de la femme enceinte Sous la direction du Pr Philippe Morlat, CHU Bordeaux avait montré que 85 % connaissaient leur séropositivité et 76 % étaient déjà sous traitement avant de débiter leur grossesse (PNLS, 2016). L'enquête menée par le ministère de la santé

publique de la RDC entre 2013 et 2014 avait démontré que la connaissance d'un endroit où l'on peut effectuer un test du VIH varie de manière importante selon toutes les caractéristiques mais elle est surtout influencée par le milieu de résidence, la province, le niveau d'instruction et le niveau de vie du ménage. En effet, seulement 37 % des femmes en milieu rural savent où aller pour effectuer un test du VIH contre 74 % en milieu urbain. De même, cette proportion varie de 31 % chez les femmes sans aucun niveau d'instruction à 96 % chez celles de niveau d'instruction supérieur (Enquête E.D.S, 2013- 2014).

Nous avons noté l'ignorance des mères VIH+ de la Transmission du VIH à l'enfant à travers le lait maternel : L'alternance de lait maternel avec alimentation artificiel avant 6 mois d'âge ; manque d'hygiène corporelle ou soins de mamelons, le faible niveau socioéconomique ne permettant pas à disponibiliser les substituts du lait maternel, le système de débrouillardisme au marcher pour survivre, les mères sont obligé d'abandonner les nourrissons à la maison (Luboya Oscar, sd). Le mode recommandé par l'OMS chez les mères avec moyen socioéconomique faible est l'allaitement exclusif pendant 6 mois (Sandy, K., Mortier L, et al. 2017). L'étude qui a été mené au Canada en 2011 avait montré que le risque de transmettre le VIH par l'allaitement maternel était de 25 à 50 pourcent (Luboya Oscar, sd).

Les études menées au Kenya au Swaziland en Zambie, en Namibie, en Ethiopie, en Inde, au Zimbabwe et en Afrique du Sud, confirment que l'allaitement mixte, c'est-à-dire la pratique alimentaire est un facteur de risque en matière de transmission du VIH de la mère à l'enfant [34]. Au Zimbabwe par exemple, 90 % des femmes séropositives incluses dans le programme PTME dans la région de Buhera pratiquent l'allaitement non exclusif (N. Rutenberg et al., sd).

La conférence de Bangkok de 2004 et document revu en 2015. Avait énuméré les difficultés et des succès des programmes, ancrés dans les réalités de terrain sur l'allaitement maternel des enfants nés des mères avec VIH. Avec présentations pragmatiques, faisant état des trois pistes stratégiques en considération : celle de la prophylaxie médicamenteuse, des interventions socio-comportementales en faveur de l'allaitement maternel exclusif, enfin l'extension raisonnée de l'alimentation aux substituts du lait maternel (N. Rutenberg et al., sd).

Les bons résultats en matière de réduction de la transmission materno-fœtale du VIH dans les pays d'Afrique subsaharienne laissent dans l'ombre la question de la transmission par l'allaitement (Luboya Oscar, sd).

La ZS de Kanzala avait à l'époque un centre de dépistage celui de son HGR. Mais plusieurs maternités n'avaient pas le service de PTME.

De ce fait, les conditions de non confort des ESS, et aussi bien que la majorité de ces femmes habitaient à moins de 5 km de l'ESS ; la crainte de se faire tester du VIH par les filles ou femmes enceintes avant ou pendant leur grossesse, ou la stigmatisation justifieraient le taux élevé de la TME. Faisant les analyses sur les prestataires de service PTME, la majorité des enquêtés étaient A2. Nous avons constaté que 30 % de tous ces prestataires n'avait jamais été formé sur la prise en charge de la femme enceinte avec infection à VIH avant, pendant et après accouchement. Les connaissances des pratiques pendant le travail d'accouchement était à 40 % avec une note médiocre. Ceux qui étaient formé plus au moins une fois ne sont pas souvent recyclés. La manque de connaissances et pratiques pour la suivie des femmes enceintes avec VIH+ influencerait la TME du VIH (Issaka Tiembre et al. 2013 : 25).

V. Limite de l'étude

Notre travail a porté sur les déterminants de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Notre faiblesse était les non disponibilités de données concernant les données biologique (charge viral) des mères et quelques résultat de PCR des enfants prélevé. Aussi manque des données sur le total des enfants nés des mères avec VIH+ non testés pendant le temps de notre étude et tous les enfants infectés du VIH dans la province du Kasaï. Tous ces résultats pourront nous permettre de mieux apprécier les facteurs de la transmission de la mère à l'enfant. Malgré cette limite, nous allons continuer à faire ce genre d'étude pour atteindre nos objectifs.

IV. Conclusion

La TME du VIH/SIDA reste un fléau dans notre pays en général et en particulier la province du Kasaï dans la ZS de Kanzala. Ce travail nous a permis de révéler les facteurs qui prédisposent la transmission du VIH de

la mère à l'enfant. Etant donné que la transmission verticale est la voie principale du VIH chez les enfants, la PTME quant à elle, constitue le moyen le plus efficace pour éliminer cette transmission.

Sur les 28 enfants nés testés de mères avec VIH, 8 enfants soit 28,5 % ont été diagnostiqués VIH+. Le nombre insuffisant des services PTME dans la ZS, manque de la sensibilisation de femmes enceintes, peu de formations des prestataires sanitaires en PTME, l'allaitement maternel en alternative avec les préparations artificielles avant 6 mois d'âge des nourrissons, l'ignorance du statut sérologique et manque des collaborations des gestantes avec VIH+, le retard de début de la CPN1 et TAR, les modes d'accouchement impliquent la TME de VIH/SIDA dans la ZS de KANZALA.

VII. Recommandations :

- **Aux prestataires** : Tenir compte de tous les paramètres empêchant les femmes enceintes avec VIH + d'accéder les ESS spécifique pour la meilleure prise en charge.
- **Aux autorités sanitaires**: Renforcer le système de sensibilisation et la capacité d'atteindre toutes les couches de la population pour obtenir leurs participations ; étendre et rendre disponible les tests sérologique dans plusieurs ESS de la ZS, même chez les ESS privés pour rendre plus proche les endroits de dépistages.
- **Aux partenaires techniques et financiers** : Rendre disponible les intrants, consommables et les moyens financiers pour renforcer les capacités des performances.
- **Aux autorités politico administratives** : Prendre en compte et lutter contre la stigmatisation des femmes enceintes VIH+ ; Sécuriser les systèmes et les prestataires contre toutes menaces dont ils sont victimes.

Références bibliographiques

Ouvrages

- Nadine et Anderson, Protocole PTME, option PTME, option B+ : Binôme formation des formateurs provinciaux décembre 2015.
- Nicolas, M., Prévention de la transmission mère enfant de VIH état des lieux et nouvelles stratégies. Centre Muraz Afr PTME transcriptase n° 143.2010.
- Sandy, K., Mortier, L. et al. Plan d'action national VIH 2018-2022. Ministère de la santé, Grand -Duché de Luxembourg. Décembre 2017.
- Transmission par l'allaitement : la prévention par les substituts du lait maternel négligée. Canada, 2011.

Articles et rapports

- Issaka Tiembre et al., « Amélioration de la qualité de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en Côte d'Ivoire » ; in *Santé Publique*, 2013/4 (Vol. 25), p. 499 à 505.
- Issaka Tiembre et al., « Amélioration de la qualité de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en Côte d'Ivoire », in *Santé Publique*, 2013/4 (Vol. 25), pp. 499 à 505 :
- *La Presse Médicale* : Volume 43, Issue 6, Part 1, June 2014, p. 691-697
- Little K, Bland R, Newell M. Vertically acquired paediatric VIH infection : the challenges of providing comprehensive package of care in resource-limited settings. *Trop Med In Health* 2008,13 :1098-1110
- Luboya Oscar : Allaitement maternel et infection à VIH, sl, sd.
- Ministère de la santé Publique de la RDC : *Plan d'Élimination de la transmission du VIH et de la Syphilis de la Mère à l'enfant 2016-2020*, Kinshasa, sd.
- Ministère de santé publique RDC, Enquête E.D.S 2013- 2014 ;
- Mwembo, T.A, Kalenga M.K ; Kayamba. P, et al., Postpartum women with unknown HIV status, in Lumbumbashi, RD Congo : proportion and determinants. *pan Afr med j.* 2012 ,12 :25.

- Ngwej, T.D., Mukulu, O., Mudekereza, R. et al . Etude de facteurs de risque de la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans la stratégie option A à Lubumbashi, République Démocratique du Congo. Pan Afr Med j.2015 ; 22 :1-18.
- Nicolas M. Prévention de la transmission mère enfant de VIH état des lieux et nouvelles stratégies. Centre Muraz Afr PTME transcriptase n° 143.2010.
- OMS. Le VIH chez l'enfant, sd.
- OMS/ONUSIDA. Guide du conseil et du dépistage du VIH à l'initiative du soignant dans les établissements de santé ; mai 2007.
- ONUSIDA. Dernières statistiques sur l'état de l'épidémie de SIDA. Fiche d'information 2019.
- Philippe Morlat (Pr), CHU Bordeaux : Prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH, Désir d'enfant et grossesse (mai 2018).
- PNLs : Statut sérologique des enfants exposés au VIH : Comparaison du moment d'initiation de TARV à la mère et le taux de transmission de la mère à l'enfant en République Démocratique du Congo Novembre 2016.
- PNLs. Situation épidémiologique du VIH en RDC. Rapport annuel 2017, revu en 2018.

Webographie

- Mafuta Kimbayi, O. et Macq, J. (2017-2018) : Travail de fin du troisième cycle. Clos Chapelle-aux-champs, 30 bte B1.30.02, 1200 WWoluwe-Saint-Lambert, Belgique www.uclouvain.be/fsp.
- ONUSIDA / OMS, Le VIH/SIDA en chiffres, [http : www.unaids.org/RDC](http://www.unaids.org/RDC) 2016,14/10/2018.
- Rutenberg, N. et al., « Infant feeding practice falls short of recommendations in pilot PMTCT sites in Zambia and Kenya », WePeE6837

**CAUSES DE LA FAIBLE PROPORTION DE FEMMES ENCEINTES AUX
SEANCES DE CONSULTATIONS PRENATALES (CPN) DANS LA ZONE DE
SANTÉ DE KENGE**

Par

Marc LUKANZU BUKAKA

Résumé

Cette étude menée dans la zone de santé de Kenge pour la période allant de mars-mai 2023 explique comment l'utilisation des services de soins obstétricaux est l'un des facteurs clés favorisant une meilleure santé des mères et de leurs enfants. Malheureusement, un grand nombre de femmes continue d'accoucher dans des conditions sanitaires médiocres.

L'objectif général de ladite étude était d'identifier les causes qui empêchent les femmes de la Zone de santé de Kenge d'utiliser les services de la CPN au cours de grossesse. Pour la collecte des données, notre choix était porté sur la méthode d'enquête. Nous avons utilisé la technique d'interview structurée comme technique de collecte des données auprès de notre échantillon.

Mots clés : *Faible proportion, séances de consultations prénatales*

Summary

This study conducted in Kenge Health Zone for the period March-May 2023 explains how the use of obstetric care services is one of the key factors promoting better health for mothers and their children. Unfortunately, a large number of women continue to give birth in poor sanitary conditions.

The overall objective of the study was to identify the causes that prevent women in Kenge Health Zone from using ANC services during pregnancy. For the collection of data, we chose the survey method. We used the structured interview technique as a data collection technique from our sample.

Keywords: *Low proportion, antenatal consultation sessions*

Introduction

L'amélioration de la santé maternelle demeure une préoccupation majeure de santé publique. L'importance accordée à ce sujet est motivée par la fréquence et la gravité des maladies dont souffrent la mère et l'enfant et les taux élevés de mortalité maternelle et infantile dans certains pays. En effet, environ 303 000 femmes dans le monde, sont mortes en 2015 de complications évitables liées à la grossesse ou à l'accouchement, dont 99% sont survenues dans des pays en développement (WHO, 2016).

Selon l'organisation mondiale de la santé, la RDC fait partie du groupe des pays qui ont réalisé des progrès pour l'amélioration de la santé maternelle dans le cadre du 5^{ème} objectif du Millénaire pour le développement (OMD) adopté par la communauté internationale en 2000 (PNUD, 2011). En effet, le ratio de mortalité maternelle est passé de 332 à 112 pour 100000 naissances vivantes en 2010, soit une réduction de 66% par rapport à 1992 (MINISANTE, 2012). Ces efforts ont permis également d'améliorer les autres indicateurs de santé maternelle. En 2011, plus de six femmes sur 10 (67,4%) utilisaient une méthode contraceptive.

La proportion d'accouchement en milieu surveillé a progressé de façon continue pour atteindre 74%. L'augmentation de cette proportion est parallèle des femmes ayant eu une consultation auprès d'un personnel qualifié, passé à 77,1% durant la même période. Par ailleurs, 21,9% des femmes ont bénéficié de consultations postnatales qualifiées (MINISANTE, 2011).

Ainsi dans le cadre d'accélération du recul, la RDC s'est inscrite au Programme des Objectifs du Développement Durable (ODD), une feuille de route lancée à New-York en 2015, qui a pour objectif, la réduction du taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes entre 2016 et 2030 (MINISANTE, RDC, 2011).

Malgré ces efforts déployés, des iniquités persistent dans l'accès aux soins obstétricaux et néonataux entre milieu de résidence, CS, etc. entre niveaux socioéconomiques. En 2011, le taux de mortalité maternelle en milieu rural était deux fois plus important qu'en milieu

urbain, et la proportion d'accouchement en milieu surveillé ne dépassait pas 55% chez les femmes rurales. Quant aux soins prénatals ; 62,7% des femmes ont été suivies durant la même année et seulement 13,6% des femmes rurales ont consulté en période du post-partum (Audibert M et al, 2005).

L'utilisation des services de soins obstétricaux est l'un des facteurs clés favorisant une meilleure santé des mères et de leurs enfants. Une méta-analyse réalisée en 2011 sur 13 études montre une réduction de 23% de la mortalité lors que les femmes accouchent auprès d'un personnel qualifié (Yakoob MY et al, 2011). Néanmoins, les services de soins dans plusieurs pays en développement sont souvent sous-utilisés (Wafa QUIDDI, 2016) et un grand nombre de femmes continue d'accoucher dans des conditions sanitaires médiocres, en particulier en zone rurale (Amooti-Kaguna B et al, 2000). Parmi les déterminants expliquant la sous-utilisation des services de santé maternelle, on cite : la pauvreté, la distance, le manque d'informations, l'inadéquation des services et les pratiques culturelles (WHO, 2016). De ce fait, la littérature indique que l'analyse des déterminants de la demande de soins est extrêmement importante pour la mise en œuvre de politiques et de stratégies fiables pour chaque communauté, mais aussi pour assurer une utilisation effective des services de soins (Amooti-Kaguna B et al, 2013).

La moyenne nationale de la CPN est estimée à une seule visite par grossesse pour 85% de parturientes dont seulement 60% ont bénéficiées du minimum de quatre visites (INS, 2011, World Bank, 2011). En 2019, seulement 35% des parturientes ont bénéficiés de la visite prénatale du premier trimestre c'est-à-dire avant la fin de la douzième semaine d'aménorrhée (MINISANTE, 2019).

Les résultats de l'EDS/RDC 2013-2014 relèvent que 88% des mères ont effectué au moins une visite prénatale auprès du personnel formé (médecin, infirmier/infirmière, et accoucheuse).

Chaque grossesse comporte un risque : c'est l'approche actuelle à la réduction de la mortalité maternelle. Ceci implique que la femme respecte le calendrier des quatre visites minimums de la CPN pour réduire ces risques liés à la grossesse.

Pourquoi les femmes enceintes de la zone de santé de Kenge consultent-elles difficilement les services de consultations prénatales en vue d'une bonne surveillance de la grossesse ?

- Quelles sont les causes sociodémographiques pouvant expliquer la sous-utilisation de CPN ?
- Quelles sont les causes financières qui font que les femmes enceintes de la Zone de santé de Kenge ne consultent pas les services de la CPN ?
- Quelles sont les causes organisationnelles à la base de sous-utilisations de la CPN ?

Les femmes enceintes de la Zone de Kenge auraient pour raisons de non – exécution des services de CPN entre : Age, niveau d’instruction, situation matrimoniale, profession, religion, coût de de soins, lieu de résidence, permanence des services de CPN, personnel qualifiée,.....

Méthodologie et milieu d’étude

Pour la collecte des données, notre choix était porté sur la méthode d’enquête. Nous avons utilisé la technique d’interview structurée comme technique de collecte des données auprès de notre échantillon. Les données ont été transformées dans les tableaux pour donner le pourcentage. L’étude a été menée à **la zone de sante de Kenge** qui se trouve dans la ville de Kenge, chef-lieu de la province du Kwango en mi-chemin de KIKWIT, à 265 Km KINSHASA capitale de la République Démocratique du Congo.

Résultats

Pour arriver aux résultats de notre recherche, nous avons eu un échantillon de 50 personnes.

Tableau 1. Répartition des enquêtées selon l’âge

Age	Fréquence	%
15-25 ans	22	44,0
26-35 ans	20	40,0
36-45 ans	7	14,0
46 ans ou plus	1	2,0
Total	50	100,0

Source : L’enquête du mois de juin 2023

Il ressort dans ce tableau que 22 sur 50 enquêtées avaient l'âge entre 15-25 ans soit 44% suivi de 20 sur 50 enquêtées avec l'âge entre 26-35 ans soit 40 %, 7 sur 50 enquêtées avec l'âge entre 36- 45 ans.

Tableau 2. Répartition des enquêtées selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Fréquence	%
Sans niveau	6	12,0
Primaire	17	34,0
Secondaire	23	46,0
Supérieur/Universitaire	4	8,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Les résultats de ce tableau montrent que 23 sur 50 enquêtées avaient le niveau d'étude secondaire soit 46%, suivi de 17 sur 50 enquêtées avec comme niveau d'étude primaire soit 34% ; 6 sur 50 enquêtées étaient sans niveau soit 12%.

Tableau 3. Répartition des enquêtées selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Fréquence	%
Célibataire	10	20,0
Mariée	36	72,0
Veuve	4	8,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Il est à remarquer dans ce tableau que 36 sur 50 enquêtées étaient mariées soit 72 % suivi de 10 sur 50 étaient célibataires et 4 sur 50 enquêtées étaient veuves soit 8%.

Tableau 4. Répartition des enquêtées selon la profession

Profession	Fréquence	%
Cultivatrice	26	52,0
Commerçante	5	10,0
Fonctionnaire	7	14,0
Profession libre	12	24,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Il sied de remarquer dans ce tableau que 26 sur 50 enquêtées avaient comme profession Cultivatrice soit 52%, suivi de 12 sur 50 enquêtées qui avaient été de la profession libre soit 24%, 7 sur 50 enquêtées étaient Fonctionnaires soit 14%.

Tableau 5. Répartition des enquêtées selon le nombre d'enfants

Nombre d'enfants	Fréquence	%
0 - 2	31	62,0
3 - 5	11	22,0
6 - 8	8	16,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Nous disons dans ce tableau que 31 sur 50 enquêtées avaient le nombre d'enfants entre 0-2 soit 62%, suivi de 11 sur 50 enquêtées qui avaient le nombre d'enfants entre 3-5 soit 22%.

Tableau 6. Répartition des enquêtées selon la religion

Religion	Fréquence	%
Catholique	17	34,0
Protestante	15	30,0
Kimbanguiste	3	6,0
Eglise de réveil	15	30,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Il est à constater dans ce tableau que 17 sur 50 enquêtées étaient de la religion catholique soit 34%, suivi de 15 sur 50 enquêtées étaient de la religion protestante soit 30%, 15 encore sur 50 enquêtées étaient de la religion église de réveil soit 30%.

Tableau 7. Répartition des enquêtées selon la perception de la grossesse

Perception de la grossesse	Fréquence	%
Bonne	44	88,0
Mauvaise	4	8,0
Sans réponse	2	4,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Les résultats de ce tableau montrent que 44 sur 50 enquêtées avaient une bonne perception de la CPN, soit 88 %, suivi de 4 sur 50 enquêtées avaient une mauvaise perception de la CPN, soit 8 % et 2 sur 50 enquêtées qui n'ont pas eu des réponses, soit 4 %.

Tableau 8. Répartition des enquêtées selon leurs revenus

Revenu	Fréquence	%
Satisfaisant	10	20,0
Non satisfaisant	40	80,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Nous remarquons dans ce tableau que 40 sur 50 enquêtées avec un revenu non satisfaisant soit 80 % et 10 sur 50 enquêtées avec un revenu satisfaisant soit 20 %.

Tableau 9. Répartition des enquêtées selon l'appréciation du coût de la CPN

Appréciation du coût de CPN	Fréquence	%
Cher	5	10,0
Moins cher	20	40,0
Moyen	25	50,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Les résultats de ce tableau montrent que 25 sur 50 enquêtées avaient une appréciation moyenne soit 50M, suivi de 20 sur 50 enquêtées qui ont appréciées le coût de soins moins cher soit 40% et 5 sur 50 enquêtées on appréciées le coût de soins cher soit 10%.

Tableau 10. Répartition des enquêtées selon la capacité financière

Capacité financière	Fréquence	%
Satisfaisante	10	20,0
Non satisfaisante	40	80,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Il est à constater que 40 sur 50 enquêtées avec capacité financière non satisfaisante soit 80 % et 10 sur 50 enquêtées avec capacité financière satisfaisante soit 20 %.

En rapport à la disponibilité d'emploi, les résultats de l'enquête indiquent que 43 sur 50 enquêtées n'avaient pas d'emploi, soit 86 % et 7 sur 50 enquêtées avaient l'emploi, soit 14 %.

Tableau 11. Répartition des enquêtées selon la distance entre l'habitation et l'institution sanitaire

Distance entre l'habitation et l'institution sanitaire	Fréquence	%
Moins de 5 km	20	44,0
5-10 km	23	40,0
Plus de 10 km	7	14,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Il ressort de ce tableau que 23 sur 50 enquêtées ont habité entre 5-10 Km soit 46%, suivi de 20 sur 50 enquêtées à une distance de moins de 5 Km de l'institution sanitaire soit 40% et 7 sur 50 enquêtées avec une distance de plus de 10 Km de l'institution sanitaire soit 14%.

Tableau 12. Répartition des enquêtées selon la réception des explications sur les résultats de monitoring

Réception des explications sur les résultats de monitoring	Fréquence	%
Souvent	5	10,0
Parfois	5	10,0
Rare	31	62,0
Jamais	9	18,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Les résultats de ce tableau montrent que 31 sur 50 enquêtées reconnaissent avoir reçu rarement les explications sur les résultats de monitoring soit 62 %, suivi de 9 sur 50 enquêtées n'ont jamais reçu des explications sur les résultats de monitoring soit 18%, 5 sur 50 enquêtées

ont reçu souvent l'explication sur le monitoring soit 10% et 5 sur 50 enquêtées ont reçu parfois l'explication sur les résultats de monitoring soit 10%.

Tableau 13. Répartition des enquêtées selon l'information, éducation ou communication sur la CPN

Information, éducation ou communication sur la CPN	Fréquence	%
Souvent	27	54,0
Parfois	6	12,0
Rare	11	22,0
Jamais	6	12,0
Total	50	100,0

Commentaire : Il sied à remarquer dans ce tableau que 27 sur 50 enquêtées avaient souvent l'information sur la CPN soit 54%, suivi de 11 sur 50 enquêtées qui rarement ont l'information sur la CPN soit 22%, 6 sur 50 enquêtées ont parfois l'information sur la CPN soit 12 %, enfin 6 sur 50 enquêtées n'ont jamais reçu l'information sur la CPN soit 12 %.

Tableau 14. Répartition des enquêtées selon le jugement de connaissance des prestataires en matière de CPN

Jugement des connaissances des prestataires en matière de CPN	Fréquence	%
Très bonne	2	4,0
Bonne	33	66,0
Assez bonne	15	30,0
Total	50	100,0

Il ressort dans ce tableau que 33 sur 50 enquêtées avaient un bon jugement des connaissances des prestataires en matière de CPN soit 66%, suivi de 15 sur 50 enquêtées avec un jugement assez bon sur les connaissances des prestataires en matière de CPN soit 30%, et 2 sur 50% des enquêtées avec un jugement très bon sur les connaissances des prestataires en matière de CPN soit 4%.

Tableau 15. Répartition des enquêtées selon le jugement de la pratique des prestataires lors de la CPN

Jugement de la pratique des prestataires lors de la CPN	Fréquence	%
Très bon	2	4,0
Bon	33	66,0
Assez bon	15	30,0
Total	50	100,0

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Nous constatons dans ce tableau que 33 sur 50 enquêtées avaient un bon jugement de la pratique des prestataires lors de la CPN soit 66 %, suivi 15 sur 50 enquêtées avec un jugement assez bon sur la pratique des prestataires lors de la CPN soit 30 %, enfin 2 sur 50 enquêtées avec un jugement très bon sur la pratique des prestataires lors de la CPN soit 4 %

Tableau 16. Relation entre la profession et la capacité financière

Profession	Capacité financière		Total	Kh ²	ddl	Pv
	Satisfaisante	Non satisfaisante				
Cultivatrice	9	17	26	7,864	3	0,049
Commerçante	0	5	5			
Fonctionnaire	1	6	7			
Profession libre	0	12	12			
Total	10	40	50			

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Il existe une relation statistique significative entre la profession et la capacité financière $Kh^2 = 7,864$, $ddl = 3$, $Pv = 0,049$.

Tableau 18. Relation entre le nombre d'enfants et la distance entre l'habitation et l'institution sanitaire

Nombre d'enfants	Distance entre l'habitation et l'institution sanitaire			Total	Kh ²	ddl	Pv
	Moins de 5 km	5 -10 km	Plus de 10 km				
0 - 2	17	10	4	31	8,184	4	0,085
3 - 5	2	7	2	11			
6 - 8	1	6	1	8			
Total	20	23	7	50			

Source : L'enquête du mois de juin 2023

La relation statistique est significative entre le nombre d'enfants et la distance entre l'habitation et l'institution sanitaire $Kh^2 = 8,184$; $ddl = 4$; $Pv = 0,085$.

Tableau 19. Relation entre l'information, éducation ou communication sur la CPN et la distance entre l'habitation et l'institution sanitaire

Information, éducation ou communication sur la CPN	Distance entre l'habitation et l'institution sanitaire			Total	Kh ²	ddl	Pv
	Moins de 5 km	5-10 km	Plus de 10 km				
Souvent	6	16	5	27	12,266	6	0,056
Parfois	3	2	1	6			
Rare	9	2	0	11			
Jamais	2	3	1	6			
Total	20	23	7	50			

Source : L'enquête du mois de juin 2023

Il existe une relation statistique significative entre l'information, éducation ou communication sur la CPN et la distance entre l'habitation et l'institution sanitaire $Kh^2 = 12,266$, $ddl = 6$, $Pv = 0,056$.

Tableau 20 : Relation entre le jugement de la pratique des prestataires lors de la CPN et la capacité financière.

Jugement de la pratique des prestataires lors de la CPN	Capacité financière		Total	Kh ²	ddl	Pv
	Satisfaisante	Non satisfaisante				
Très bon	2	0	2	9,586	2	0,008
Bon	7	25	32			
Assez bon	1	14	15			
Total	10	39	49			

Source : L'enquête du mois de juin 2023

La relation statistique est très significative entre le jugement des prestataires lors de la CPN et la capacité financière $Kh^2 = 9,586$; $ddl = 2$; $Pv = 0,008$.

Discussion des résultats

Dans cette partie, nous interprétons les résultats trouvés dans les tableaux en nous référant de la littérature antérieure de certains auteurs qui ont abordé dans le même sens de notre étude.

Il ressort du tableau 1 que 22 sur 50 enquêtées avaient l'âge entre 22-25 ans soit 44% suivi de 20 sur 50 enquêtées avec l'âge entre 26-35 ans soit 40% ; 7 sur 50 enquêtées avec l'âge entre 36-45 ans, enfin 1 sur 50 enquêtée avec l'âge entre 46 ans et plus soit 2%. Ce pourcentage pourrait s'expliquer par fait que c'est la tranche d'âge sexuellement plus active. Cette moyenne d'âge est identique à celle qu'avait trouvée BADO. Y (2010) dans son étude qui est de 25-86 ans.

Il sied de remarquer dans le tableau 4 que 26 sur 50 enquêtées avaient comme profession cultivatrice soit 52%, suivi de 12 sur 50 enquêtées avaient été de la profession libre soit 24%, 7 sur 50 enquêtées étaient fonctionnaires soit 14%, enfin 5 sur 50 enquêtées étaient des commerçantes soit 10%. Il existe une relation statistique significative entre la profession et la capacité financière $Kh^2 = 7,864$; $ddl = 3$; $Pv = 0,049$. Ces résultats sont semblables à ceux de TRAORE, Y et coll. (2007) qui avaient trouvé que la profession semble influencer le suivi prénatal des femmes.

Les résultats du tableau 7 montre que 44 sur 50 enquêtées avaient une bonne perception de la CPN soit 88%, suivi de 4 sur 50 enquêtées avaient une mauvaise perception de la CPN soit 8% et 2 sur 50 enquêtées qui n'ont pas eu des réponses soit 4%. Ces résultats ne corroborent pas avec ceux trouvés par DIEYE El. (2003) lors de l'observation des prestataires des soins prénatals donnait 52,40% de niveau de satisfaction. Une étude de SAWADOGO. P. (2008) a par ailleurs montré que certains comportements des agents de santé tels que le mauvais accueil, constituaient un frein à l'utilisation des services d'une manière générale. Ainsi, pour inverser la tendance, il convient d'agir sur l'accueil des femmes enceintes.

Il ressort du tableau 12 que 23 sur 50 enquêtées habitaient entre 5-10 Km soit 46%, suivi de 20 sur 50 enquêtées à une distance de moins de 5 Km de l'institution sanitaire soit 40% ; et 7 sur 50 enquêtées avec une distance de plus de 10 Km de l'institution sanitaire soit 14%. Ces résultats tranchent d'avec ceux trouvés par Emile, E. (2010) pour qu'il y a eu plus de femmes enceintes (35,71%) en milieu urbain vues en CPN contre 04, 65% en milieu rural. Or, il est reconnu que le milieu de résidence est un facteur explicatif du recours aux soins.

Nous remarquons dans le tableau 8 que 40 sur 50 enquêtées avec un revenu non satisfaisant soit 80% et 10 sur 50 enquêtées avec un revenu satisfaisant soit 20%. Cependant, De Allegri et al. (2011) ont montré dans leur étude une relation négative entre le revenu de la famille et l'utilisation des soins prénatals dans le District sanitaire de Nouna au Burkinafaso. Selon cette étude, les femmes des ménages les plus aisés seraient moins disposées à utiliser les services de soins prénatals que les femmes des ménages pauvres. L'explication plausible avancée par ces auteurs est l'exemption des frais de santé en vigueur dans ce district sanitaire qui aurait encouragé les femmes des ménages pauvres à utiliser beaucoup plus les services de soins prénatals.

Conclusion

L'utilisation des services de soins obstétricaux est l'un des facteurs clés favorisant une meilleure santé des mères et de leurs enfants. Une méta-analyse réalisée en 2011 sur 13 études montre une réduction de 23% de la mortalité lors de l'accouchement lorsque les femmes accouchent auprès d'un personnel qualifié (Yakoob MY et al, 2011). Néanmoins, les services de

soins dans plusieurs pays en développement sont souvent sous-utilisés (Wafa QUIDDI, 2016) et un grand nombre de femmes continue d'accoucher dans des conditions sanitaires médiocres, en particulier en zone rurale (Amooti-Kaguna B et al, 2000).

Parmi les déterminants expliquant la sous-utilisation des services de santé maternelle, on cite : la pauvreté, la distance, le manque d'informations, l'inadéquation des services et les pratiques culturelles (WHO, 2016). De ce fait, la littérature indique que l'analyse des déterminants de la demande de soins est extrêmement importante pour la mise en œuvre de politiques et de stratégies fiables pour chaque communauté, mais aussi pour assurer une utilisation effective des services de soins (Amooti-Kaguna B et al, 2013).

La moyenne nationale de la CPN est estimée une seule visite par grossesse pour 85% de parturientes à dont seulement 60% ont bénéficiées du minimum de quatre visites (INS, 2011, World Bank, 2011). En 2019, seulement 35% des parturientes ont bénéficiées de la visite prénatale du premier trimestre c'est-à-dire avant la fin de la douzième semaine d'aménorrhée (MINISANTE, 2019).

Nous nous sommes posé les questions de recherche suivantes : Pourquoi les femmes enceintes de la Zone de santé de Kenge consultent-elles difficilement les services de consultations prénatales en vue d'une bonne surveillance de la grossesse ? Quelles sont les causes sociodémographiques pouvant expliquer la sous-utilisation de la CPN ? Quelles sont les causes financières qui font que les femmes enceintes de la Zone de santé de Kenge ne consultent pas les services de la CPN ? Quelles sont les causes organisationnelles à la base de sous-utilisation de la CPN ?

Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle : les femmes enceintes de la zone de santé de Kenge auraient pour raisons de non-exécution des services de la CPN entre autres : âge, niveau d'instruction, situation matrimoniale, profession, religion, coût de soins, lieu de résidence, permanence des services de CPN, personnel qualifié, ...

L'objectif général de notre étude est d'identifier les causes qui empêchent les femmes de la zone de santé de Kenge d'utiliser les services de la CPN au cours de la grossesse.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes assigné les objectifs spécifiques ci-après :

- Enumérer les causes sociodémographiques pouvant expliquer la sous-utilisation de CPN ;
- Identifier les causes financières qui font que les femmes enceintes de la zone de santé de Kenge ne consultent pas les services de la CPN ;
- Identifier les causes organisationnelles à la base de sous-utilisation de la CPN.

Pour la collecte des données, notre choix était porté sur la méthode d'enquête. Nous avons utilisé la technique d'interview structurée comme technique de collecte des données auprès de notre échantillon.

Après analyse des données, les résultats suivants ont été trouvés :

- Il existe une relation statistique significative entre la profession et la capacité financière $Kh^2 = 7,864$, ddl = 3, Pv = 0,049 ;
- la relation statistique est significative entre le nombre d'enfants et la distance entre l'habitation et l'institution sanitaire $Kh^2 = 8,184$; ddl = 4 ; Pv = 0,085
- Il existe une relation statistique significative entre l'information, éducation ou communication sur la CPN et la distance entre l'habitation et l'institution sanitaire $Kh^2 = 12,266$, ddl = 6, Pv = 0,056.
- La relation statistique est très significative entre le jugement des prestataires lors de la CPN et la capacité financière $Kh^2 = 9,586$; ddl = 2 ; Pv = 0,008.

Ceci confirme nos hypothèses du départ.

Bibliographie

- Bado. Y. (2010). Mémoire de fin d'études ENSP/Epidémiologie ; Déterminants de la faible proportion des CPN1 au premier trimestre de grossesse dans le district sanitaire de Tougan, sl.
- Baki. M. (2002), Mémoire ENS. Déterminants du faible taux de dépistage de la grossesse à risque dans le district sanitaire de Boulsa, sl.
- Cahier santé (2005), Croyances, connaissances et obstacles à la programmation appropriée ; Vol. 15.
- Dictionnaire de la langue française, Larousse 2009, grand format, Paris, P 1812
- Dictionnaire, le petit Larousse, grand format, Paris.
- Dieye El. (2003), Etude des facteurs déterminants le retard de la première consultation prénatale au niveau du District Sanitaire de Richard-Toll (Sénégal)
- Emile. E. (2010), Mémoire de fin d'Etudes ENSP/SESSIO ; Déterminants du retard de la première CPN : cas du district sanitaire de Ouahigouya.
- Fournier P., Haddad S. (1995), Les facteurs associés à l'utilisation des services de santé dans les pays en développement, in H. Gérard et V. Piché. La sociologie des populations, Montréal, PUM
- Ilboudo. Z. A (1996), Analyse de la pratique des soins prénatals dans les centres de SMI en milieu rural, Ouagadougou.
- Imas. Mémoire de fin d'études ENSP, Facteurs déterminants la faible proportion de femmes enceintes vues en première consultation prénatale au premier trimestre de grossesse dans le District Sanitaire de Pô.
- Le nouveau petit Robert (2007) : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, édition 1993
- Microsoft Encarta 2008 : 1993-2007, Microsoft corporation. Tous droits réservés.
- Ndiaye P. et Coll. (2005) : Les déterminants socioculturels du retard de la 1^{ère} CPN dans un District Sanitaire au Sénégal. Sante Publique

- OMS (2011) : La revue de santé de la Méditerranée orientale. Les nouveaux critères et la qualité des services de soins de santé dans le Gouvernorat de Monastir (Tunisie)
- OMS (2011) : Statistiques mondiales, P 170
- ONU : Conférence internationale sur la population et le développement
- PNDS 2011-2020 : Orientation stratégique N° 2/ Axe d'intervention : Renforcement de l'offre de services de qualité en faveur de la santé de la mère et de l'enfant.
- Rouamba. M. (2000) : Etude sur les facteurs déterminants couverture obstétricale dans le district sanitaire de Manga, Ouagadougou
- Sanfo A. et Coulibaly D. (2007) : Conférence sur le management hospitalier et la responsabilité médicale.
- SANOU D. : Mémoire de fin d'études ENSP : Etudes des déterminants de la faible couverture obstétricale dans le District Sanitaire de Dano, P 92
- SAWADOGO, P. (2008) : Mémoire ENSP, Etude des facteurs expliquant la déperdition entre la couverture en CPN 2 et plus et la couverture en accouchements assistés dans le District sanitaire de Yako
- TRAORE Y. et Col. (2007) : Aspects sociodémographiques et pronostiques des grossesses non suivies chez les patientes admises dans les services de gynécologie obstétrique de l'hôpital Gabriel Touré, Mali

DE LA SCHOLANYMIE DANS LA VILLE DE MBUJIMAYI

Par

KABUYA LUMEMBELA*, BUKASA SABWE** et Albert KABANGA
MBUYI**

Résumé

Les auteurs de cet article présentent une description morphosémantique et socioculturelle de quelques scholonymes de la ville de Mbujimayi. Ils révèlent les sens véhiculés par les noms des écoles et des circonstances socioculturelles qui ont présidé à la dénomination de ces écoles. En effet, après l'interprétation par le biais de ses deux derniers, ils réussissent non seulement à décoder les messages cachés dans les noms des écoles récoltés, mais aussi les fonctions et les messages véhiculés par les scholonymes au sein de la communauté.

Mots clés : scholonymie, école, Mbujimayi

Summary

The authors of this article present a morphosemantic and sociocultural description of some scholonymes in the city of Mbujimayi. They reveal the meanings conveyed by the names of the schools and the socio-cultural circumstances that presided over the naming of these schools. Indeed, after the interpretation through the last two, they succeed not only in decoding the messages hidden in the names of the schools collected, but also the functions and messages conveyed by the scholonymes within the community.

Keywords: scholonymie, school, Mbujimayi

0. Introduction

De nombreuses études existent sur la langue Cilubà L31a. L'analyse morphosémantique des scholonymes dans une perspective Saussurienne et Peircienne, n'est pas à son premier emploi en linguistique africaine (une linguistique militante) ; elle a déjà été appliquée par plusieurs

* Chef de Travaux

** Assistant

chercheurs avides de découvrir la structure et le sens profond des scholonymes de la langue précitée.

Dans le même ordre d'idée, l'objet de notre recherche scientifique est d'analyser morphosémantiquement les noms des écoles de la ville de Mbujimayi en vue d'en dégager le sens profond.

C'est ainsi qu'en ce qui nous concerne, nous avons opté pour la linguistique africaine dans sa branche de l'onomastique il est ici question, des noms en cilubà.

Premièrement nous avons été impressionnés par l'importance qu'a le nom chez les bantu comme disait Dauza Albert :

« Les noms en langues bantoue ont une signification particulière. Ils transmettent toujours un message et font partie de la personnalité. Ils sont donnés suivant les circonstances heureuses ou malheureuses et les échéances fâcheuses que chacun traverse. »²²(Sic)

Deuxièmement nous avons voulu porter à la connaissance de notre public longtemps demeuré dans l'ignorance, la valeur et l'importance des noms des écoles dans nos milieux respectifs. Seydou Badian n'a-t-il pas affirmé : *« Il n'est pas question pour vous de fuir votre milieu, cherchez plutôt à agir sur lui, cherchez d'apporter vous-mêmes quelque chose autre : une figure dans l'ébène, le paysage rutilant de chez nous pour une toile de peinture... »²³*

L'étude de nos langues nous permet de découvrir la richesse culturelle contenue dans ces dernières. Celles-ci constituent une sorte d'entrée à travers laquelle on peut saisir la philosophie d'un peuple.

Etant soucieux de conserver notre culture par écrit, il nous est utile de nous imprégner dans cette africanité afin de ne plus la juger du dehors comme l'ont fait beaucoup de néophytes qui ont donné des réalités sur l'Afrique, lesquelles réalités sont généralement biaisées tout en oubliant que l'Afrique est une grande forêt qu'il ne faut pas regarder de l'extérieur.

²² Dauzat, Albert, (1944), *La géographie linguistique*, Paris, éd. Présence africaine, p.83.

²³ Sedydou Badian, (1963), *Sous l'orage*, Paris, éd. Présence Africaine, p.119.

Réel est notre désir de propager les éléments de notre culture et d'intéresser les autres aux valeurs culturelles congolaises en général, et de Balubà en particulier. Ceci nous permet de répondre au rendez-vous du donner et du recevoir dont parle Léopold Cedar Senghor.

Ainsi notre champ de recherche ne concerne pas toutes les écoles dénombrables sur la ville de Mbujimayi, mais nous nous sommes intéressés seulement aux écoles ayant des noms en cilubà.

Ces noms ne sont pas choisis spécifiquement dans l'une ou l'autre commune de la ville de Mbujimayi, ni dans l'un ou l'autre des pools d'enseignement ; ils sont sélectionnés dans toutes les cinq communes et dans tous les trois pools enseignement.

La curiosité scientifique nous a poussés de mener une recherche et de faire une étude minutieuse sur la dation des noms d'écoles en Cilubà. Notre questionnement tourne autour des points suivant :

- Pourquoi certaines écoles de la ville de Mbujimayi ont-elles été nommées seulement en cilubà ?
- Ces noms d'écoles, ont-ils un sens ? ont-ils de la valeur aux yeux du public ?
- Ces noms ont-ils de l'influence sur les élèves et sur la société qui les consomme ?

Toutes ces questions sont posées pour rejoindre l'affirmation de SOW IBRAHIM, qui dit :

« La culture c'est ça qu'il ya de très précieux pour un peuple. A quoi sert-il à l'homme de prétendre aux savoirs, n'importe lesquels, à une bonne vie future, [...] l'ignorance et la négligence mènent à la promotion d'une conscience assistée sans mémoire, qu'est le terrain de fertilisation, précisément pour le sous-développement chronique »²⁴

Voilà pourquoi la connaissance de sa culture s'impose comme point important dans la vie d'un peuple.

²⁴ Sow Ibrahim cité par Mbuebue Mukadila, A. G., (2006), *Les noms des enfants spéciaux chez les Bakwa-Muanza Mukalé. Etude onomastique*, Mémoire, ISP/Mbujimayi,

Les hypothèses suivantes méritent d'être formulées :

- La dation des écoles dans la ville de Mbujimayi serait motivée. Comme tout signe linguistique, ces noms auraient un signifiant, un signifié et un référent ;
- Ces noms porteraient un sens et pourraient avoir de la valeur dans la société ;
- Ces noms en cilubà auraient de l'influence sur les élèves et la communauté.
- que tel autre.

Tout travail scientifique a un cheminement à suivre, une certaine voie à adopter pour arriver à sa réalisation totale. Comme ce travail a une certaine voie à adopter, cette voie peut être définie comme *l'ensemble d'opérations par lesquelles une discipline cherche à découvrir les vérités qu'elle poursuit, les démontrer et les vérifier*²⁵.

C'est ainsi que pour le nôtre, nous nous sommes servi de la méthode d'enquête et celle structurale. La première nous a permis d'aller à l'inspection principale provinciale pour nous emparer des écoles qui ont constitué notre corpus. La seconde nous a aidé de procéder à l'analyse morphosémantique qui a abouti à la détermination de la structure interne des unités examinées.

Outre les méthodes, il nous fallait aussi utiliser des techniques pour accompagner celle-ci. Il s'agit de la technique d'interview et la technique documentaire nous a permis de lire plusieurs documents en rapport avec notre sujet.

En plus de l'introduction, notre travail comporte les points ci-dessous :

- Définition du concept « scolaronymie »
- Présentation du corpus ;
- Analyse morphosémantique des noms des écoles ;
- Fonctions remplies par les noms.

²⁵ Pinto, R. et Grawitz, M., (1971), *Méthodes des sciences sociales*, éd. Dallus, Paris, p. 289.

0.6. Les informants

Pendant notre enquête, nous avons interviewé plusieurs personnes sûres afin de récolter les informations fiables. Il s'agit des personnes listées en annexe de notre étude, notamment les fondateurs d'écoles concernées ainsi que les détenteurs de la culture de Balubà.

1. Cadre théorique et présentation du corpus

1.1. Cadre théorique

1.1.1. Les scholanymes

Le terme *scholanyme* a été proposé au monde scientifique par le Professeur Bapolisi Bahuga Paulin en 2010 pp 33-42 dans son article intitulé *De la « scholanymie » dans la ville de Bukavu* afin de désigner l'étude des noms propres des écoles.

Ce mot est un néologisme qui vient à la fois du latin et grec « schola » signifiant « école ». Le scholanyme n'est alors rien d'autres que le nom propre d'une école. La scholanymie cherche ainsi à analyser les noms propres des écoles en tant que signes linguistiques dont la dation n'est pas hasardeuse.

L'*Encyclopaedia Universalis* définit le nom propre comme « partie du discours qui sert à désigner un individu, à l'interpeller, à faire référence à lui, à l'identifier, bref, à le nommer. Il est considéré comme le corrélat singulier d'une entité individuelle » (1976 :385).

Selon les Anthropologues dans *Encyclopaedia Universalis*, « le nom concerne les Individus comme l'occupant d'une place singularisée dans le système parental et Social, dans l'état civil ». (1976-386).

Jean Mill et alii affirment que « les noms propres permettent de désigner un Individu sans rien dire de lui et sans le décrire ». (1976 :386).

Frege Zonabend dira que « les noms propres ont d'abord essentiellement un sens, et seulement de manière contingente, une référence » (1976 :387). Ils ont une référence à la condition qu'un seul et unique objet satisfasse leur sens. Levis-Straus dans *The theory of proper*

names ajoute qu'un « nom propre est un mot ou groupe de mots dont on reconnaît qu'ils ont l'identification pour but spécifique, et qui atteignent ou tendent à atteindre le but au seul moyen de leurs sonorités distinctives, sans tenir compte du sens qui a pu être possédé primitivement par ces sonorités, ou a pu être acquis par elles du fait de son association avec l'objet ou les objets identifiés ». (1976-387).

1.1.2. De l'attribution du nom a une école

Ce volet consistera à répondre à la question du type « Qui attribue le nom à une école ? ». Avant de répondre à cette question, nous allons d'abord montrer qu'on ne donne pas le nom à une école au hasard. Celui qui le donne, le choisit, non seulement en fonction de sa vision, mais aussi selon « l'image acceptable » qu'il veut proposer à la communauté, car il en va de la crédibilité, de la sociabilité et de la visibilité de son œuvre.

Chaque promoteur fait une prospection pour trouver un site où il érigera son école, en tenant compte de plusieurs paramètres. En même temps, il réfléchit déjà sur le nom qu'il lui attribuera, à la fois pour la différencier des autres, annoncer sa vocation spécifique, affermir son identité, lui attirer une certaine considération et lui garantir un pouvoir d'attraction.

Le promoteur est généralement une autorité physique ou morale dont on reconnaît le pouvoir de donner le nom à l'école : un évêque, une communauté, un homme opulent (très riche) ou idéaliste... Le nom à attribuer trouve son origine dans l'idéologie, les circonstances et bien d'autres facteurs en amont.

Dans tous les cas, chaque nom est un message revêtant des facettes: la facette officielle ou manifeste et la facette informelle ou « non visible » qui traduit la vie réelle et quotidienne de l'école.

Ainsi, par exemple à l'institut Usalama qui signifie « la paix », le vœu déclaré est d'apporter la paix sans distinction de ceux qui le fréquentent. Mais, entre l'intention et la réalité qui est vécue, il y a un fossé évident.

1.1.3. L'école

Pour des raisons de commodité, nous utiliserons le terme « école » pour désigner toutes les catégories d'établissements scolaires, qu'ils soient primaires ou secondaires, laïcs ou religieux, publics ou privés, mixtes ou non. Ceci évitera au lecteur la fastidieuse tâche de distinguer les multiples appellations (collège, institut, lycée, complexe scolaire,...) qui, parfois, ne reflètent nécessairement pas la réalité de terrain.

Le *Dictionnaire Encyclopédique de Pédagogie moderne* montre que le « terme école dérive du latin schola et désigne l'établissement livrant des enseignements. Il permet également de faire allusion à l'enseignement que l'on donne ou reçoit, à l'ensemble des enseignants et des élèves d'un établissement scolaire, à la méthode, au style particulier de chaque professeur (maître ou maîtresse) d'enseigner, à la doctrine, aux principes et au système d'un auteur ». (1973 :406)

En art, l'école concerne « l'ensemble des disciplines d'un maître, des adeptes ou imitateurs d'une personne ou de sa doctrine. Le concept permet de distinguer les oeuvres d'une époque ou région. L'Etat doit assurer l'éducation de son peuple. Ceci dit, il a pour rôle d'inspecter et de piloter les écoles de sorte qu'elles fonctionnent correctement tout en offrant un service éducatif de qualité aux élèves ». (1973 :405)

Suivant les nombreuses conceptions de l'enseignement, il y a lieu de mentionner différents modèles d'écoles : « l'école sélective (qui considère qu'il y a une culture dominante ayant des valeurs qui doivent être transmises), l'école compensatoire (les valeurs de la culture dominante sont les « normales » et elle tente de compenser les déficits afin de les atteindre), l'école compréhensive (elle met en lumière les valeurs positives et négatives de chaque culture), l'école inclusive (elle a pour base les capacités de chacun pour transformer le milieu et en finit avec l'inégalité) et l'école moderne (qui a pour but d'éduquer d'une manière rationaliste, séculaire et non coercitive) ». (<http://www.lesdefinitions.fr/école>)

De nos jours, les écoles se divisent entre les publiques et les privées. Les premières se trouvent sous le contrôle de l'Etat et sont gratuites tandis que les écoles privées sont administrées par des particuliers ou des

entreprises qui perçoivent une certaine somme pour les services éducatifs apportés. (<http://www.lesdefinitions.fr/école>)

D'après le *Dictionnaire Encyclopédique de Pédagogie moderne*, « l'école est une institution où les élèves, souvent répartis en sous-groupes selon des critères d'âges, de niveau ou de spécialités, reçoivent un enseignement donné par un ou plusieurs maîtres » (1973 : 406).

« Les types d'écoles sont désignés par l'indication du niveau (école élémentaire, secondaire...), de la finalité spéciale (école technique, école d'architecture, école clinique...), des périodes d'ouverture (école à temps plein, à temps partiel, école d'Etat » (1973 :106)

Georges Mialaret, dans son *Vocabulaire de l'éducation* (1979), définit aussi l'école comme établissement où un enseignement est dispensé par un ou plusieurs éducateurs à une collectivité d'élèves.

Dans ce sens, le mot « école » s'utilise aussi bien pour des établissements groupant des jeunes enfants (école maternelle, école primaire, école secondaire...). C'est également un ensemble d'élèves et d'enseignants d'un même établissement ; travail réalisé dans un établissement ; doctrine artistique, philosophique qui a ses maîtres, ses adeptes, ses œuvres : (Ecole italienne, école cartésienne, école classique).

1.2. Présentation du corpus

Dans cette partie de notre recherche, nous présentons notre corpus qui est constitué de 70 noms d'écoles en cilubà dont 40 du secondaire et 30 du primaire.

Les données sont notées phonologiquement, phonétiquement, en plus de la traduction française. Le ton haut, étant le plus attesté dans la langue cilubà, est économisé dans la notation phonologique.

Nous signalons au préalable que nous n'avons pas présenté la liste exhaustive des écoles de la ville de Mbujimayi qui ont les noms en cilubà pour des raisons déjà évoquées dans la délimitation du sujet.

Tableau 1. Ecoles secondaires

N°	Notation phonologique	Notation phonétique	Traduction française
01	/bamuswà /	[bámúswà]	Ils l'aiment.
02	/bâna kaayi/	[bá : na ká :yi]	Quels enfants
03	/bansàmbi/	[bá : nsà :mbi]	Mes consolateurs
04	/baciina/	[báci : ná]	ils craignent
05	/bubanji/	[búbá : n3í]	Richesse
06	/bulongàme/	[búló : ñàmé]	Ordre
07	/bupòla/	[búpòlá]	Paix
08	/bupwekèla/	[búpwé : kèlá]	Humilité
09	/butùbi/	[bútù : mbí]	Gloire
10	/dibwa dya bwakàna/	[díbwá djá bwákàná]	Saint Pierre
11	/dikòòkela/	[díkò : kèlá]	Soumission
12	/dipà/	[dípà]	Don
13	/dyala/	[djálá]	Potager
14	/jukayi/	[3úkà : yi]	Levez-vous
15	/lunkèlu/	[lú : nkèlú]	L'aube
16	/luse/	[lúsé]	Pitié, bonté de cœur
17	/majiba/	[má3íbá]	des étangs
18	/mpàndisha/	[mpà : ndíjá]	Moyen par lequel on sauve
19	/mpokolo/	[mpókóló]	Source d'eau
20	/mwa bâna/	[Mwá bá : ná]	Mère des enfants
21	/mubanza/	[múbá : nzá]	Un soufflet de forge
22	/mudiishi/	[múdi : jí]	Nourrisseur
23	/mwètù/	[mwè : tù]	Chez nous
24	/mukàji wa citembu/	[múkà3ì wá cité : mbú]	Femme d'honneur
25	/mulami mwîmpe/	[múlámí mwí :mpè]	Bon gardien
26	/mùlembà/	[mùlé : mbà]	Arbre à ombrage
27	/musungula/	[músú : ñúlá]	Le choisi
28	/mutèkemena/	[mútèkéméná]	Espéré
29	/ntùngunuja/	[ntù : ñúnú3á]	Faire avancer

30	/twìbakâyi/	[twìbáká : yi]	Construisons
31	/tùjuukâyi/	[tù3ú : ká : yi]	Levons-nous
30	/tuya kumpàla/	[tújá kú :mpàlá]	Avançons

Tableau 2. Ecoles primaires

N°	Notation phonologique	Notation phonétique	Traduction française
31	/bàya waya/	[Bàjá wájá]	Pars avec ceux qui partent
32	/bulelèlè/	[búlélèlè]	Vérité
33	/butamina/	[bútámíná]	patience
34	/butòòke/	[bútò : ké]	blancheur/éclairage
35	/butùmìka /	[bútùmìká]	Obéissance
36	/dilubula/	[dílubúlá]	Faire avancer
37	/dinanga/	[díná : ñá]	Amour
38	/disùminyina/	[dísùmínyiná]	Ardeur ou zèle
39	/mùtòtò/	[mùtòtò]	Etoile
40S	/ngondo/	[ŋó : ndó]	Lune

2. Analyse morphosémantique des noms des écoles

Cette analyse sera toujours suivie d'un commentaire relatif au concept analysé.

2.1. L'analyse proprement dite

Nous nous intéressons ici à la motivation qui a concouru à la dation du nom de l'école. Il s'agit en fait de la recherche de l'origine linguistique des noms des écoles de la ville de Mbujimayi

1. Bamuswa :

°ba -mu -su -a
P.P I.O R F

Ce nom provient du verbe **kuswa** qui signifie vouloir dans le sens d'aimer. Dans bamuswa qui est le nom de l'école, il y a le préfixe pronominal **ba-** renvoyant aux habitants de la société dans laquelle l'école est implantée. Il y a aussi dans ce même nom le substitut **-mu-** qui

remplace l'école elle-même et en fin **-su** qui est le radical verbal de kuswa.

Dans la pensée du fondateur de cette école, il y avait l'idée selon laquelle l'école serait bien aimée par la communauté grâce aux fruits qu'elle pourra produire. Ces fruits sont des élèves. Elle le sera au cas où ces élèves seraient utiles à la société

2. **bâna kâyi:**

°ba -àna kâyi
PNcl2 ThN indice interrogatif

Bâna kayi est un nom signifiant « quel type d'enfants ? ». Il est une question que le promoteur de cette école s'était posée avant de fonder son école. Pour fonder une école, on n'a pas besoin seulement des enseignants, mais aussi les élèves que l'on doit former suivant un certain idéal. C'est ainsi qu'il s'est posé la question de savoir le type d'enfants que son école aura à former. On voit clairement que dans la philosophie du fondateur il y a l'idée de former les enfants qui soient utiles dans la société.

3. **Bansàmbi :**

°ba -nsàmbi
PNcl2 ThN

Il provient du verbe **kusàmba** qui signifie consoler. Ce nom veut dire en français « mes consolateurs ». Celui qui a donné ce nom à l'école pensait que les enfants qui seront formés dans cette dernière lui viendraient en aide un jour. Il faut comprendre que dans ce nom il y a la synecdoque du singulier pour le pluriel. Au lieu de dire **batusàmbi** « nos consolateurs », le fondateur de cette école a jugé bon de singulariser le nom ; lui-même étant l'habitant et représentant de tous les habitants de la société.

Les ressortissants de cette école leur viendront en aide au cas où se poseraient les problèmes dans la communauté que ces enfants pourraient résoudre grâce aux études faites à bansàmbi. L'école a la

bonne mission de former les enfants utiles à la société qui va les consommer.

4. **baciina:**

°ba – cìn – a
P.P R F

Ce nom vient du verbe **kucina** signifiant craindre. Il est formé de **ba-** qui est le préfixe pronominal remplaçant les gens qui ont peur, de - **cìn-** qui en est le radical et de **-a** qui est la finale verbale. Néanmoins, en cilubà on utilise le même verbe **kucina** pour dire **respecter**. Selon ce deuxième sens, les personnes non instruites doivent avoir un grand respect pour celles instruites. C'est ainsi que l'école est implatée à Mbujimyi pour former ses habitants afin qu'ils soient honorables dans leur.

5. **bubanji :**

°bu –banji
PNcl14 ThN

Ce nom dérive du substantif **mubànji** qui signifie riche. **Bubanji** est donc la richesse. Il est attribué à cette école pour dire que l'école constitue la richesse pour la ville de Mbujimayi. Ici on ne voit pas la richesse comme le fait d'avoir plusieurs biens matériels, mais le fait d'avoir beaucoup de personnes instruites. Cette école a pour mission de former des intellectuels qui doivent être une richesse pour la société.

6. **bulongàme :**

°bu –longàme
PNcl14 ThN

C'est un nom qui signifie ordre et/ou l'harmonie. De part ce nom, nous trouvons qu'en l'octroyant à cette école, va attirer le public de part son nom. Pour vivre heureux dans la vie, il faut être ordonné et organisé. C'est ainsi que cette école se donne cette tâche pour la communauté.

7. bupòla :

°bu –pòla
PNcl14 ThN

C'est un nom signifiant la paix. Il dérive du verbe **kupòla** qui veut dire être paix. Ce nom est donné à une école catholique en référence de la Sainte MARIE de la paix. Ici bupòla renvoie à la science qui est une solution à la paix d'une communauté. La paix est l'un des facteurs du développement d'un pays.

8. bupwèkela :

°bu – pwèkela
PNcl14 ThN

Ce nom dérive du verbe **kudipwèkesha** qui signifie s'humilier. Bupwèkela est donc le substantif qui dérive de ce verbe et qui veut dire humilité. Ce nom est attribué à cette école pour former des gens humbles dans la vie. Humilité est une valeur que chaque intellectuel doit avoir car « l'orgueil précède la chute » dit-on.

9. Butùmbi :

°Bu - tùmbi
PNcl14 ThN

Il s'agit d'un nom provenant du verbe Kutùmbisha signifiant glorifier. Butùmbi veut dire gloire. Ce nom est donné à cette école pour dire au public que cette école vise à former les enfants afin qu'ils soient glorieux dans leur vie.

Elle donne la force mentale aux élèves pour arriver à cette fin.

10. Dibwa dya bwakana:

°di – bwa di – à bu- akana
PNcl5 ThN P.P Con. PA Adj.

C'est un nom composé du nom dibwa qui signifie pierre, du connecteur dya qui marque l'appartenance et de l'adjectif bwakana qui renvoie à la sainteté. Ce nom signifie Saint Pierre.

Dibwa dya bwakana est une école catholique et ce nom lui est octroyé en référence de la bible en Mathieu 16 :18 qui dit, Je cite :

« Et moi, je te dis que tu es Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon église, et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle. » C'est une école bien forte qui ne va pas disparaître facilement comme Jésus-Christ l'avait promis à Pierre.

11. Dikòòkela :

°di - kòòkela
PN cl5 ThN

Ce nom vient du verbe kukòòkela qui signifie se soumettre. Dikòòkela est donc la soumission. Cette école apprend aux enfants à se soumettre non seulement aux ordres de leurs parents, mais aussi aux lois pays. Elle leur enseigne encore à respecter toute personne et les biens communs.

12. Dipà :

°di - pà
PNcl5 ThN

Il s'agit du nom dérivant du verbe kupà qui signifie « donner ». Dipà est donc le don. C'est-à-dire cette école est un don que Dieu a offert à la ville de Mbujimayi pour la libérer grâce aux enseignements qui y sont dispensés. Et les meilleurs produits de cette école seront ce cadeau que cette dernière aura à offrir à la ville.

13. Jukayi:

°juk- a - yi
R F Post F

Jukayi est une interpellation à toute personne habitant la ville de Mbujimayi. Elle vient du verbe kujùka signifiant se lever.

Ce nom interpelle tout habitant de la ville de Mbujimayi à se lever et lutter contre l'ignorance en envoyant leurs enfants à l'école.

Se lever dans sens de la révolution.

14. Lunkèlu :

°lu - nkèlu
PNcl11 ThN

C'est un nom qui désigne l'aube. Comme l'aube marque le début du jour, c'est ainsi que ce nom est attribué à l'école de la ville de Mbujimayi pour marquer le début de la science et de la connaissance sur cette ville.

15. Luse :

°∅ - luse
PNcl1a ThN

Luse signifie pitié. Ce mot est utilisé lorsqu'il se manifeste une compassion dans les personnes pour des personnes ou pour des choses. La pitié est l'une des vertus prônées par Saint François d'Assises. Les Frères Mineurs ont donné ce nom à leur école avec référence à leur Père Séraphique

16. Majiba :

Ma - jiba
PNcl6 ThN

Ce nom signifie les étangs. Dans l'Afrique traditionnelle, pendant la saison sèche, les femmes et les enfants avaient l'habitude d'aller faire la pêche dans des étangs qui longent la rivière pour y attraper des poissons. Cette école est un étang poissonneux créé dans la ville de Mbujimayi pour que tout le monde aille y attraper des poissons qui sont représentés ici par la connaissance dans des différents domaines de la vie.

17. Mpàndisha :

°∅ - mpàndisha
PNcl1a ThN

C'est un nom qui dérive du radical - pàndish- qui signifie sauver. Selon notre compréhension, ce nom est le même que Mupàndishi, tous deux se traduisant par sauveur.

Cette école est donc salvatrice de la ville de Mbujimayi ; elle vient la sauver de l'ignorance qui sévissait cette ville avant la fondation de cet établissement de l'enseignement.

Elle vient la libérer grâce à son enseignement.

18. Mpokolo :

°∅ - mpokolo
PNcl1a ThN

Mpokolo est un nom qui se traduit par une source d'eau. Ce nom est octroyé à l'école pour dire que la connaissance qui est dispensée dans cet établissement ne peut pas s'épuiser. Comme l'eau de la source, cette connaissance ne peut pas s'interrompre. Cette école ne manquera jamais à produire des diplômés bien outillés dont la société a besoin.

19. Mwa bâna :

°mu – a- ba -ana
P.P Con PNcl2 ThN

Ce nom composé veut dire mère des enfants. Il est donné à l'école pour signifier que c'est une école qui a vraiment l'envie de former les. L'école aime bien les enfants pour les amener à la connaissance.

20. Mubanza :

°mu - banza
PNcl3 ThN

Ce nom renvoie à la forge, là où on travaille le fer. Ce nom montre que cette école a pour devoir de travailler les cerveaux des enfants en y enlevant tout ce qu'il y a comme ignorance.

Quand l'enfant vient de la maison, il a une tête remplie de beaucoup de connaissances irrationnelles. C'est à l'école qu'on va tailler cette connaissance pour la rendre rationnelle. Elle apprend aussi aux enfants à exercer un métier manuel pour assurer sa propre prise en charge.

21. Mudiishi :

°mu – dishi
PNcl1 ThN

C'est un nom qui dérive du verbe kudiisha qui veut dire nourrir. Mudiishi est donc la personne qui nourrit, un nourricier. On a implanté cette l'école sur la ville pour qu'elle nourrisse les enfants affamés de la science. C'est une école qui a la mission de nourrir les élèves avec la connaissance qui est une nourriture mentale.

22. Mwètu :

° mu - ètu
PNcl18 ThN

Ce nom est un locatif qui veut dire » chez nous ». Le nom désigne chez quelqu'un qui parle. On a la fierté de dire aux autres que cette école qui forme bien des enfants est de chez nous.

23. Mukàjì wà citeumbu :

°mu- kaji u- a ci- tembu
PNcl1 ThN PP Con PNcl7 ThN

Il s'agit d'un nom composé signifiant femme modèle.

Le nom donné à l'école pour dire qu'il s'agit d'une grande école et école de qualité.

24. Mulami mwîmpe :

°mu – lami mu- împe
PNcl1 ThN PA Adj.

Mulami mwîmpe est un nom composé de deux mots : un substantif et un adjectif épithète. Mulami qui dérive du radical -lam- veut dire « garder ». Mwîmpe qui vient de l'adjectif -împe qui signifie bon. Dans l'ensemble le nom veut dire bon gardien. C'est un nom donné à cette école pour faire voir qu'il s'agit d'une école qui s'est imposé pour tâche : un bon encadrement de la jeunesse. Elle l'encadre bien avec la science.

25. Mùlembà :

°mù- lembà
PNcl3 ThN

Dans la ville de Mbujimayi, mùlembà désigne un arbre qui se caractérise par son endurance aux saisons. Il peut perdre toutes ses feuilles pendant un temps mais ne pas se sécher. Ce nom de l'école signifie que cette dernière ne peut pas se lasser de former les enfants. Elle va continuer toujours à former.

26. Musungula:

°mu- sungula
PNcl1 ThN

Il s'agit d'un nom provenant du radical -sungul- qui veut dire choisir. Musungula signifie celui ou ce qui est choisi.

Il s'agit d'une école qui est choisie parmi tant d'autres pour assurer la bonne formation de la jeunesse et les fruits que produit cette école seront choisis et consommés dans et par la société.

27. Mutèkemena :

°mu - tèkemena
PNcl1 ThN

Ce nom dérive du radical –tèkemen- qui s’explique par espérer. Ce nom est donné à l’école pour rassurer aux parents qu’il ya de l’espoir en y envoyant leurs enfants. L’espoir est d’une bonne formation assurée par les personnels de cette école.

28. Ntungunuja :

°n -tungunuja
PNcl9 ThN

A son tour, ce nom vient du radical –tungunuj- qui veut dire faire progresser. Cette école, par son nom, doit avoir la mission de faire avancer cette ville par l’encadrement de la jeunesse assuré par les personnels qualifiés. Les s enfants qui vont sortir de cette école seront en mesure de faire progresser la ville par leur participation active aux problèmes de la vie.

29. Twibakayi:

°tu – ibak - a - yi
P.P R.V F Post F

Ce nom vient du radical –ibak- qui renvoie à construire. Le nom en soi est une interpellation à tous les membres de la ville de Mbujimayi. L’interpellation consiste à leur demander de construire ensemble la ville. Pour construire, on ne doit pas apporter des pierres et bien d’autres, mais il suffit, pour les parents, d’envoyer leurs enfants dans cette école ; et de bien encadrer ces enfants pour les enseignants. Au cas où ceci serait effectif sur toute la ville, on aura la possibilité de changer le vécu actuel grâce à ces enfants qui vont sortir de cette école.

30. Tujukàyi :

°tu- juk- a - yi
P.V Rad.V F Post.F

Le nom dérive du radical –juk- qui veut dire se lever. Le nom de cette école veut dire levons-nous, on voit clairement qu’il est encore question d’une interpellation qui demande à tous de se lever pour

combattre la médiocrité et l'ignorance dans lesquelles la ville vit. Il y a déjà la prise de conscience de la part des habitants de la ville précitée d'aspirer au changement de leur mode de vie. Ceci n'est possible qu'avec les études des enfants faites dans cette école.

31. Tuya Kumpala :

°tu – y - a ku- mpala
PV Rad F PNcl14 ThN

Le nom signifie avançons. Il s'agit d'une interpellation à l'endroit de toute la communauté de contribuer au progrès de la ville de Mbuji-Mayi.

Cet avancement sera possible si les enfants sont bien formés. Donc cette école forme les enfants qui sont en mesure de contribuer au développement de la ville.

32. Baya waya:

°ba - ya wa - ya
P.V R.V P.V R.V

Le nom veut dire : pars avec ceux qui partent. C'est une interpellation à chaque individu de progresser au rythme de l'évolution. Il faut comprendre le verbe partir ici comme progresser ou avancer. Chaque individu de ne plus être spectateur au développement de la ville de Mbuji-Mayi. Chaque personne doit y faire sa part active.

33. Bulelèlè :

°bu – lelèlè
PNcl14 ThN

Le nom signifie la vérité. L'école forme des petits enfants qui soient en mesure de dire la vérité. Nul n'ignore que la vérité est une valeur qu'il faut sauvegarder et que c'est elle qui libère.

34. Bùtamina:

°bu - tamina
P Ncl14 ThN

Il s'agit d'une interpellation à la personne qui regarde.

Ce nom signifie regarde avec précision. Cela veut dire que cette personne est interpellée de choisir avec précision une bonne école qui forme bien. Elle instruit les enfants à être précis dans la vie.

35. Butòòke:

°bu – tòòkè
PNcl14 ThN

Butòòke veut dire blancheur ou clarté. Cette école est utilisée comme un flambeau qui éclaire toute la ville de Mbujimayi dans le monde scientifique car l'ignorance est en quelque sorte un ténèbre.

36. Butùmika:

°bu – tumika
PNcl14 ThN

C'est un nom qui signifie en Français l'obéissance. L'école forme les enfants qui doivent être obéissants à la loi du pays et aux supérieurs.

37. Dilubula :

°di – lubula
PNcl15 ThN

Le nom en soi veut dire le fait de faire avancer. Par son nom, on voit que l'école est fondée pour faire progresser la société dans laquelle elle se trouve. Donc faire avancer la ville de Mbujimayi par son encadrement des jeunes.

38. Dinanga:

°di - nanga
PNcl15 ThN

Il s'agit d'un nom qui vient du radical verbal –nang- qui veut dire aimer. Le nom signifie donc l'amour ; cet amour anime le cœur du

fondateur pour implanter cette école dans la ville de Mbujimayi. Ceci pour prouver ses sentiments patriotiques.

39. Disùminyina:

°di - sùminyina
PNcl5 ThN

Il s'agit d'un déverbatif dérivé du radical verbal –suminyin qui signifie persévérer. Disùminyina est donc la persévérance. L'école vise à former les jeunes à être plus ardents dans leur vie, ils doivent être zélés dans tout ce qu'ils entreprendront comme projet pour la réussite de leur vie.

40. Mùtòtò :

°mù - tòtò
PNcl3 ThN

Le nom veut dire une étoile. Les étoiles ont une mission noble d'éclairer le monde pendant la nuit. C'est ainsi que cette école est considérée comme un éclairage dans la ville de Mbujimayi. Cet éclairage est justifié par le savoir que l'établissement transmet à la jeunesse.

41. Ngondo :

°n - gondo
PNcl14 ThN

Ce nom ne signifie autre chose la lune. La lune règne pendant la nuit pour chasser les ténèbres. Ici lune renvoie à cette connaissance que l'école apporte dans la ville pour chasser l'ignorance, la pauvreté... Grace aux produits provenant de cette école.

3. Fonctions remplies par les noms des écoles

L'étude minutieuse de ces noms prouve que les signes linguistiques contiennent des réalités en rapport avec la société. Et ces réalités permettent de saisir les différentes fonctions exercées par ces noms.

En effet, « le message transmis par la littérature orale africaine n'est pas un simple divertissement de routine, c'est un message à contenu fonctionnel. »²⁶

L'examen de notre corpus nous permet de dégager les fonctions suivantes :

1. La fonction didactique

L'Africain éduque par sa sagesse, par ses productions culturelles. Cette sagesse est souvent collective, basée sur l'oralité. Les conseils touchent tous les aspects de la vie humaine. Ainsi, notre corpus renferme-t-il des noms qui ont cette fonction. A mesure du possible, nous allons donner seulement des numéros de référence pour éviter toute forme de redondance. Nous avons des noms 6,7,8,16,38,39,40, 43,47,56,58

2. La fonction ludique

L'homme africain prévoit toujours un temps de distraction. Pour ne pas sacrifier les travaux journaliers, l'Africain prévoit souvent les jeux la nuit et quelquefois le jour. La visée de cette fonction est donc le divertissement. Cette fonction se retrouve dans notre corpus aux numéros : 22 ,27 et 28.

3. La fonction juridique et sécuritaire

Elle apparaît dans la distribution de la justice sociale, dans le règlement de différend et dans le partage de la vision cosmogonique et de base culturelle qui donne confiance à l'un à l'autre.

Cette fonction se retrouve dans notre corpus aux numéros : 31, 41,59, et 70.

²⁶ Munyoka Muana Cialu, A., (2017), *Littérature orale africaine*, cours inédit, L2 FLA, ISP/Mbujimayi.

4. Fonction religieuse

C'est celle qui renvoie à la divinité ; ce qui fait appel à Dieu et aux saints. Il y a lieu de citer quelques numéros de notre corpus comme : 9, 11, 20,49.

5. Fonction satirique

Les balubàs dans leur ensemble se critiquent en vue d'une correction dans leur manière de vivre. C'est pourquoi, dans notre corpus, il y a des noms qui présentent la moquerie. La fonction satirique se repère dans notre corpus aux numéros : 2,12, 58 ,62.

Conclusion et suggestions

Tout au long de notre étude, notre objectif principal était de faire l'analyse morphosémantique des scolonymes. Nous nous sommes intéressés à la motivation qui a concouru à la dation des scolonymes ciblés dans notre recherche. Il s'agit en fait de la recherche de la quintessence linguistique des noms des écoles dans la ville de Mbujimayi. Cette analyse concerne seulement les scolonymes répertoriés dans notre corpus.

Pour y parvenir, nous avons dû passer par des étapes suivantes :

- ✚ la présentation de la situation linguistique de la langue porteuse du corpus d'étude.
- ✚ la présentation du cadre théorique et le corpus de notre travail sur le plan phonologique, phonétique avec la traduction française.
- ✚ l'analyse morphosémantique des scolonymes à Mbujimayi.
- ✚ L'analyse des fonctions que remplissent les noms des écoles dans la ville de Mbujimayi

En effet, cette analyse nous a montré que l'attribution de ces noms n'est pas un fait du hasard. Le nom est un signe linguistique renfermant le signifiant, le signifié et le référent. Il s'agit de la triadicité du signe linguistique.

C'est autant dire que l'attribution d'un nom est le fait, bien sûr, d'une certaine motivation.

Bibliographie

- Dauzat, Albert, (1944), *La géographie linguistique*, éd. Présence africaine, Paris.
- Dubois, J., et alii, (2007), *Dictionnaire de linguistique et science du langage*, Paris, Larousse.
- Ferdinand De Saussure, (1916), *Cours de linguistique générale*, Genève.
- Greenberg, J.H. (1963), *The languages of Afrca*, Indiana Univesity Press, Bloomington.
- Greindl, L. (1973), *Introduction à la méthode historique*, édition Mont Noir, Collection Objectif, Kinshasa-Lubumbashi.
- Hervé Dumez, (2021), *Méthodologie de la recherché qualitative*, éd Vuibert, Paris.
- Laffon-Bompa, (1967), *Dictionnaire des œuvres*, Paris, éd, dictionnaire et encyclopédie.
- Mbuyamba Katshiabala, (2015), *Genèse, migration et l'organisation politique de balubà du Territoire de Katanda*, Renaissance Africaine, s.l.
- Michel Beaud, (2007), *L'art de la thèse*, éd. Découverte, Paris.
- Mpunga wa Ilunga, (2017), *Lexique des noms luba I*, Edition L'harmattan, Paris.
- Mutombo Huta-Mukana, D., 2014, *Introduction à la Zonymie congolaise (R.D.C)*, les Zonymes Lubà (L31), Kinshasa, Universels Printing Light,
- Pinto, R. et Grawitz, M., (1971), *Méthodes des sciences sociales*, éd. Dallus, Paris.
- Sedydou Badian, (1963), *Sous l'orage*, Paris, éd. Présence Africaine.
- Umberto Eco, (2018), *Comment écrire sa thèse*, Italie, Flammarion.

Articles

- Bapolisi B. (2010), « De la « scholanymie » dans la ville de Bukavu », *Cahiers du CERUKI*, nouvelle série n°40.
- Musuasua Musuasua, (2024), *Méthodologie pour une recherche en sciences du langage*

Inédits

- Mbuebue Mukandila, A. G. (2006), *Les noms des enfants spéciaux chez les Bakwa-Muanza Mukalé. Etude onomastique*, Mémoire inédit, ISP/MBM.
- Mutombo Huta-Mukana, D. (2014-2015), *Cours Inédit des questions spéciales de la linguistique africaine*, I.S.P/MBM.
- Mutombo Huta-Mukana, D., (2014), *Introduction à la Dendronymie congolaise (R.D.C)*, les Dendronymes Lubà (L31), Kinshasa, Universels Printing Light.

Tableau 3. Liste des informateurs

N°	Nom et postnom	Localité d'origine	Résidence	Age	Sexe	Profession
1	Kalenga Ntumba	B ^{na} Cikulu	MBM	36	M	Enseignant
2	Ntumba Kazadi	B ^{kwa} Kashila	Cyacyacya	62	M	Cultivateur
3	Mutombo Mutombo	B ^{kwa} Ntombolo	MBM	26	M	Creuseur
4	Misengabo Kazadi	B ^{kwa} Kashila	MBM	48	F	Educatrice
5	Kazadi Ciebwe	B ^{kwa} Kalonji	MBM	28	M	Creuseur
6	Mayi Cibamba	B ^{na} Cimbi	Ciaciacia	48	F	Cultivatrice
7	Lungenyi Kabadi	B ^{kwa} Nyanga	Badibanga	32	M	Commerçant
8	Kapuya Malangu	B ^{na} Kapuya	MBM	36	M	Enseignant
9	Kabangu Milambo	B ^{kwa} Kanda	MBM	56	M	Pasteur
10	Kasonga Budila	B ^{na} Nkongolo	MBM	62	M	Enseignant
11	Mutangilayi Kabangu	B ^{kwa} Kanda	MBM	26	M	Etudiant
12	Cibangu Kasonga	B ^{na} Nkongolo	MBM	23	M	Etudiant
13	Kadima Kabeya	B ^{na} Mpyana	MBM	34	M	Enseignant
14	Cisumpa Mulumba	B ^{kwa} Boowa	MBM	24	M	Enseignant
15	Loko Kazadi	B ^{kwa} Nyanguila	MBM	25	F	Etudiante

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Conditions de publication des articles

- 1) Les auteurs qui soumettent leurs manuscrits à MADOSE : Revue Culturelle et Scientifique, s'engagent à proposer un texte inédit et non encore soumis à d'autres revues.
- 2) L'article soumis à la revue ne doit pas dépasser 8.000 mots. Les manuscrits sont à envoyer en ligne ou en triple exemplaires au Secrétariat de rédaction de la Revue. Ce dernier accusera réception de tout article reçu et, dans deux ou trois mois, fera connaître la décision du Comité de Rédaction.
- 3) Le projet d'article destiné à la revue susmentionnée doit être traité en Word. Pour l'envoi d'un manuscrit en **version électronique par** email : madosse2013@gmail.com
- 4) La version imprimée ou en ligne des manuscrits (avec le résumé et les mots-clés) doit-être présentée en double interligne et ne doit pas dépasser 15 pages, y compris les tableaux, graphiques et résumés.

Le titre et sous-titre

- 5) Le titre du manuscrit doit-être suivi du nom de l'auteur, de sa fonction et de son adresse E-mail. Il doit être formulé en des termes clairs, précis et concis traduisant le contenu exact de l'article.
- 6) Les sous-titres et les points de l'article seront en minuscules et soulignés, tandis que le titre en majuscules et en gras.

L'identité du chercheur

- 7) L'identité de l'auteur de l'article doit être correctement donnée. Il convient de signaler que l'occasion ne doit pas être pour le

chercheur d'étaler tous ses noms, tous ses post-noms, tous ses prénoms et tous ses sobriquets dans ses langues.

Les articles collectifs

- 8) Pour être considéré comme un auteur, il faut avoir contribué à l'obtention, à l'analyse et à l'interprétation des résultats et avoir participé à la rédaction d'une partie significative de l'article. En effet, l'ordre d'apparition des auteurs d'une œuvre collective doit tenir compte de la contribution individuelle. Le premier auteur est celui qui a réalisé la majeure partie du travail scientifique, le deuxième compte parmi les contributeurs partiels de l'article, et le dernier, est celui à qui l'on a confié aussi un grand travail de l'étude, etc.
- 9) Les actes des journées scientifiques, des colloques et les recensions des livres ainsi que les résumés des thèses de doctorat qui font partie de l'orientation générale de la *Revue MADOSE* seront acceptés pour publication.

Références et disposition de l'article

- 10) Dans chaque article, les notes seront présentées en bas de page en numérotation continue.
- 11) Pour les références des articles de l'agronomie, de médecine ou de biologie, il est nécessaire de préciser l'auteur, la date et la page de la manière suivante : (Mulangu Kabamba, 2011 : 216) ou de faire usage de la méthode Vancouver.
- 12) Les références seront présentées selon le modèle suivant : Prénom, Nom, *titre de l'ouvrage*, ville, maison d'édition, année; ou, pour un article : Prénom, Nom, « titre d'article », *Revue*, n° de volume (n° de parution), date, pages.
- 13) La bibliographie doit correspondre aux références contenues dans le texte et présentée selon l'ordre alphabétique des auteurs. Elle doit-être disposée en fin d'article.

- 14) Dans la rubrique bibliographie, la webographie doit figurer dans chaque projet d'article si c'est nécessaire.
- 15) La webographie est établie après la bibliographie. Elle ne contient que des sources tirées du Web. A l'instar de la bibliographie, elle est mise en page par ordre alphabétique d'auteurs.
- 16) La disposition de certains articles doit être conforme au principe scientifique IMRD (introduction, matériel et méthode, résultats, discussion et références bibliographiques).

Résumé

- 17) Les résumés présentés en français ou en anglais ainsi que les mots-clés figureront en dessous de chaque titre et séparés avec le nom des auteurs. L'article rédigé en français, le résumé sera traduit en anglais de même que ses mots-clés.
- 18) Le résumé doit présenter de manière succincte la méthodologie, les résultats et les conclusions qui en découlent.

Figures et tableaux

- 19) Les tableaux et figures seront numérotés et de manière séquentielle. Ils porteront, chacun un numéro et une source.
- 20) La source et les légendes des tableaux et figures doivent être clairement indiquées.
- 21) Pour éviter un double emploi, ou d'alourdir inutilement l'article, l'auteur optera soit pour un tableau, soit pour un graphique.

Pour information

- 22) Les idées ne doivent pas se répéter. L'auteur d'une communication évitera aussi de « passer de coq à l'âne » sans ménagement. Il

débutera le développement d'une idée que lorsque le développement de l'idée précédente est complètement épuisé.

- 23) L'auteur d'un projet d'article ou d'ouvrage est contraint de régulariser sa situation financière avant toute publication.
- 24) Pour évaluer un manuscrit en français ou en anglais, la Revue *Madosé* le soumet aux reviewers, ou à un comité de lecture composé des trois professeurs. Elle le fait suivant la technique de double aveugle, de manière anonyme.
- 25) Lorsqu'un projet de publication est rejeté ou n'a pas été publié chez *Madosé*, la provision ainsi que les manuscrits ne seront pas retournés à l'auteur ou à ses auteurs.
- 26) Après lecture d'un projet d'article, le Secrétaire de rédaction transmet par écrit l'avis de lecture à l'auteur.
- 27) L'auteur d'un article déjà lu, doit adapter les avis de lecture à son texte une fois que celui-ci est accepté pour retouche par le Comité de Rédaction.
- 28) Le Comité de Rédaction est souverain dans la programmation des publications des textes. Il peut accepter un projet d'article ou le rejeter pour des raisons de forme ou de fond, ou encore demander des modifications en vue de conformer les publications à la présentation générale de la Revue.
- 29) Après la publication, les auteurs reçoivent un seul exemplaire dans lequel leur texte a été publié.

Attestation de publication

- 30) L'attestation de publication est facturée. Ceux-là qui veulent avoir un exemplaire s'adresseront au Secrétariat de la Rédaction.

31) Dès que l'article est accepté, les différents frais relatifs à l'impression de l'attestation de publication et autres sont à la charge des auteurs et ils seront demandés après l'annonce des avis de lecture.

Les annexes

32) Généralement, la *Revue Madose* n'insère pas dans chacun de ses numéros les encarts publicitaires. Elle peut seulement placer une image au cas où il y a un auteur qui la glisse pour clarifier son étude.

Autres recommandations

33) Les auteurs des ouvrages publiés dans les éditions *Madosé* prendront soin de déposer six exemplaires relatifs au numéro du dépôt légal pour le compte de la Bibliothèque Nationale Congolaise.

34) La publication d'un article ou d'un livre n'engagera, quant aux opinions exprimées, que la responsabilité de son auteur.

35) La revue *Madosé*, n'est pas responsable des manuscrits égarés par les lecteurs. C'est pourquoi, il lui faut une copie de son texte au cas où l'autre serait perdu ou détruit. Les auteurs ne sont en aucun cas rémunérés.

LISTE DES DESTINATAIRES DE MADOSE

1. Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire à Kinshasa- Gombe
2. Monsieur le Président du Conseil d'Administration des Universités de la RDC à Kinshasa – Gombele
3. Monsieur le Président du Conseil d'Administration des ISP de la RDC à Kinshasa-Gombe
4. Monsieur le Président du Comité Scientifique National à Kinshasa-Gombe
5. Prof. Kodondi, Université de Kinshasa
6. Prof. Nsumbu, Université de Kinshasa
7. Prof. Crispin Mabika, Département des Sciences de la Population et du Développement, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa
8. Prof. Mungenga Kawanda Fulgence, Faculté des Lettres, Université de Kinshasa
9. Prof. Nyange Ndambo Marie, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa
10. Prof. Idrissa Assumani Zabo, Université Pédagogique Nationale / Kinshasa
11. Prof. Abbé Mpala Mbabula, Université de Lubumbashi
12. Prof. Paul Tete Wersey, Département des Sciences & Techniques Documentaires / UNIKIN et Directeur de la Bibliothèque Urbaine de Kinshasa
13. Bibliothèque du CEPAS, Kinshasa – Gombe
14. Bibliothèque de l'Université Pédagogique Nationale (UPN), Kinshasa-Binza
15. Bibliothèque Syndicale CVC / OCC, Kinshasa – Kalamu
16. Bibliothèque Nationale Congolaise, Antenne de Kananga
17. Bibliothèque du centre culturel SDM de Mwene-Ditu
18. Bibliothèque du centre culturel Edouard Tete de Mangai
19. Bibliothèque du SDM, Antenne d'Ilebo (ex-Port Francqui)
20. Bibliothèque du C.S. MACRI à Domayi Dimbelenge (Province du Kasai)
21. Bibliothèque de l'Institut Supérieur de Techniques Appliquées de Mbujimayi
22. Bibliothèque Radio RTKM de Mwene-Ditu
23. M. Nelson Paluku, Chef de Travaux, Université de Kinshasa

24. Prof. R.P. Ghislain Tshinkwenda Matadi sj, Maison des Pères Jésuites, Kinshasa – Gombe
25. Professeur François Mpamba, Université Pédagogique de Kananga
26. Prof. Abbé Laurent Kapand'a Mbal, ISP de Mbuji-Mayi
27. Banque Centrale du Congo, Direction Provinciale de Mbuji-Mayi
28. M. Fernand Mpyana Kamona, Chercheur Indépendant à Mbuji-Mayi
29. M. Jean Sabue Kanyang, Chef de Travaux à l'ISP de Mwene-Ditu
30. M. Odon Mandjwandju Mabele, Attaché de Recherche à l'UMD.

MADOSE

Dépôt légal : 3.01620-6203

E-mail : madose2013@gmail.com

Facebook.com / revue madose

Siège social : 52, rue Centrale, Mwene-Ditu

Tél : (243) 812067214

© MDS, Mai / Juin 2024

Imprimé à Kinshasa / RD Congo

Pour l'abonnement, n'hésitez pas à faire parvenir votre demande à l'adresse ci-haut pour sept numéros par an.

- Abonnement étudiant : 35 \$
- Abonnement ordinaire : 70 \$
- Abonnement de soutien : 100 \$
- Abonnement d'honneur : 150 \$

Nom du compte : MADOSE Revue culturelle et scientifique

Nom de la Banque : Trust Merchant Bank (TMB)

Numéro de compte : 1261-7101770-00-36/USD

N.B. : Les frais bancaires sont à charge de l'abonné

Abonnez-vous aussi en ligne : < <http://www.madose.org> >